

2021

Rapport de développement durable



05 *Présentation
de la collectivité*

08 *Finalité 1
Lutte contre le changement climatique*

06 *La réalisation
du présent
document*

65 *Finalité 2
Préservation de la biodiversité, des milieux
et des ressources*

80 *Finalité 3
Épanouissement de tous les êtres humains*

95 *Finalité 4
Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et les générations*

07 *Les pictogrammes
des finalités et
des objectifs*

112 *Finalité 5
Dynamique de développement suivant des modes
de production et de consommation responsables*



Présentation de la collectivité

Dynamisme et haute qualité de vie

La ville de Dijon, qui compte près de 160.000 habitants, est, au cœur d'une métropole de près de 260.000 habitants, la capitale de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle accueille la plupart des équipements et des services qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de centralité : une gare TGV qui accueille plus de 20.000 passagers par jour, une université dont les effectifs ne cessent de croître (plus de 30.000 étudiants), un centre hospitalier universitaire qui se positionne parmi les 15 meilleurs de France, un parc des congrès et des expositions, une offre commerciale diversifiée, des équipements culturels et sportifs de premier plan, des quartiers d'affaires et des zones d'activités économiques en développement...

Ville d'art et d'histoire, Dijon renferme un cœur historique inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce secteur sauvegardé s'étend sur environ 100 hectares, ce qui en fait l'un des plus vastes de France. Il attire une clientèle touristique internationale croissante, séduite par un patrimoine bien entretenu (palais des ducs et des Etats de Bourgogne, hôtels particuliers, églises, neuf musées et centres d'art...) et par ses atouts gastronomiques et viticoles (restaurants dont plusieurs étoilés, bars à vins, cavistes...). La piétonisation des principales

artères commerçantes du cœur de ville, notamment de l'emblématique place de la Libération, a permis d'améliorer la qualité de vie des chalandes et des touristes. Elle est l'un des facteurs explicatifs de la relative bonne santé du commerce en centre-ville, qui affiche l'un des « taux de vacance » (ratio de cellules vides) les plus faibles de France. La métamorphose du musée des Beaux-Arts, qui sera achevée en 2019, constitue l'un des chantiers majeurs actuellement engagés (60 millions d'euros pour les deux tranches). La présence d'un centre d'art contemporain d'envergure internationale signé de l'architecte japonais Shigeru Ban, Le Consortium, d'une salle de musiques amplifiées rénovée (La Vapeur), d'un Opéra reconnu d'intérêt national, d'un Zénith (le troisième de France par sa capacité, avec 9000 places), mais aussi d'un centre dramatique national et d'un centre de création jeune public unique en son genre (La Minoterie), contribuent à faire de Dijon une incontestable capitale culturelle. La Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui ouvrira bientôt ses portes, complètera l'offre culturelle d'une ville dont le parc hôtelier, anticipant la hausse de la fréquentation touristique, s'est fortement développé et amélioré ces dernières années.

Les aménagements urbains, en particulier la création d'une dizaine d'écoquartiers sur d'anciennes friches militaires, industrielles ou hospitalières, ont permis de faire augmenter la population sans réduire la qualité de vie des habitants. Dijon reste par exemple une ville verte, où de nouveaux parcs ont été créés (Arsenal, Hyacinthe-Vincent...) et où la biodiversité est, sous l'égide du Jardin des sciences et de la biodiversité, érigée en priorité. Ville à taille humaine, Dijon est appréciée à la fois pour sa qualité de vie et pour son dynamisme. Elle présente les atouts d'une grande ville, sans les inconvénients. La ville veille en particulier à maintenir un haut niveau de service public : elle a fortement augmenté le nombre de places d'accueil des tout-petits, a entrepris un ambitieux programme de rénovation de ses écoles, soutient activement la vie associative et les initiatives citoyennes, favorise l'accès à la culture pour tous, facilite la pratique sportive amateur... Dijon plage, le concert de rentrée, les aménagements cyclables, la préservation de vastes espaces naturels à l'ouest de la ville, les festivités de Noël, le brunch des halles et les nombreux festivals tout au long de l'année sont quelques-uns des atouts de Dijon, ville dynamique et douce à vivre mais qui donne une grande place à la solidarité.

La réalisation du présent document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Une demande a été envoyée à tous les services pour recenser les actions qui seront insérées dans le présent rapport

Les stratégies de chaque finalité ont été rédigées conjointement avec les directeurs de Pôles

Le service écologie urbaine de Dijon métropole et de la Ville de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport.

Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections relatives au présent rapport

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

De plus, parce que les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

C'est pourquoi il a été décidé de présenter les actions sous le double prisme des 5 finalités du développement durable, détaillées ci-dessous et des 17 objectifs de développement durable (ODD) établies en 2015 (détaillées ci-après).

Les pictogrammes des finalités et des objectifs

Les 5 finalités de développement durable



Lutte contre le changement climatique

1



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2



Épanouissement de tous les êtres humains

3



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5

Les 17 objectifs du développement durable





Finalité 1

Lutte contre le changement climatique



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



©Gaëlle Bourhis



Objectif : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050

Dijon métropole s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique. Pour atteindre cet objectif, elle s'est lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, devançant ainsi les obligations réglementaires et s'engageant déjà à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne des 3x20 : réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% l'efficacité énergétique et atteinte de 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique afin de s'inscrire dans les objectifs du facteur 4 : la division par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Parallèlement, Dijon métropole s'est engagée en 2012, dans une démarche de labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie-climat ambitieuses. Cette démarche, l'European Energy Award, est déclinée en France sous l'appellation Cit'ergie. La Ville de Dijon a déjà obtenu le label Cit'ergie en 2013 et Dijon métropole en 2014.

De nombreuses actions ont été mises en place permettant d'atteindre les objectifs fixés : les réseaux de chaleur avec 70% ENR, l'ensemble des actions favorisant l'usage des TCSP et des modes actifs : 2 lignes de tramway, l'acquisition de 102 bus hybrides et de 5 navettes électriques, développement des pistes cyclables et de la piétonisation, mise en place d'une politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat ambitieuse, etc.

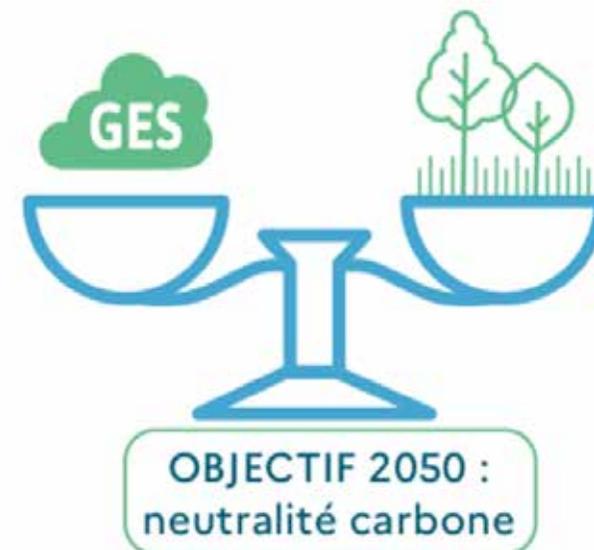
En Juin 2017, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est

pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

Seul le secteur des déplacements (personnes et fret) n'est pas parvenu à inverser la tendance, avec une augmentation de 5% des émissions de gaz à effet de serre depuis 2010, tendance que l'on retrouve au niveau national.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.





Pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, il est proposé de fixer de nouveaux objectifs pour le territoire :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO2

Cela se traduit par secteur par : (par rapport à 2010)

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Résidentiel	- 99 %
Tertiaire	- 99 %
Transport	- 99 %
Agriculture	- 62 %
Déchets	- 46 %
Industrie (hors branche énergie)	- 91 %
- Une réduction des consommations énergétiques :

Résidentiel	- 67 %
Tertiaire	- 42 %
Transport	- 57 %
Agriculture	- 30 %
Déchets	- 34 %
Industrie (hors branche énergie)	- 37 %

La mise en place du processus de labellisation Cit’ergie a permis, à Dijon métropole et à la Ville de Dijon, de poursuivre le travail de structuration de la stratégie énergétique et climatique de chacune des deux collectivités.

Depuis 2012, le fort processus de mutualisation interne de la plupart des services de la Ville de Dijon avec ceux de Dijon métropole, ainsi que des agents, dû à la fois par la prise de compétences nouvelles mais également par un souci d’efficacité et d’optimisation des moyens, permet désormais une labellisation commune Ville de Dijon/Dijon métropole.

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont ainsi atteint la labellisation Cit’ergie en 2019 avec un score de 63,4%.

Des actions ambitieuses sont programmées permettant aux deux collectivités de s’inscrire dans les objectifs fixés dont les actions emblématiques telles que :

- la mise en application du PLUIHD,
- l’extension des réseaux de chaleur,
- la création d’une ferme solaire photovoltaïque sur l’ancien site d’enfouissement des déchets,
- la création d’une usine de méthanisation pour produire du gaz vert,
- la production d’hydrogène et le développement d’une flotte de véhicules hydrogène
- la poursuite de l’accompagnement à la rénovation thermique des logements du territoire.

Ces actions devront permettre non seulement l’atteinte des objectifs fixés mais tendre également vers l’atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Comment évoluent les émissions de gaz à effet de serre en France, en région Bourgogne-Franche Comté et sur le territoire de Dijon métropole ?

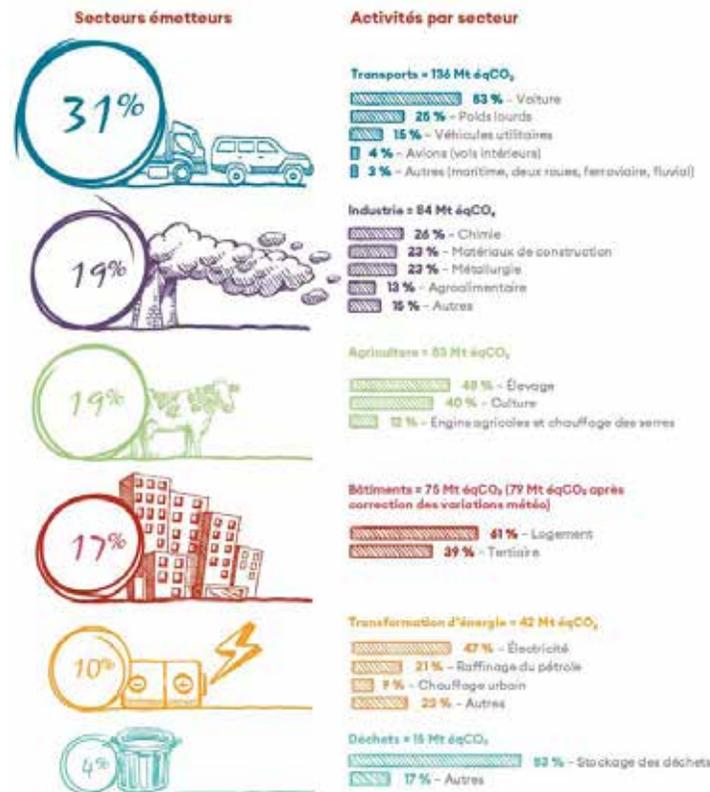
La planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont liés aux activités humaines.

Pour limiter les impacts de ce réchauffement, il faut atteindre le plus vite possible zéro émission nette de CO₂, et réduire fortement les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote...) à l'échelle mondiale.

La France s'est fixée l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à 2050 ; c'est-à-dire qu'elle vise zéro émission nette en 2050.

Pour y parvenir, il faut réduire les émissions au maximum, et rehausser les puits de carbone (sols, forêts) pour absorber les émissions résiduelles (en 2019, 7% des émissions françaises ont été compensées par l'effet des puits de carbone sur son territoire).

Selon le 3ème rapport annuel (septembre 2021) du Haut Conseil pour le Climat, chargé d'évaluer, en France, la stratégie du gouvernement en matière de climat, la provenance des émissions de gaz à effet de serre en France se répartissent comme suit :



Source : La version grand public - Un résumé du troisième rapport annuel du Haut conseil pour le climat

Les transports

Ils restent le premier secteur émetteur avec 31% en 2019. C'est le seul secteur où les émissions ont augmenté entre 1990 et 2019.

L'augmentation des distances parcourues en voiture par les Français et des marchandises transportées, ainsi qu'une utilisation limitée du rail, entravent la réduction des émissions.

En 2020, de nouvelles normes européennes sur les véhicules neufs ont poussé les constructeurs à réduire leurs émissions.

La part de marché des véhicules électriques et hybrides a ainsi bondi de 3% en 2019 à 11% en 2020 (et de 2% à 6% pour les véhicules électriques uniquement).

L'impact de la pandémie sur ce secteur peut apporter de réelles opportunités en amenant les usagers à délaisser les transports en commun pour la voiture individuelle, mais également contribuer à accélérer le développement du vélo.

Le télétravail peut également contribuer à réduire les déplacements mais encourager les individus à s'éloigner de leur lieu de travail, risquant finalement d'accroître les distances parcourues.

Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Les bâtiments

Le secteur du bâtiment voit ses émissions baisser de manière continue depuis 2015. Cette baisse s'explique par une réduction de l'usage du fioul domestique et par l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, malgré la hausse de la surface totale de logements.

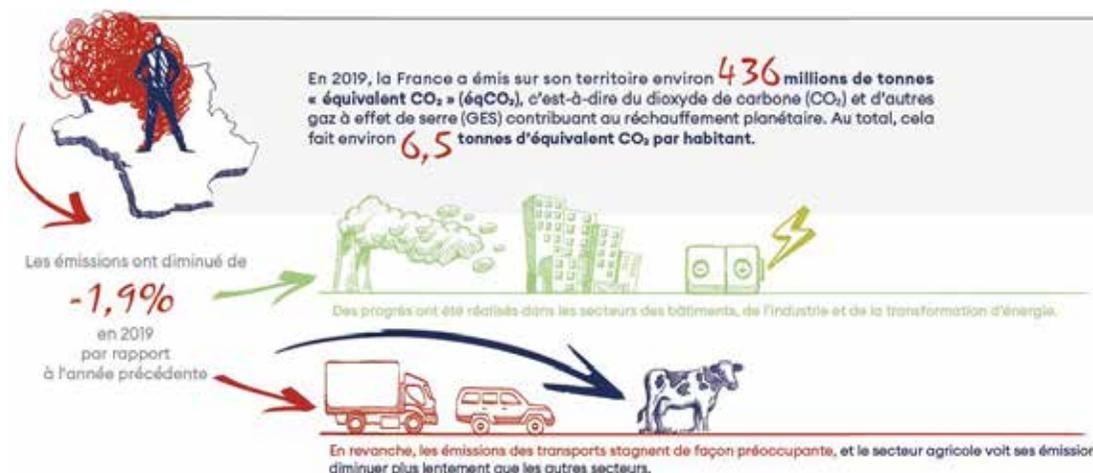
L'industrie

Le secteur de l'industrie a fortement réduit ses émissions depuis 1990 mais à un rythme réduit sur la dernière décennie. Depuis 2010, la baisse provient en partie de l'amélioration des procédés industriels et de la décarbonation de l'énergie.

L'agriculture

Dans le secteur agricole, les émissions ont baissé moins vite que dans les autres secteurs, et les terres et forêts ont stocké moins de carbone que prévu.

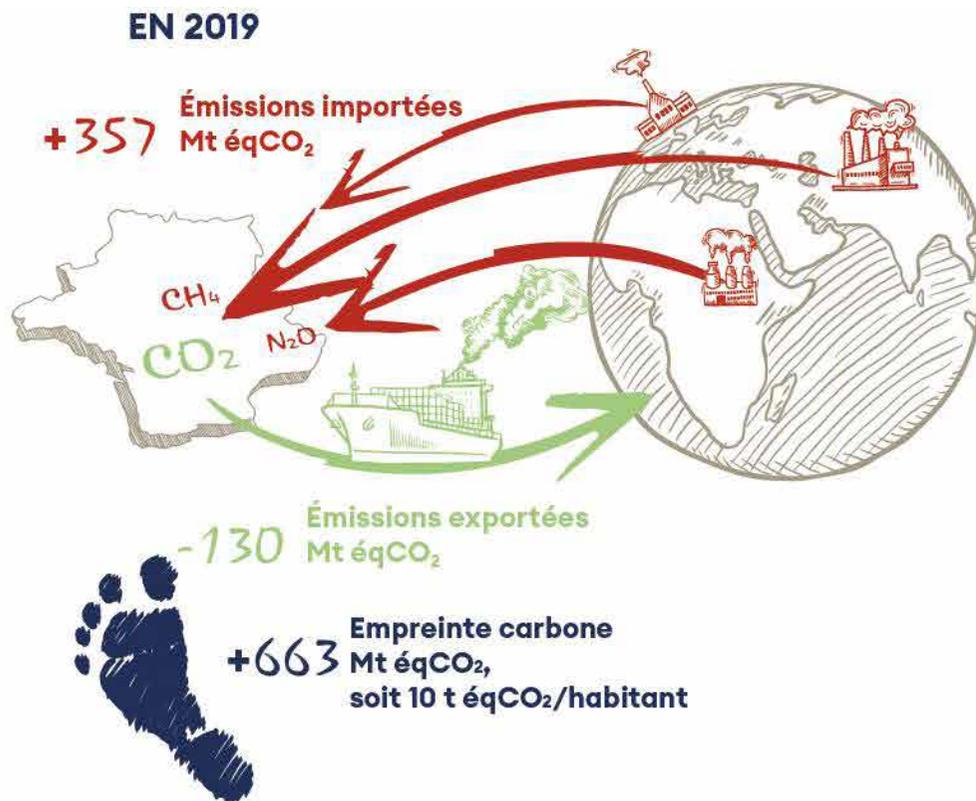
En 2019, la France a émis sur son territoire environ 436 millions de tonnes « équivalents CO² » (éqCO²) = 6,5 tonnes d'équivalent CO² par habitant.





Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Quelle est l'empreinte carbone des Français ?



Émissions territoriales et empreinte carbone, quelle différence ?

Pour comptabiliser les émissions de la France et des Français, on peut suivre deux approches, toutes deux utiles et complémentaires :

- **Les émissions territoriales** correspondent aux émissions qui sont émises sur le territoire français.
- **L'empreinte carbone** mesure les émissions liées à la consommation des biens et services des Français, en comptabilisant les importations et les exportations.

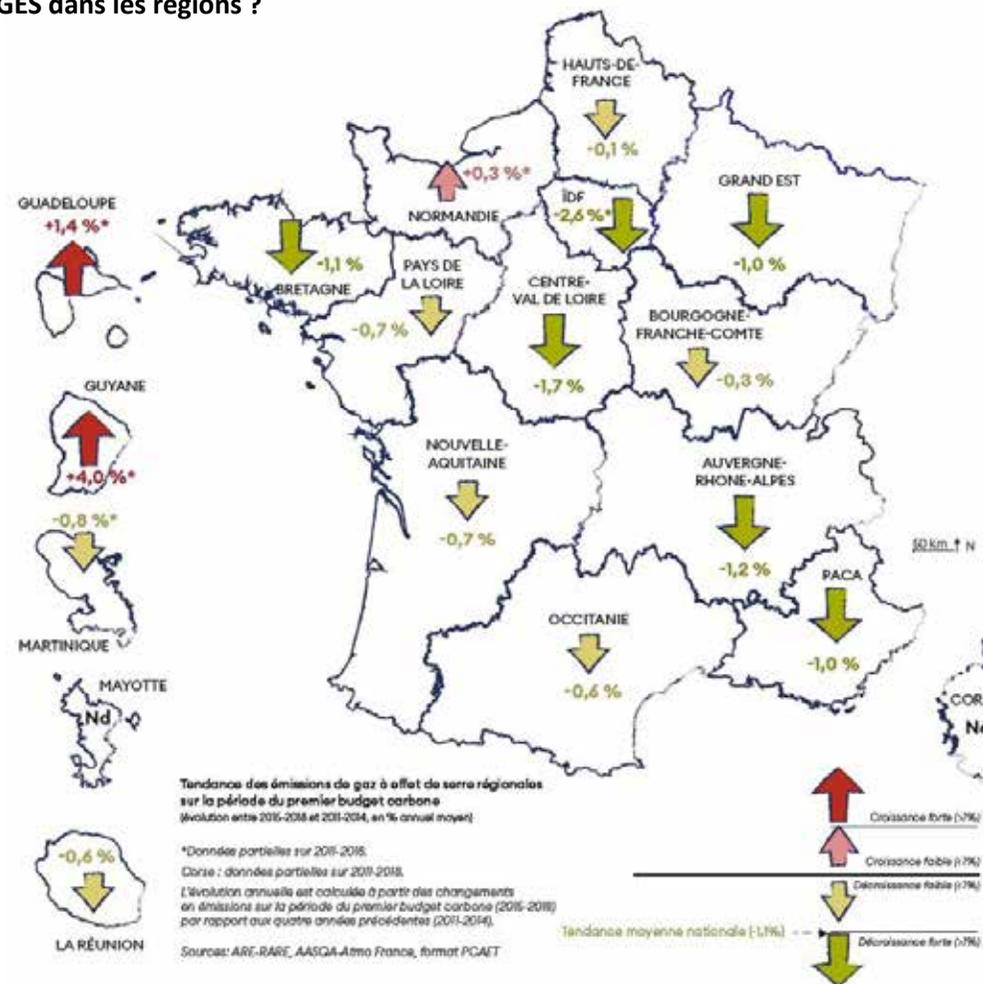
L'empreinte carbone est environ 50 % plus élevée que les émissions territoriales : environ 10 t eqCO₂ contre 6,5 t eqCO₂ en 2019. Cela signifie que les Français importent plus de biens et services carbonés qu'ils n'en exportent.

L'empreinte carbone de la France est supérieure à son niveau de 1995 mais elle est à la baisse depuis dix ans.

Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Comment évoluent les émissions de GES dans les régions ?

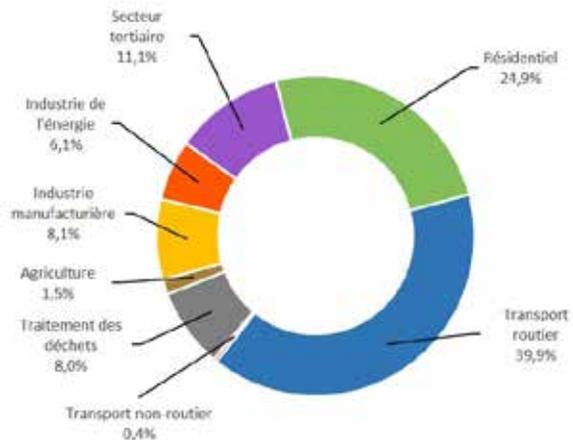




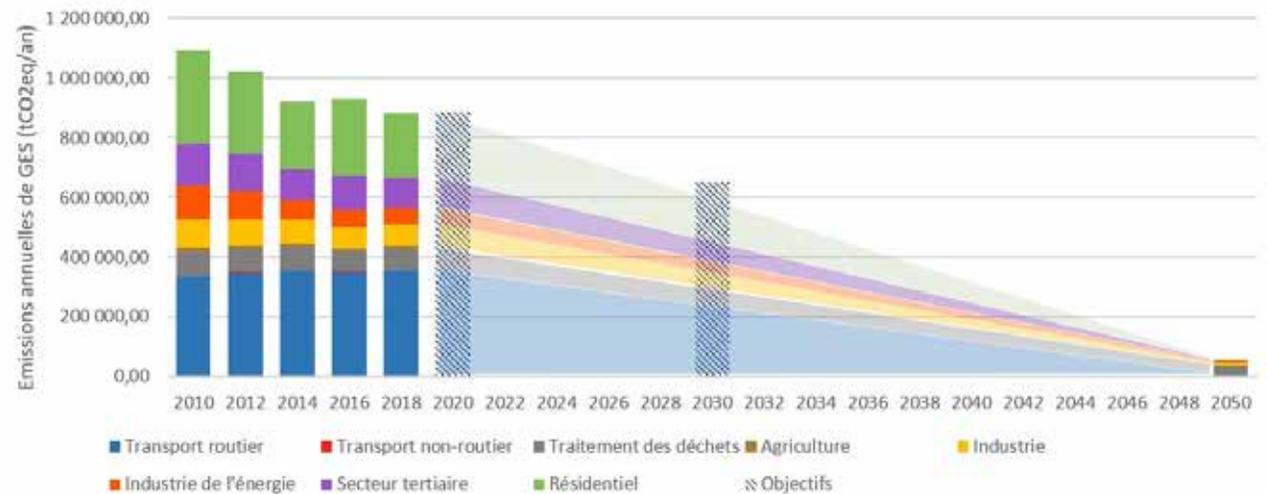
Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Comment évoluent les émissions de GES sur le territoire de Dijon métropole ?

1/ Répartition en 2018 des émissions de gaz à effet de serre par secteur sur le territoire de Dijon métropole



2/ Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur et par objectifs, sur le territoire de Dijon métropole depuis 2010



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Rappel des objectifs fixés en 2019 par Dijon métropole pour atteindre la neutralité carbone à 2050

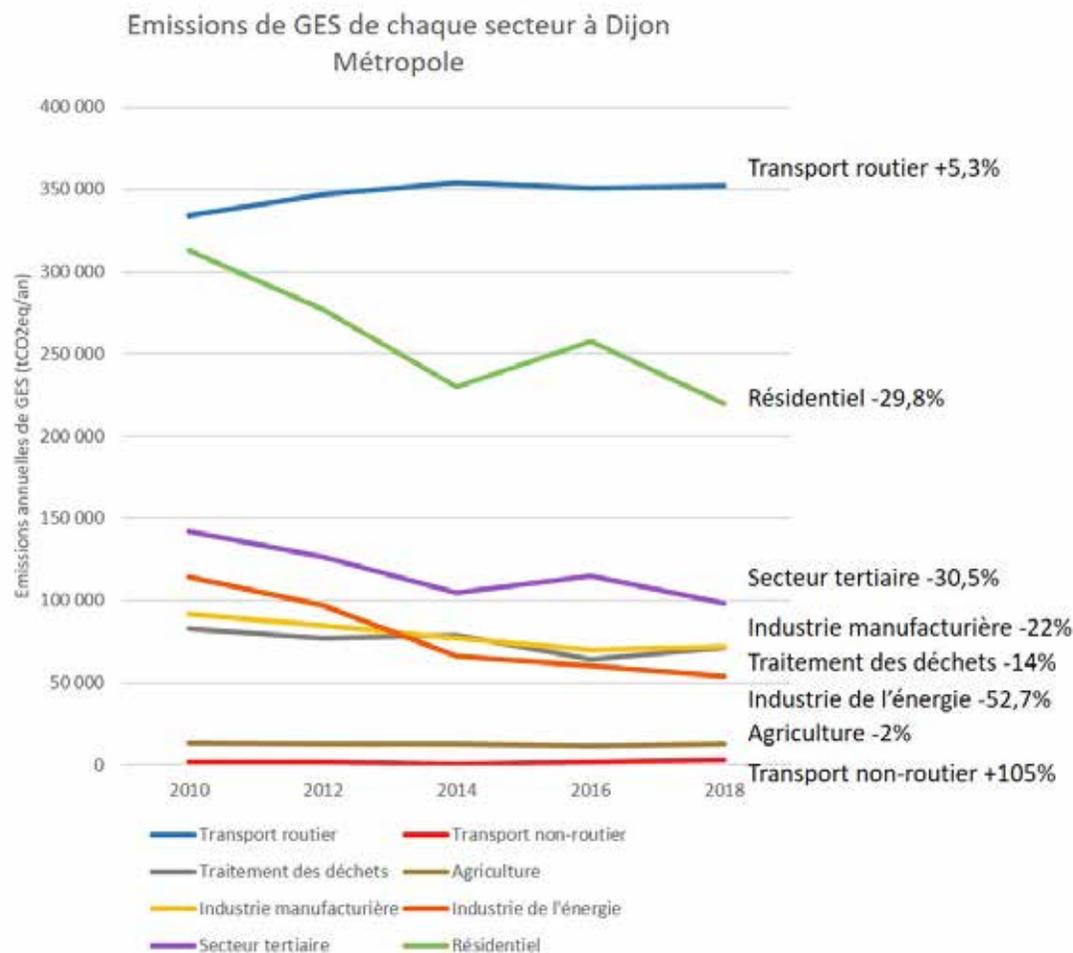
Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est proposé de fixer de nouveaux objectifs pour le territoire :

- réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO2

Cela se traduit par secteur par : (par rapport à 2010)

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Résidentiel	-99%
Tertiaire	-99%
Transport	-99%
Agriculture	-62%
Déchets	-46%
Industrie	
(Hors branche énergie)	-91%





Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

3/ Bilans carbone Patrimoine et Services de Dijon métropole et Ville de Dijon (activités propres à Dijon métropole et à la Ville de Dijon source BEGES Sept 2020)

• Ville de Dijon

(centres de loisirs, sports, petite enfance, centres sociaux, administration, culture, scolaires)

Un exemple : les émissions de GES des bâtiments appartenant à la Ville de Dijon

Les bâtiments appartenant à la Ville de Dijon connaissent une baisse de leurs émissions de GES, soutenue notamment par un mix énergétique nettement moins émetteur de CO² qu'en 2014 :

- Forte baisse de la part du fioul
- Baisse de la part du gaz
- Augmentation de la part du réseau de chaleur urbain (RCU) : la Ville de Dijon poursuit sa politique de raccordement systématique au RCU pour l'ensemble de son patrimoine, chaque fois que cela est rendu possible.

Pour la piscine du Carrousel par exemple : en raccordant ce bâtiment au RCU, le gain carbone est estimé, à court terme, à 303 t eqCO²



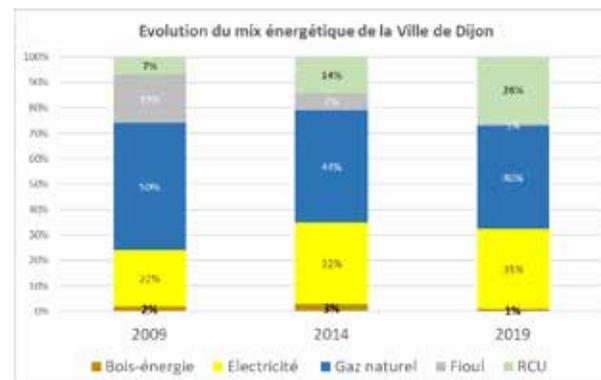
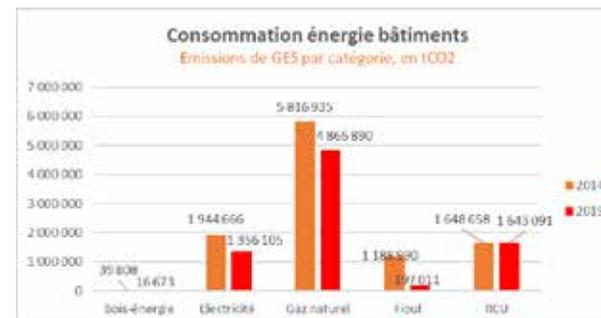
Baisse globale des émissions de 17%

Forte baisse des impacts énergétiques

Réduction significative des émissions de déplacements

Baisse de l'impact des denrées alimentaires

Influence du transfert de compétences à la métropole (voirie, parkings)



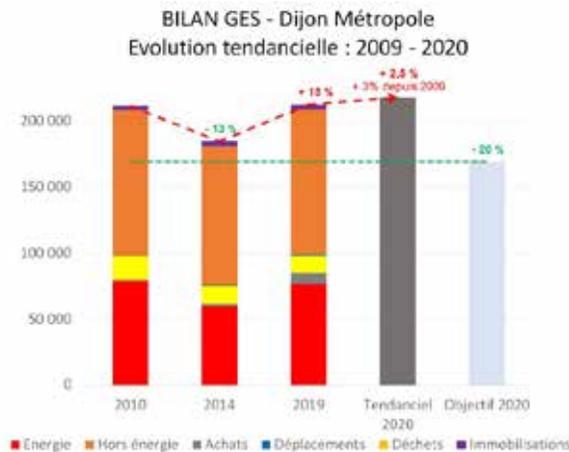
Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



19

• Dijon métropole

(gestion des déchets, eau et assainissement, administration, transports, réseaux de chaleur)
source BEGES Sept 2020



Augmentation globale des émissions de 15 %

En raison des nouvelles compétences prises telles que la voirie, l'éclairage public et par une forte augmentation de la production du réseau de chaleur (et conséquemment des consommations énergétiques associées, et donc de leurs émissions correspondantes) ainsi que la croissance de déchets incinérés, l'UVE traite les ordures de 93% de la population de Côte d'Or.

Quelques grandes actions engagées qui permettront de diminuer les émissions de GES pour atteindre la neutralité carbone à 2050 : (source BEGES Sept 2020)

- Extension des consignes de tri (5% supplémentaires) = 5 003 t eq CO²
- Réduction des déchets à la source de 10% entre 2010 et 2020 = 10 006 t eq CO²
- Création d'une unité de méthanisation (40 000 tonnes traitées) = 1 127 t eq CO²
- Déploiement de sites de compostage partagé (66,2 t/an) = 1,5 t eq CO²
- Augmenter la récupération d'énergie sous forme de chaleur de l'UVE du traitement des déchets = 5 124 t eq CO²
- Augmentation de la part d'énergie thermique produite par l'incinération des déchets sur le RCU (considéré à terme comme substitué à du gaz) = 27 240 t eq CO²
- Optimisation du parc existant de transports en commun (objectif d'une baisse de 30% des consommations) = 2 542 t eq CO²
- Développement de la mobilité hydrogène pour alimenter 9 BOM, 11 BUS 12 m et 17 BUS 18 m = 2 624 t eq CO²
- Ferme photovoltaïque/ Développer la production d'énergie solaire pour alimenter le tramway - 1 800 MWh par an = 146 t eq CO²
-



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Prescription de la modification N°1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit « PLUi-HD » de Dijon Métropole

Le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de déplacements urbains (PDU) dit « PLUi-HD » de Dijon métropole a été approuvé par délibération du conseil métropolitain le 19 décembre 2019.

Il est devenu exécutoire le 23 janvier 2020, se substituant ainsi aux 24 POS et PLU communaux préexistants pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce nouveau document de planification stratégique constitue également le nouveau cadre de référence des politiques de l'habitat et des mobilités de la métropole, puisqu'il remplace, au travers de ses deux programmes d'orientations et d'actions habitat et déplacements (POA-H et POA-D), les PLH et PDU précédents.

Son application au cours de ces cinq derniers mois et notamment au fur et à mesure de la délivrance des autorisations d'urbanisme, a permis de constater

l'existence d'erreurs matérielles mais aussi la nécessité de clarifier la rédaction de certaines règles encore trop sujettes à interprétation.

Après consultation et concertation des communes membres, il est apparu qu'une procédure d'évolution du PLUi-HD était nécessaire non seulement pour remédier à ces deux problématiques mais aussi pour adapter les dispositions programmatiques et réglementaires du plan, à l'évolution des opérations d'aménagement et de construction en cours ou en projet.

Une procédure de modification, votée lors du conseil métropolitain de juin 2021, a semblé être la plus adaptée pour répondre à ces objectifs.

Parmi ces modifications, on peut retenir :

- promouvoir la nature en ville (favoriser la végétalisation entre la limite de propriété et les constructions, augmenter la part d'espaces verts dans les faubourgs dijonnais, instaurer un « malus arbres » en cas d'abattages d'arbres, imposer un ration d'arbres à planter sur les parkings),

- favoriser la la pérennité et le développement des exploitations viticoles et agricoles : (valoriser le potentiel viticole et touristique du domaine

de Gouville à Corcelles-les-Monts, Soutenir le projet agrotouristique du domaine de Neuvon à Plombières-lès-Dijon, accompagner le développement d'une exploitation arboricole au Petit Ouges, favoriser la pérennité de l'activité du pépiniériste de Plombières-lès-Dijon...)

- valoriser patrimoine architectural (compléter l'inventaire du patrimoine d'intérêt local, protéger et valoriser les maisons éclusières, préciser les spécificités du quartier de la Champagne Haute à Marsannay-la-Côte...)

- répondre aux besoins de développement des commune

Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Projet RESPONSE - H2020

Plus de 50 ans après sa création, le quartier Fontaine d'Ouche poursuit sa transformation. Le projet RESPONSE, répond à l'appel à projet H2020, Villes et communautés intelligentes.

RESPONSE a pour ambition de créer des îlots à énergie positive dans le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon ainsi que dans le quartier étudiant de Turku (Finlande) deuxième ville pilote du projet. 6 villes suiveuses (Belgique, Bulgarie, Espagne, Grèce, Roumanie, Ukraine) dupliqueront les solutions mises en place.

Ce projet place Dijon au cœur du réseau Européen des villes intelligentes et connectés.

Les 5 axes de transformation sont les lignes de conduite des solutions qui seront implantées dans le quartier :

- 1 - Améliorer la performance des bâtiments
- 2 - Décarboner les énergies
- 3 - Stocker l'énergie
- 4 - Intégrer et interconnecter les systèmes de données
- 5 - Favoriser le développement d'une ville plus sûre et plus résiliente

Une maquette permet de visualiser toutes les solutions sur le quartier. La bibliothèque municipale de Fontaine d'Ouche a accueilli cet outil jusqu'au mois de juin 2020. La maquette sera déployée sur les grands événements de la métropole. Elle bénéficie également d'une version numérique accessible gratuitement, qui détaille comme sur la version physique, toutes les innovations.

<https://response.metropole-dijon.fr/>



Lancées depuis un an dans cet ambitieux projet, la ville de Dijon et Dijon métropole tirent les premiers retours d'expérience et lancent les actions sur le territoire.

La mobilisation citoyenne est au cœur de RESPONSE avec comme objectif de renforcer le rôle de chaque citoyen dans la transition énergétique et la mise en œuvre du projet

Cette première année a permis une première implication des habitants du quartier via un questionnaire ayant pour objectif de mesurer la sensibilité des habitants aux questions environnementales, de comprendre et appréhender leurs inquiétudes vis-à-vis des solutions techniques et technologiques qui verront le jour dans le quartier. L'enjeu est de faire des habitants des acteurs en tant qu'experts de leur quartier et de la vie de ce dernier.

Les caractéristiques sociodémographiques du quartier de Fontaine d'Ouche font de la mobilisation citoyenne dans RESPONSE un défi nouveau pour la ville de Dijon et Dijon métropole.

Dans ce cadre, un travail sur l'accès aux formations et métiers la transition énergétique a été engagé. Il sera complété par d'autres volets de mobilisation



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

des habitants tels que la fierté des habitants pour leur quartier, l'image et le cadre de vie de Fontaine d'Ouche ou encore l'écologie.

Plus généralement, tous les acteurs du territoire, étudiants, scientifiques, entreprises, associations sont associés à RESPONSE et participent à la transition énergétique et écologique initiée sur le territoire. La dynamique partenariale nationale (19 partenaires locaux) et européenne (53 partenaires européens dans 13 pays) est un atout majeur du rayonnement de la collectivité dans les réseaux nationaux et européens.



Quelques chiffres :

Périmètre de Response :

- 9 250 habitants
- 37,5% vivent en dessous du seuil de pauvreté (13% sur Dijon)
- 1 100 habitants dans 500 logements sont concernés ainsi que l'ensemble des bâtiments municipaux du quartier



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



23

Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : projet EVERIMPACT pour surveiller et quantifier les émissions de CO2 quasiment en temps réel

Les villes sont responsables de 71% des émissions de gaz à effet de serre et ont pour objectif de diminuer leurs émissions dans les années à venir (+10 000 villes de plus d'un million d'habitants se sont engagées à respecter l'accord de Paris).

Sur les émissions de GES de la ville, 5 à 10% sont liées directement à l'activité municipale (bâtiments/véhicules) et 30 à 40% sont des émissions sur lesquelles les villes ont un pouvoir d'influence (politiques d'incitation, plan urbain de mobilité, etc.).

Pour estimer et quantifier leurs émissions de CO2, les collectivités réalisent un « bilan carbone » qu'elles sont tenues d'effectuer tous les 4 ans mais qui présenterait des écarts importants avec les émissions réelles. Le bilan carbone ne permet pas de suivre dynamiquement l'évolution des émissions et de la concentration de CO2, et d'en rendre compte afin de prioriser et d'adapter les politiques publiques locales en matière de lutte contre les GES et le réchauffement climatique.

Dans le prolongement du projet RESPONSE, Dijon métropole a été sollicitée pour être territoire d'expérimentation de la solution EVERIMPACT dans le cadre d'un partenariat de recherche sur 5 ans avec EDF, EIFER et EVERIMPACT afin de déployer une nouvelle solution innovante de lutte contre les émissions de GES.

EVERIMPACT, start up innovante basée à Paris et Copenhague, fondée en 2015, surveille et monétise les émissions de gaz à effet de serre (GES) des villes ou des projets urbains en combinant les données des satellites et des capteurs au sol. Elle dispose d'un logiciel de ville intelligente qui mesure précisément les émissions de CO2 dans les villes en exploitant les données sur le CO2 des satellites et des capteurs au sol, et connecte les villes avec

des entreprises souhaitant acheter leurs réductions de CO2 comme des compensations de carbone. Il s'agit d'une technologie permettant de surveiller les émissions de carbone avec des données satellitaires et un capteur au sol (plateforme IoT) apportant des mesures de carbone précises, fiables et en temps quasi réel, tandis que le marché s'appuie sur les estimations de gaz à effet de serre et l'auto-déclaration des entreprises et des gouvernements, pour résoudre le problème du climat. Le logiciel permet aux villes et aux entreprises qui réduisent leurs émissions de CO2 de réclamer leurs redevances pour le manque de surveillance et de vérification par des tiers qui pourraient déclencher un financement climatique bien nécessaire, il génère des revenus à partir d'instruments de financement climatique émergents.

EDF est le leader de l'énergie décarbonée en Europe et accompagne aujourd'hui les acteurs des territoires (collectivités, entreprises, particuliers) en proposant des outils pour réduire leurs émissions de CO2 : monitoring des consommations énergétiques, diagnostic des systèmes énergétiques (économique et environnemental), design et déploiement de solutions bas carbone et économiques dans un contexte de rénovation ou de nouveaux développements.



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

L'Institut EIFER (European Institute for Energy Research) est un laboratoire commun entre EDF et l'Université de Karlsruhe en Allemagne. Il regroupe une centaine de chercheurs, dont une dizaine de collaborateurs d'EDF. Les activités de l'institut portent sur l'influence du développement urbain sur l'énergie, la planification énergétique territoriale mettant en œuvre des outils géographiques, l'énergie répartie (dont les piles à combustible) ainsi que les énergies renouvelables (essentiellement biomasse, biogaz et géothermie), ou encore la politique énergétique des villes.

Le partenariat quadripartite se fixe 4 objectifs :

Connaître à maille fine les émissions des GES à périmètre donné (inférieure à 50x50m) :

- En reconstituant les émissions du territoire (scope 1) grâce à des micro-capteurs mesurant le carbone au sol toutes les 15 minutes et des données mensuelles satellitaires. Le périmètre restant à préciser mais la proposition consisterait à expérimenter la solution dans le cadre du projet RESPONSE puis de l'élargir ensuite en fonction des résultats et des projets développés par Dijon Métropole. Les 6 micros capteurs seront acquis et déployés par Dijon métropole. Pour financer

cette acquisition, leur déploiement et rémunérer le travail réalisé par EverImpact, Everimpact et Dijon métropole ont répondu à l'appel à projets UFO, pour être territoire d'expérimentation. Dijon Métropole contractualisera avec EverImpact sur une base annuelle pour le service de flux de données provenant du traitement EverImpact

- En apportant une expertise pour la validation des résultats, le complément de données concernant les émissions carbone indirectes (scope 2) et la construction d'un plan d'action (réalisation par EDF et EIFER)

- En estimant à partir des consommations énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid) du territoire, les émissions de CO2 à une maille géographique moyenne (<IRIS si possible) et à une fréquence journalière

- En mesurant et estimant l'impact de la végétation et de l'agriculture sur la séquestration carbone

- En réalisant une synthèse des émissions selon leurs sources à partir de données qui incluent également le résidentiel, le tertiaire, la mobilité et l'industrie

Tendre vers un territoire bas carbone :

En accompagnant Dijon métropole dans l'élaboration d'un plan stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Rentrer sur le marché du carbone pour vendre des crédits carbone :

L'objectif est donc ici, grâce à cet outil, de permettre à Dijon métropole de rentrer sur le marché du carbone pour vendre des crédits carbonés et ainsi financer ses actions vertueuses.

Dans l'hypothèse où Dijon métropole réduirait ses émissions de carbone ; ils pourraient être vendus sur le marché volontaire du carbone ; dans le cas contraire, aucune pénalité ne serait donnée à la collectivité.

• Innover :

EverImpact propose que les actions de la collectivité puissent être certifiées MRV (mesurable, reportable, vérifiable) – certification de l'ONU, grâce aux mesures réalisées et à l'intervention d'un institut.

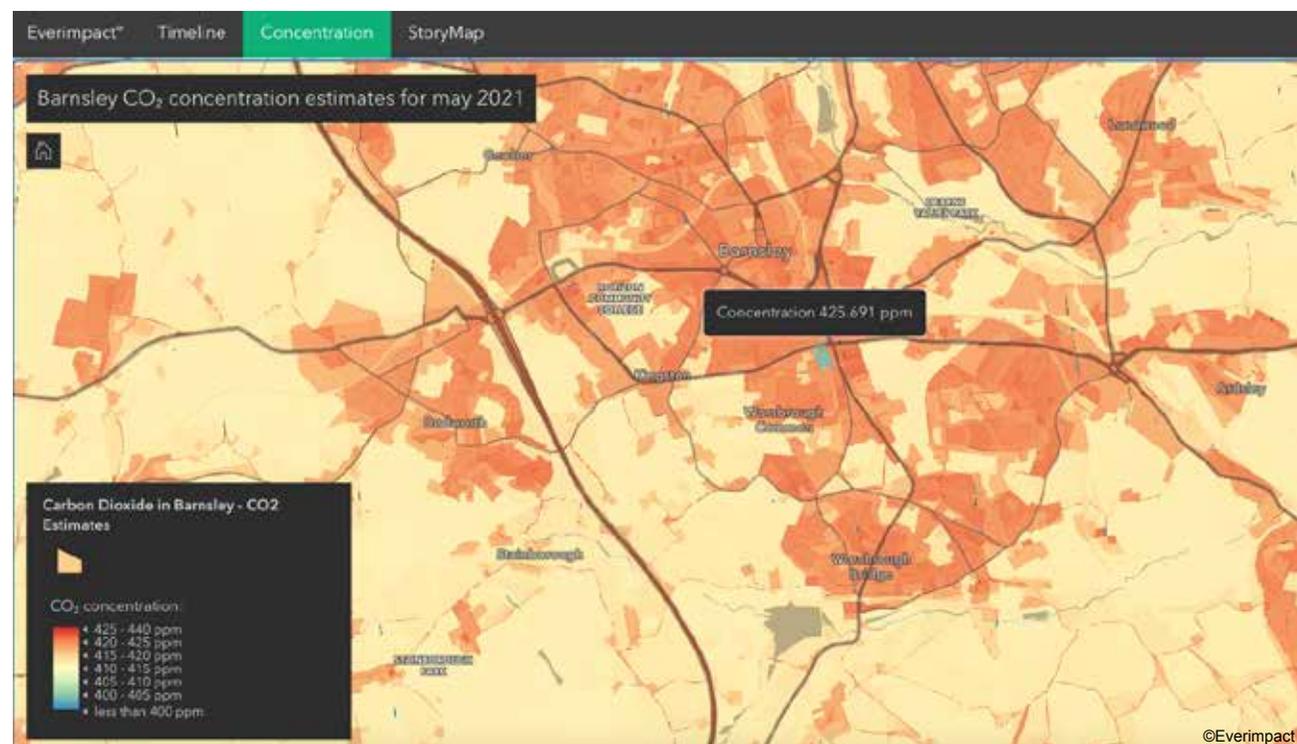
Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



25

A ce jour, aucune ville française et presque aucune ville au monde n'est parvenue à faire certifier MRV des actions afin d'intégrer le marché volontaire du carbone.

Exemple de mesure du CO₂ à Barnsley Royaume Uni





Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : projet Eucitycalc, un outil de modélisation pour aider Dijon Métropole à tendre à la neutralité carbone 2050

Née aux Etats Unis, l'expression « smart city » (ou ville intelligente) s'est rapidement imposée pour désigner les stratégies d'innovation urbaine partout dans le monde.

Pour construire collectivement des territoires plus durables, plus connectés, plus inclusifs et plus attractifs, l'innovation joue un rôle clef. Qu'il s'agisse d'innovations technologiques, - souvent basées sur l'utilisation du numérique et des données - ou d'innovation sociales ou environnementales, de multiples solutions et démarches novatrices peuvent contribuer à rendre les territoires plus durables et intelligents.

La ville intelligente, selon la définition de la CNIL, est un nouveau concept de développement urbain dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services. Ce concept se présente ainsi comme une des réponses aux défis de l'urbanisation, de la raréfaction des ressources et du changement climatique.

La Smart City Dijon métropole est le fruit d'une ambition politique très forte de repenser le modèle urbain du XXIème siècle en permettant à différents acteurs tels que des entreprises, des collectivités, des instituts de recherche, des starts up notamment, d'unir leurs compétences respectives pour l'accompagner sur le développement d'un modèle innovant de ville intelligente.

Dans le cadre du programme Horizon 2020 (H2020) pour la recherche et le développement, intitulé « Soutenir les autorités publiques pour mettre en place la politique énergétique de l'Union Européenne – soutenir les autorités locales et régionales », Dijon métropole a répondu à l'appel à projet, en partenariat avec Energy Cities, porteur de la démarche, autour de l'adaptation de l'outil European Calculator à l'échelon local dont l'objectif est d'aider les collectivités à mettre en œuvre leur trajectoire vers la neutralité carbone.

L'outil European Calculator, ou EUCITYCalc, a vocation à soutenir les décideurs avec un outil de modélisation accessible, facile à utiliser et dynamique afin de quantifier les paramètres tels que la demande d'énergie, les émissions GES et les implications des choix de modes de vie ou technologie d'énergie en Europe. La qualité de



Objectif 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



27

l'air est totalement intégrée, ainsi l'outil permet de mesurer l'impact des actions envisagées sur le territoire.

Initialement conçu comme un outil à l'échelon européen, la structure de EUCITYCalc va être adaptée afin de permettre à Dijon métropole par exemple de disposer d'un outil prospectif, d'aide à la décision, afin de l'accompagner dans ses choix politiques et ainsi lui permettre d'atteindre ses objectifs à 2030 puis de tendre vers la neutralité carbone.

Pour mener à bien ce projet, un réseau de 10 partenaires s'est constitué autour d'Energy Cities :

- Climact SA, entreprise belge spécialisée dans la construction d'outil d'analyse prospective, de conseil réglementaire, d'accompagnement des décideurs à l'identification d'opportunités et d'options stratégiques sur les questions d'énergie renouvelable et d'impact climatique. Cette structure fait partie des acteurs qui ont participé à l'élaboration de cet appel à projet,

- Carbon Market Watch, ONG Belge, agissant sur la préservation de l'environnement

- Postdam Institute for Climate Impact Research, RD2

- 4 collectivités locales : (RIGA (Lituanie), Mantova (Italie), ZDAR NAD SAZAVOU (République Tchèque), ainsi que Dijon métropole

- L'Agence Régionale de l'Energie du Nord (Croatie),

- L'Agence de l'Energie et de l'Environnement d'Arrabida (Portugal)

- L'Association des gestionnaires de l'énergie des Villes et communes, SEMMO, en République Tchèque

Dans le cadre de ce projet, Dijon métropole s'appuiera sur Atmo Bourgogne Franche-Comté pour la transmission et l'analyse des données énergétiques et climatiques ainsi que les données sur la qualité de l'air.





Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat

Dijon métropole poursuit son soutien aux programmations de rénovation thermique des bailleurs sociaux

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, Dijon Métropole a fortement soutenu la construction de nouveaux logements pour tous les profils de ménages, et notamment des logements à loyer modéré.

Elle s'est également fortement mobilisée depuis 2010 en faveur de la réhabilitation thermique.

Cet engagement s'est traduit par le soutien aux programmations des bailleurs sociaux : en 10 ans, 92 opérations de rénovation BBC, représentant près de 4 000 logements à loyer modéré ont bénéficié de près de 8 millions d'euros de subvention de la part de Dijon métropole qui a mobilisé sa garantie financière sur l'ensemble des prêts contractés par les opérateurs. Cette dynamique a généré 88 M€ de travaux et représenté des économies de factures significatives pour les ménages locataires (en moyenne : 40% de gains énergétiques).

La future programmation (la troisième) concernant la période quinquennale 2021-2025, adossée au prochain FEDER, est en cours de consolidation avec les bailleurs et les partenaires co-financeurs dont la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les années à venir, les enjeux portent sur :

- **le maintien de la dynamique locale** pour répondre aux besoins des ménages qui souhaitent résider sur le territoire de la métropole et dans un souci de limiter l'artificialisation des sols permettant la préservation des secteurs agricoles et naturels (loi Climat et Résilience) ;
- **le développement de l'éco-habitat** : en conjuguant les attendus en matière de performance thermique avec l'utilisation

de matériaux bio-sourcés et bas-carbone, en favorisant les expérimentations de ré-emploi ainsi que les circuits courts d'approvisionnement ;

- **la massification de la rénovation** : être au rendez-vous de la transition énergétique et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Dijon métropole intervient parallèlement pour soutenir la transition énergétique des logements privés à l'appui de son service dédié « Rénovéco ».



Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat



29

Amélioration de l'habitat privé : Rénovéco Dijon métropole étoffe son offre de services

Amélioration de l'habitat privé :
Rénovéco Dijon métropole étoffe
son offre de services



Depuis sa création en 2016, Rénovéco Dijon métropole a prodigué ses conseils à plus de 6 500 propriétaires (occupants et bailleurs privés) du territoire.

Véritable guichet unique de l'amélioration de l'habitat privé – reconnu « Espace Conseil FAIRE » par le Ministère de la Transition énergétique depuis juillet 2020 –, Rénovéco offre une expertise gratuite et personnalisée aux habitants désireux de réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation de leur logement.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, quel que soit leur niveau de ressources ou le type de

logement concerné (maison ou copropriété), Dijon métropole déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement animés par les conseillers Rénovéco, combinant assistance technique et soutien financier aux études et travaux.

2020 en chiffres

→ L'opérateur SOLiHA missionné par la Métropole dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général, a accompagné 206 ménages éligibles aux aides de l'Anah, dont 135 d'entre eux ont réalisé des travaux ayant généré un gain énergétique moyen de 38%.

→ 345 propriétaires de logements individuels ont bénéficié du nouveau dispositif de soutien à la rénovation BBC, « EFFILOGIS – maisons individuelles », lancé par la Métropole en juillet 2020.

Parmi eux :

- 22 propriétaires ont réalisé un audit énergétique d'une valeur de 800 € entièrement financé par la Région et Dijon métropole ;
- 28 porteurs de projet ont amorcé une mission renforcée d'assistance technique et financière (AMO), financée de 50 à 100% en fonction de leurs revenus.
- 27 projets visant le niveau BBC rénovation après travaux ont été déposés.

→ A noter la mise en place d'une expérimentation innovante, le programme PACTE -15% à destination des ménages aux ressources modestes vivant dans des « passoires thermiques ». Opérationnel depuis l'été 2021, le dispositif a déjà permis d'identifier plus de 6000 ménages en situation de précarité dans leurs logements.

Cap sur la rénovation BBC des copropriétés

Dijon métropole renforce son soutien en faveur de travaux globaux en copropriété.

A travers sa convention pluriannuelle avec l'association Bourgogne Energies Renouvelables – Dijon métropole offre un « coaching Rénovéco » aux copropriétés s'engageant dans un projet de rénovation collective. Une quarantaine de copropriétés totalisant plus de 1 300 logements a eu recours à ce service en 2020.

Soucieuse de soutenir les projets de travaux globaux visant le niveau de performance BBC rénovation, Dijon métropole mobilise en partenariat avec la Région une enveloppe financière de 1,4 millions d'euros*.

Ainsi, au terme de plusieurs années d'accompagnement, cinq copropriétés de la



Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat

A la chasse aux passoires énergétiques : PACTE -15%

métropole comptabilisant 302 logements ont voté lors de leurs Assemblées Générales à l'été 2021, d'ambitieux programmes de travaux s'élevant à plus de 6 millions d'euros. Au total, ces projets bénéficient d'un soutien financier de la Métropole à hauteur de 450 000 euros, en complément du soutien régional, de l'aide nationale MaPrimeRénov' Copropriété et des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

*BBC : Bâtiment Basse Consommation



©Vincent Arbelet_VD

Agent SOLIHA effectuant un diagnostic chez un habitant dans le cadre du PACTE -15%



A la chasse aux passoires énergétiques : PACTE -15%

En complément du programme Effilogis-maison individuelle lancé en 2020 pour les projets de rénovation BBC*, Rénovéco Dijon métropole étend son offre de services à destination des maisons en expérimentant le dispositif PACTE-15% dès 2021.

Déployé en collaboration avec l'association nationale AMORCE, dont la Métropole est membre depuis de nombreuses années, le PACTE-15% vise à lutter contre la précarité énergétique, en renforçant notamment le repérage des ménages aux revenus modestes.

Les habitants éligibles bénéficient d'un accompagnement gratuit clé en main en vue de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Ils profitent de solutions d'amélioration thermique adaptées, à coûts maîtrisés grâce à des entreprises locales présélectionnées et ils peuvent compter sur la prime Rénovéco de Dijon métropole à hauteur de 5 à 20 % du montant des travaux.

L'opérateur de la Métropole, SOLIHA, assiste les ménages pas à pas sur les plans administratifs, financiers et techniques jusqu'à l'achèvement des travaux : demande de devis, montage des dossiers de subventions et de prêt, suivi du chantier, versement des aides, etc.

L'expérimentation PACTE-15% permet également à la Métropole d'intégrer un nouveau réseau inter-territoires d'échanges sur la thématique de la lutte contre la précarité énergétique, bénéficiant ainsi de retours d'expériences précieux pour la pérennisation de la démarche.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat



31

Candidature de l'opération «Heudelet 26» à la labellisation national Écoquartier

Initié en 2012 par le ministère de la cohésion des Territoires, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

La labellisation vise à certifier la qualité des projets par rapport à un socle d'exigences jugées fondamentales, portant à la fois sur des aspects de conception et de gouvernance, de cadre de vie et d'usage, de développement territorial, de préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique. Elle est octroyée après achèvement total ou partiel de l'opération, à l'issue d'un processus en quatre étapes.

La Ville conduit, depuis les années 2000, un politique d'urbanisme ambitieuse permettant de répondre à une demande en logement pour tous, tournée vers l'écologie urbaine et prônant un cadre de vie de qualité.

A l'appui de cette volonté de construire une ville douce à vivre respectueuse des principes fondamentaux du développement durable, la Ville s'est déjà engagée dans cette démarche de labellisation.

A cet effet, trois sites sont engagés dans la labellisation pour l'obtention du label national EcoQuartier (le quartier Arsenal et celui de la Fontaine d'Ouche sont à l'étape 2 et le projet Bruges II à l'étape 1).





Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat



L'opération «Heudelet 26», initiée par la ville de Dijon et aménagée par la SEM (Société Est Métropoles), constitue, par son caractère multifonctionnel et innovant, les caractéristiques requises pour être labellisé.

En effet, il présente de nombreux atouts permettant de s'inscrire dans cette démarche :

- Recomposition urbain d'une friche militaire,
- Conservation et réutilisation du patrimoine bâti militaire,
- Mixité dans les programmes d'habitat et diversité dans les usages (bureaux, équipement culturel, logements),
- Raccordement au réseau de chaleur urbain,
- Prise en compte du changement climatique (îlot de fraîcheur au centre de l'opération, toitures végétalisées, réservoir pour recueillir les eaux pluviales, conservation des arbres présents sur le site d'origine ...),
- Desserte performante en transport public (tramway),
- Mobilisation active des habitants pour faire vivre le quartier (création de l'Association Ecovivre à Heudelet en mars 2021).

Au vu de l'ensemble de ces éléments et notamment de l'engagement de ses habitants au travers de l'Association récemment créée et de leur souhait de s'engager dans cette démarche, la Ville et l'Association Ecovivre à Heudelet ont souhaité être chacun signataire de la charte Eco Quartier.

Ceci constitue une démarche atypique dans la mesure où le volet social et l'organisation participative sont mis en avant.

Le label EcoQuartier, reconnu par le grand public ainsi qu'au niveau international, constitue un atout pour valoriser le quartier et l'action de l'Association « Ecovivre à Heudelet » lui donnant une reconnaissance à l'échelle nationale.

Le dossier devra faire l'objet d'un examen par des experts régionaux nommés par le Ministère, d'un passage en Commission régionale, qui formule un avis circonstancié, puis d'un passage en Commission nationale. L'engagement officiel dans le processus pourrait intervenir en cours d'année 2021.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat



33

Qu'est-ce que la Charte ÉcoQuartier ?

CHARTE ÉCOQUARTIER

The image shows the cover of the 'Charte ÉcoQuartier' document. At the top left is the 'ÉcoQuartier' logo, a green circle with a white outline. Below it, the title 'CHARTE ÉCOQUARTIER' is written in large, bold, green capital letters. The central part of the cover features a colorful, stylized illustration of a neighborhood with houses, trees, and a park. At the bottom left, there is a small copyright notice: '© Yann Kebbi - Ministère de la Transition écologique'. At the bottom center, the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' is displayed, with the French motto 'Liberté Égalité Fraternité' underneath. At the bottom left, there is a small text: 'Charte EcoQuartier - version mars 2021'.

La démarche écoquartier

Le label ÉcoQuartier est l'un des piliers de la démarche ÉcoQuartier, qui est proposé par les Ministères de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de la Transition écologique et solidaire. Faire entrer son projet d'aménagement dans la démarche ÉcoQuartier, c'est :

- Mettre en oeuvre les 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans son projet;
- Entrer dans le club ÉcoQuartier, un réseau de collectivités et de professionnels engagés pour une transition vers de villes et des territoires durables ;

- Bénéficier de formations gratuites pour faciliter la mise en oeuvre des projets par l'apprentissage de nouvelles façons de faire ;

- Participer à des événements locaux, régionaux ou nationaux pour partager les retours d'expériences issus de métropoles, de villes moyennes et de centres-bourgs ruraux.

La plateforme ÉcoQuartier répertorie l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement urbain qui sont officiellement engagés dans la démarche ÉcoQuartier. Elle met à disposition des ressources documentaires relatives aux différents enjeux de villes et de territoires durables : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>



Objectif 2 : Améliorer la qualité de vie dans l'habitat

Bruges II, une ferme urbaine pour mieux manger et mieux vivre ensemble

Le quartier des Tanneries s'est construit historiquement autour de l'eau et des activités qu'elle rendait possible. Pour différencier le projet des quartiers voisins et valoriser ce patrimoine, l'ambition est de créer une « nouvelle Bruges », dans l'esprit d'une architecture faubourienne et de réinterprétation de la brique.

Ce quartier intègre une démarche de recherche et développement visant à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain à l'échelle du site : orientations, organisation spatiale, choix des matériaux, végétaux...sont définis afin de pallier les aléas du changement climatique et créer un « îlot de fraîcheur urbain ».

De plus, par l'aménagement d'une vaste coulée verte, le long de l'Ouche, d'environ 6000 m², il deviendra un lieu de promenade, pour tous les Dijonnais. Il sera aussi un lieu de vie, grâce à une programmation multifonctionnelle et intergénérationnelle.

Des logements familiaux côtoieront une résidence seniors, une résidence de co-living, et des espaces de services ainsi que des commerces.

Les habitants pourront se retrouver autour d'un nouvel espace public, où le béton existant laissera place à une darse afin de mettre en valeur l'Ouche autrefois canalisée, un jardin de pluie y sera aménagé ; de plus, des espaces exclusivement piétonniers, une halle commerçante, un café... , constitueront un véritable cœur de vie de ce nouveau quartier.

Le maraîchage urbain sera l'un des éléments centraux du projet avec l'introduction d'une «ferme urbaine», sur 5500 m² de terres maraîchères et de vergers pour sensibiliser à l'alimentation durable et locale, avec un exploitant déjà installé à Dijon. Cette exploitation sera pensée afin d'offrir des services aux habitants restant à définir (exemple : vente de fruits et légumes en circuit extra court, ateliers pédagogiques...).



Chiffres prévisionnels :

5500 m² de terres maraîchères
 6000 m² de coulée verte le long de l'Ouche
 une darse et un espace paysager de
 2 500m² environ
 1200 habitants
 520 logements répartis entre logements
 familiaux et résidences (sénior, coliving...)
 Une couverture en panneaux
 photovoltaïques sur 1 225 m² de la toiture
 du parking silo (soit 500 modules pour une
 puissance installée d'environ 200kWc)

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



35

Construction de la centrale solaire du CET de Dijon ; les habitants associés

Cette collecte, qui a démarré le 1er avril 2021 via le site www.lendosphere.com/dijon, a pour objectif de financer une partie de la construction de la centrale photovoltaïque située au nord de Dijon, à proximité du Parc Technologique de la Toison d'Or.

Initié en 2018, ce projet photovoltaïque se situe sur l'ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Dijon, sur lequel étaient précédemment stockés des gravats et des résidus de chantiers de construction.

Le CET a été fermé et réhabilité par la Métropole de Dijon au cours de l'été 2020. Les travaux ont débuté en septembre 2020 avec la préparation du terrain, l'aménagement des accès et la sécurisation du site. Ils se poursuivent actuellement avec la préparation des fondations et des réseaux électriques. Cette centrale solaire participera au dynamisme local et générera des retombées économiques directes pour les collectivités. Ce projet marque la volonté de la Métropole de Dijon de favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Il s'agit pour EDF Renouvelables d'accompagner durablement les territoires dans leurs ambitions et de porter des projets respectueux de l'environnement tout en soutenant l'économie locale.

Par cette opération de financement participatif, les citoyens deviennent financeurs de la centrale solaire du CET de Dijon.

- Cette collecte, fixée à 200 000 €, a été réservée : aux habitants de la Métropole de Dijon du 1er au 15 avril
- puis à partir du 16 avril aux habitants des départements d'implantation et limitrophes : Côte-d'Or, Aube, Jura, Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne.





Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

Dijon métropole a choisi, en septembre 2009, de créer un réseau de chaleur pour partie sous l'emprise du tramway alors en construction.

Ce choix stratégique a été couplé avec la prise de compétence en 2010 par la collectivité de production et de distribution de chaleur sur son territoire. L'agglomération a donc pris en charge la gestion de réseaux de chaleur existants sur les communes concernées de la Métropole, à savoir Dijon, Chenôve, et Quetigny.

Afin d'assurer une cohérence dans le développement de ces réseaux de chaleur existant (CORIANCE / SODIEN) et en création (DALKIA / DIJON ENERGIES), l'agglomération a réalisé un schéma directeur de ces réseaux.

Les réseaux de chaleur existants, tous deux gérés dans le cadre de délégations de service public :

DSP SODIEN :

Secteur Chenôve et Fontaine d'Ouche

Par convention, la société CORIANCE a été chargée, par Dijon métropole, de la gestion du réseau de

Le réseau de chaleur poursuit son extension

chaleur par voie de concession. Dans le cadre de cette convention, CORIANCE s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés. Cette délégation de service public, d'une durée de 24 ans, a débuté le 1er janvier 2013. Elle s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2036.

Caractéristiques des installations :

Les réseaux de Fontaine d'Ouche et de Chenove ont été interconnectés via la chaufferie des Valendons. L'intégration du réseau de Chenove s'est faite par anticipation au 01/02/2014.

Les équipements comprennent :

- **Chaufferie de Fontaine d'Ouche** (58,4 MW PCI) :
 - 3 Chaudières gaz eau chaude de : 13 MW + 11,5 MW + 14,4 MW
 - 4 Moteurs de cogénération gaz : 19,5 MW PCI pour 7,4 MW thermique et 7,8 MW électrique
- **Chaufferie de Chenove** (39 MW PCI)
 - 1 Chaudière gaz eau chaude de : 16 MW (déclassée vapeur/eau chaude)
 - 1 Turbine de cogénération à gaz de : 23 MW PCI pour 10,5 MW thermique et 7 MW électrique
- **Chaufferie des Valendons** (33 MW PCI - mise

en service en avril 2015)

3 Chaudières Biomasse de :

2 x 9,6 MW et 1 x 4,7 MW

1 Chaudière gaz de 11,4 MW

- Interconnexion SODIEN / DIJON ENERGIES (10 MW PCI - mise en service en décembre 2019)

On dénombre 192 locaux sous-stations pour 212 polices d'abonnement pour environ 31 km de réseaux.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante : 13 200 équivalent-logements environ, qui représentent près de 805 000 m² de surface chauffée, le reste correspondant à des équipements (centre commercial, groupes scolaires, piscine, ...) qui représente une puissance utile souscrite de 102 848 kW.

La mixité énergétique annuelle sortie chaudières sur l'année 2019 était la suivante : 53,6 % de biomasse (80,1 GWh) 2,8 % de gaz naturel (4,2 GWh) 43,6 % de récupération de chaleur issue de la cogénération fonctionnant au gaz naturel (65,3 GWh).

L'utilisation de ces divers combustibles a conduit à un rendement du réseau compris entre 63,9 % en juillet et 94,7 % en octobre. Il a été de 88,5% en moyenne sur l'année et reste stable depuis 2016.

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



37

En 2019, près de 2 612 MWh électrique ont été nécessaires pour le fonctionnement du réseau.

Le ratio de consommation électrique ramené à la chaleur produite sortie de centrale est de 17,5 kWh / MWh produit.

Cette valeur a augmenté de 10,5% depuis 2017 et est le reflet du pompage nécessaire à la fourniture de la chaleur vers des zones de dessertes actuellement peu denses (ZAC Arsenal, CIGV, Interconnexion DE/SOD)

La consommation d'eau sur le réseau est de 21,6 m³/ jour. Cette valeur est en baisse de 17,8% par rapport à 2018.

Une amélioration est constatée sur ce point après 2 années de hausse. Cette amélioration est la conséquence de la réalisation des travaux de renouvellement du réseau notamment sur le secteur Bachelard.

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant supérieure à 50 % (53,6%), celle-ci permet aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : la TVA appliquée à la consommation est donc fixée à 5,50 %.

Faits techniques marquants en 2019

La rigueur de la saison est de 2 407 DJU pour l'année. Ce chiffre est inférieur aux DJU trentenaires qui ont pour référence 2 700 DJU, mais reste sensiblement équivalente à l'année passée.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- Création de l'interconnexion avec DIJON ENERGIES avec établissement d'environ 5 km de réseau (secteur Marmuzots / Monchapet),
- création d'une sous-station d'interconnexion (au niveau du Lycée Montchapet) et
- création d'une sous-station de découplage (au niveau du CH Chartreuse) ;
- des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites
- des opérations de gros entretien en chaufferie 2 nouveaux raccordements pour 720 kW.

DSP Dijon Énergies

Par convention, la société Dalkia France a été chargée, par Dijon métropole, de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession.

De part cette convention, Dalkia France s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés.

Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012. Elle s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2036. Dans le cadre de cette délégation, Dijon métropole a rétrocédé près de 7 000 ml de réseaux mis en œuvre durant les travaux de création des deux premières lignes de tramway sur les branches nord et est du tracé.

En 2014, un avenant a été notifié autorisant Dijon Énergies à exporter de la chaleur en direction de du réseau de Quetigny, par l'intermédiaire d'une sous-station d'interconnexion située dans le local technique de la piscine olympique de Dijon métropole. Cet avenant acte les conditions tarifaires d'export sur le R1 et R2 L'avenant actualise aussi les conditions d'achat de chaleur de l'UIOM entre la collectivité et le réseau. La puissance est ainsi passée de 5 à 8,50 MW depuis le 1er juillet 2014. Il modifie également le périmètre de la concession en intégrant la commune de Quetigny à compter du 1er juillet 2016 dans le périmètre initialement prévu dans le contrat de base.



Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

Caractéristiques des installations

Dans la continuité des conduites posées en attente lors de l'opération tramway, Dijon Énergies a engagé depuis 2013 une extension du réseau en corrélation avec le plan développement s'appuyant sur les potentialités mises en évidence par le schéma directeur initial.

Le réseau de chaleur de Quetigny a été absorbé par le réseau de Dijon Énergies au 1er juillet 2016. L'interconnexion entre les réseaux est réalisée au niveau de la Piscine Olympique.

Les équipements comprennent :

- **Chaufferie des Péjoces** (94,9 MW PCI)

3 Chaudière biomasse de : 3 x 9,5 MW

3 Chaudière mixte GN/FOD de : 3 x 20 MW

Récupération de chaleur de la Cogénération des Péjoces (Cogéstar – hors DSP) : 6,4 MW thermique

- **Chaufferie des Charmettes** (35 MW PCI)

2 Chaudière mixte GN/FOD de : 2 x 10 MW

Récupération de chaleur sur l'UIOM : 25 MW dont 15 MW pour DIJON ENERGIES

- **Chaufferie de Quetigny** (37,8 MW PCI)

2 Chaudière mixte GN/FOD de : 2 x 10,9 MW

1 Chaudière biomasse de : 1 x 2,5 MW 4 Moteurs de cogénération gaz puissance totale : 13,5 MW PCI pour 6 MW thermique et 5 MW électrique

Au 31 décembre 2019, le réseau de chaleur alimente 278 locaux sous-stations pour 305 postes de livraison représentant au total une puissance souscrite de 127 617 kW.

Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

22,4 % pour de l'habitat hors logement social

10,7 % pour des logements sociaux

57,7 % pour des équipements publics

9,2 % pour des équipements privés.

La mixité du réseau en 2019 était la suivante :

0,0 % pour le fioul domestique (énergie de secours), soit 11 MWh utile,

- 9,4 % de gaz naturel, soit 22 427 MWh utile, dont 2 244 MWh utile provenant de la chaufferie de Quetigny

- 28,7 % de valorisation à partir de l'UIOM, soit 68 744 MWh utile.

- 44,5 % de biomasse, soit 106 670 MWh utile, dont 4 102 MWh utile provenant de la chaufferie de Quetigny

- 17,4 % de récupération thermique cogénération soit 41 690 MWh utile dont 19 487 MWh utile provenant de la chaufferie de Quetigny

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant de 73,2 %, celle-ci supérieure au seuil de 50 % a permis aux usagers du réseau de bénéficier d'une

TVA réduite sur la consommation d'énergie : le taux de TVA appliqué s'établit donc à 5,50 %.

L'utilisation de ces divers combustibles, a conduit à un rendement global de 74,3 % contre 73,4 % par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,1%

Faits techniques marquants en 2019

La rigueur de la saison est de 2 268 DJU (degrés jour unifiés) pour 216 jours de chauffe. Ce chiffre est très inférieur aux DJU trentenaires qui ont pour référence 2 700 DJU, mais reste stable par rapport à l'année passée.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent le développement de 5 km supplémentaire de réseau :

- 1 800 ml liés à l'antenne de « Transit Ouest » assurant l'interconnexion des réseaux de chaleur et la fourniture d'énergie vers SODIEN. Ces travaux ont été financé par Dijon métropole dans le cadre d'une subvention d'équipement

- 700 ml liés à la poursuite du développement du réseau urbain notamment en direction de la commune de Fontaine-lès-Dijon conformément

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



aux dispositions prévues dans l'avenant N°4 au contrat de délégation ;

- 700 ml pour l'antenne « Préfecture » permettant la fourniture d'énergie vers les bâtiments publics de ce quartier et pour répondre au projet de développement « Sainte-Marthe »

- 1 200 ml en export de chaleur, vers le projet Pommerets – Poussots situé sur la commune de Longvic

A ces travaux de développement, des travaux de modifications hydrauliques et de pompage ont été réalisés à la chaufferie des Péjoces et la chaufferie Nord.

Depuis 2019, les antennes Salengro / Lentillères, Montchapet 1, Tivoli et Arcades ont été réalisées, une trentaine de sites ont été raccordées au réseau urbain au fur et à mesure des demandes de rallumage des installations de chauffage, à la poursuite des raccordements de nouvelles constructions livrées au sein de l'Eco-cité Jardins des Maraîchers, Via Romana et Heudelet 26 ou situées à proximité du réseau urbain à Dijon.

L'objectif à 2023 est d'atteindre 120 km de réseau, soit 55 000 équivalents logements chauffés.



©VD



Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

De l'hydrogène produit sur le territoire de Dijon métropole

Dijon métropole veut relever le défi écologique et fait le pari que l'hydrogène sera le vecteur de la transition énergétique pour la décennie qui s'ouvre et celui qui s'imposera dans le futur.

Initié dès 2019, le projet d'implanter une station d'hydrogène sur le territoire de la métropole et de se doter d'une flotte de véhicules décarbonés participe donc pleinement à l'objectif de lutte contre le changement climatique.

Création d'une société dédiée à l'hydrogène renouvelable et décarboné (Dijon métropole Smart Energy-DMSE) :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Dijon métropole a souhaité mettre en œuvre différentes actions permettant d'allier innovation, santé et développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle entend en particulier que certains des véhicules puissent fonctionner à base d'énergies renouvelables (ENR) et soient alimentés par de l'hydrogène vert.

Conformément à l'article L. 2253-1 du code général des collectivités territoriales permettant aux établissements publics de coopération intercommunale de créer une société par actions simplifiée (ci-après désignée par les termes « la SAS » ou « la Société ») avec un opérateur privé, Dijon métropole a fait le choix par délibération du conseil métropolitain du 10 avril 2019, de constituer, avec l'entreprise Rougeot Energie, une société dont l'objet social porte sur la production et la fourniture d'hydrogène à partir d'installations ENR situées sur le territoire métropolitain.

Deux stations de production et de stockage d'hydrogène portées par DMSE

La production d'hydrogène sur le territoire de Dijon métropole, ainsi que son stockage, seront effectués par le biais de deux stations, construites et exploitées par DMSE.

Dans un premier temps, le projet de la station nord pour lequel un terrain est déjà mis à disposition, devrait être mis en service à compter l'été 2022.

Compte tenu de son emplacement stratégique au nord de Dijon, cette station sera accessible à tous. Au vu de sa proximité avec l'unité de valorisation énergétique (UVE) de la métropole, cette station donnera toujours la priorité aux bennes à ordures

ménagères.

Elle disposera de

- 3 pompes avec une pression de sortie de 350 bars pour les poids lourds
- 1 pompe 350/700 bars pour les véhicules légers

La station hydrogène Dijon nord sera alimentée par de l'électricité « verte » garantie par des certificats d'origine. La production issue du groupe turbo-alternateur (GTA) de l'unité de valorisation énergétique, qui traite les déchets ménagers de 90% de la population de la Côte d'Or, correspond aux besoins de cette station. Dans un premier temps, l'électrolyseur fournira 440 kg d'hydrogène par jour, pour un investissement initial porté par DMSE d'environ 7,4 M€.

Le système proposé peut se schématiser de la manière suivante

- dans un premier temps, les déchets des habitants de la métropole sont ramassés par des bennes à ordures ménagères
- dans un second temps, ils sont valorisés dans l'unité de traitement des déchets de la métropole sous forme d'électricité
- dans un troisième temps, cette même électricité va permettre de produire de l'hydrogène pour alimenter les véhicules qui feront les collectes de déchets.

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



En parallèle, et sans que cela ne soit contradictoire avec les objectifs du projet, Dijon métropole poursuivra bien évidemment sa politique volontariste de réduction de la production de déchets sur son territoire.

Dans un second temps, le site nord sera complété par une nouvelle station au sud de la métropole, dont l'installation sera effectuée près du centre de remisage et de maintenance mis à disposition de Keolis Dijon Mobilités dans le cadre du contrat de délégation des services publics de la mobilité.

À l'heure actuelle, deux sites sont étudiés au droit du centre de maintenance André Gervais l'un au nord, l'autre au sud.

La station sud sera, quant à elle, alimentée par électricité « verte » garantie par des certificats d'origine. Elle sera uniquement dédiée aux bus de la métropole.

Les deux stations hydrogène sont conçues dans une logique d'évolutivité et de massification.

Ainsi, en plus du plan de déploiement de Dijon métropole, la station de Dijon nord évoluera en fonction des besoins des citoyens et entreprises de l'agglomération.

Sur une période de 10 ans (de 2021 à 2030), l'objectif sera de tripler les capacités de production d'hydrogène, afin de pouvoir alimenter

- les 44 bennes à ordures ménagères de la métropole soit à terme, l'intégralité de la flotte ;
- les 180 bus de la métropole (y compris midibus, minibus, navettes city, etc.) soit à terme, l'intégralité de la flotte
- l'ensemble des véhicules privés et publics qui souhaiteraient disposer d'un abonnement auprès de la société DMSE (poids lourds, véhicules légers...).

De nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) à hydrogène

À ce jour, Dijon métropole est propriétaire de 44 BOM roulant principalement au gazole, bennes qu'elle met à disposition de son prestataire Dieze dans le cadre du marché de collecte. La collectivité a établi un plan de renouvellement de son parc et souhaite dorénavant déployer des bennes hydrogène.

Pour ce faire, un marché public négocié relatif à l'acquisition des premiers véhicules de collecte fonctionnant à l'hydrogène a été attribué pour 4 BOM.

Impact environnemental

Outre participer à la relance de l'économie à la suite de la crise de la Covid-19, l'engagement financier de Dijon Métropole présente un enjeu écologique majeur.

Ainsi, le seul passage de 22 premières BOM gazole à l'hydrogène durant la mandature 2020-2026 permettra à terme, en année pleine, d'éviter le rejet de 1315 tonnes de CO2.

De nouveaux bus à hydrogène

Dijon métropole est propriétaire d'une flotte de bus roulant au gazole et bus hybrides, mis à disposition du délégataire Keolis Dijon Mobilités dans le cadre du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité.

La composition actuelle du parc est la suivante

- 102 bus hybrides
- 5 navettes électriques
- 76 bus (y compris midibus et minibus) roulant au gazole

À partir de 2025, il ne sera plus possible pour Dijon métropole d'acheter des bus roulant au gazole mais uniquement des bus à faibles émissions (la



Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, complétée par plusieurs décrets d'application du 11 janvier 2017, et entrée en application le vendredi 13 janvier 2017, impose des critères de renouvellement des flottes de bus et de cars à partir de 2020 et 2025). Ces nouvelles obligations législatives et réglementaires interviennent dans un contexte local où, par ailleurs, le parc de matériel roulant du réseau Divia, nécessite d'être renouvelé :

- certains bus ont déjà atteint une durée de vie supérieure à 20 ans, pour une durée de vie nominale prévue à 15 ans
- quelques bus d'occasion ont de surcroît dû être achetés pour permettre d'assurer la continuité du service en attendant l'arrivée des bus à faible émission.

Impact environnemental

Outre participer à la relance de l'économie à la suite de la crise de la Covid-19, l'engagement financier de Dijon métropole présente un enjeu écologique majeur.

Ainsi, l'acquisition de 27 premiers bus standards, de 28 bus articulés, et de 7 midibus à l'hydrogène remplaçant des bus gazole, permettra à terme, d'éviter l'émission de 2864 tonnes de CO₂ par an (en année pleine).

Développement de véhicules légers de service

En parallèle de l'acquisition des bennes à ordures ménagères et des bus alimentés à l'hydrogène, la métropole prévoit également d'intégrer progressivement l'hydrogène dans le renouvellement de sa flotte de véhicules légers, avec un objectif-cible de 15 véhicules d'ici à 2026.



©Vincent Arbelet_VD



©Vincent Arbelet_VD

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



43

Dijon récompensée au forum zéro carbone pour son projet hydrogène

Organisé par le journal La Tribune et la ville de Paris, Le Forum Zéro Carbone, qui s'inscrit dans le cadre du 5ème anniversaire de l'accord de Paris pour le climat, s'est tenu à la fois à Paris et à Toulouse, 100% en ligne.

Deux tables rondes et des keynotes ont exploré les solutions développées par les acteurs privés et publics qui s'engagent pour relever le défi de la neutralité carbone des villes de demain.

Construire une mobilité durable, réussir la transition énergétique, penser l'urbanité et mettre le digital au service des citoyens pour bâtir des villes plus humaines, tels ont été les sujets également explorés et questionnés par les entrepreneurs, décideurs, intellectuels et responsables politiques présents engagés dans la transition énergétique de la ville de demain.

Au palmarès des meilleures initiatives 2020, Dijon métropole y a été doublement récompensée pour son projet hydrogène. La collectivité a remporté le grand prix et le prix de la mobilité, puisque l'hydrogène alimentera à terme les bus de son réseau de transport.





Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

Création d'un groupement de commandes entre Dijon métropole, Le Mans métropole, Angers Loire métropole et pour la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène

Par délibération du 23 mars dernier, le conseil métropolitain a approuvé la création d'une autorisation de programme « projet hydrogène-budget principal » ainsi que l'acquisition de 22 bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène.



Dans un souci de rationalisation, un groupement de commandes entre Dijon métropole, Le Mans métropole et Angers Loire métropole a été créé pour permettre de réaliser à la fois des économies d'échelle et mais également une mutualisation des procédures concernant la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène.

Le Mans métropole, par le biais d'une convention a été désigné comme coordonnateur du groupement chargé notamment de la passation du ou des marchés, de signer et de notifier le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution



Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



Construction d'une unité de méthanisation des boues de la station d'épuration Eauvitale de Dijon métropole

Construction d'une unité de méthanisation des boues

Le projet dont le montant total est d'environ 15 M€ bénéficie de près de 5,5 M€ d'aides de l'État au titre du plan France relance.

Odiva, la première Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) multiservices de France, créée par Dijon Métropole et le groupe Suez, est en charge de la construction de la future usine de méthanisation des boues d'épuration de Dijon qui se situera derrière l'actuelle station d'épuration, placée entre Dijon et Longvic.

Les boues de la station d'épuration, tout en restant un amendement des terres agricoles au bénéfice des agriculteurs de la région, seront transformées en ressource permettant d'obtenir une énergie renouvelable, un gaz vert.

Le processus

La boue est extraite des bassins d'épuration puis est méthanisée. De ce processus, il en résulte la transformation du biogaz en biométhane. Celui-ci sera directement injecté dans le réseau de distribution de gaz GRDF. Les boues restantes seront valorisées en compostage. L'ambition est d'atteindre le zéro déchet et même l'énergie positive, en produisant plus d'énergie que celle consommée. C'est une première en France.

Un procédé d'hydrolyse thermique

La station sera équipée d'un procédé d'hydrolyse thermique des boues qui constitue une première en Région Bourgogne-Franche-Comté et permettra à Eauvitale de proposer un traitement des matières issues de l'industrie agroalimentaire du territoire. Cette nouvelle technologie accélère la digestion des boues et améliore leur déshydratation. Le volume des boues qui est évacué est ainsi réduit de près de 50%.

6 600 tonnes de matières issues de l'industrie agroalimentaire seront réceptionnées et traitées par l'unité de méthanisation d'Eauvitale. Une véritable filière de traitement local et de valorisation

des déchets se met en place à travers ce projet dont l'objectif permet de réduire les émissions de CO2.

Les émissions de CO2 seront également réduites grâce à la méthanisation. En diminuant de 47% les boues évacuées du site pour valorisation externe, le nombre de camions qui transportent les boues passe de 904 camions/an à 480 camions/an. La méthanisation des boues de la station d'épuration permettra de produire 10 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 4 000 logements.

La filière de traitement des boues modernisée permettra d'éviter l'émission de 300 tonnes de CO2 chaque année.

Trois autres chantiers succéderont celui sur la méthanisation des boues, comprenant la valorisation thermique des boues, l'extension du bassin d'orage et le traitement des micropolluants.

Au total, 100 millions d'euros seront investis d'ici à 2030 pour les financer. La répartition est de 40 % pour la production et la distribution de l'eau potable (renouvellement du réseau, lutte contre les fuites...) et 60 % pour l'assainissement des eaux usées (construction de l'usine de méthanisation, construction d'un nouveau bassin d'orage, valorisation thermique des boues par incinération et traitement des micropolluants plastiques).



Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables

Réduction des boues d'épuration retournant aux milieux naturels, production d'énergie, prestation pour l'industrie agroalimentaire, réduction de l'empreinte carbone... l'unité de méthanisation dont le chantier a été lancé en juillet 2021 marque le premier élément d'une série qui s'étalera jusqu'en 2030.

Depuis le 1er avril 2021, Odiva gère l'approvisionnement en eau et l'assainissement de 15 des 23 communes de la métropole de Dijon. Constituée dans un partenariat public-privé, Odiva est une société d'économie mixte à opération unique multiservices (SEMOP) dont le groupe Suez est actionnaire à 51% et Dijon Métropole à 49%.

Odiva investira 100 millions d'euros d'ici 2030

Dans cet esprit, Odiva prévoit de lancer plusieurs chantiers sur neuf ans pour un investissement total de 100 millions d'euros. 40% pour l'eau potable, 60% pour l'assainissement.

Quatre grands chantiers concerneront justement l'assainissement : la réalisation d'une unité de méthanisation, la construction d'un nouveau bassin d'orage, la valorisation thermique des boues par incinération et le traitement des micropolluants plastiques.

Un hydrolyseur pour épurer les boues macérées

Dijon Métropole financera un autre maillon de la chaîne de production d'énergie : un hydrolyseur pour 3,3 millions d'euros.

Le biogaz produit par Odiva à partir de la macération des boues sera alors mis à disposition de Dijon Métropole qui en assurera l'épuration au travers de l'hydrolyseur avant de le vendre à une filiale de GrDF, ce dernier distribuant finalement le biométhane sur le réseau.

La production annuelle attendue de biométhane devrait être de 10 GWh, correspondant ainsi à la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire de 4.000 foyers. En conséquence, la recette espérée par la Métropole serait de 1,3 millions d'euros par an à partir de 2023.

Une future incinération des boues d'épuration

Il s'agit de transformer «la pollution en énergie» avec une technologie reposant sur l'hydrolyse pour la première fois utilisée en France. Les différents outils à venir d'ici 2030 devraient permettre d'avoir une balance énergétique positive entre l'assainissement de l'eau et la production d'électricité et de gaz.

En 2026, Odiva reconstruira une partie de la centrale de traitement de boues pour implanter un four qui brûlera les 60% de boues ne passant pas en méthanisation. La totalité des boues seront ainsi traitées sur le site de la station Eau vitale.

Odiva pourra alors être prestataire pour l'industrie agroalimentaire qui génère également des boues grasses. 6.600 tonnes sont ainsi attendues annuellement.

À ce jour, la station Eau vitale est dimensionnée pour un assainissement correspondant à une population de 400.000 habitants. En 2020, elle a traité les eaux usées de 310.000 habitants. La population de la Métropole devrait être de 270.000 habitants en 2030 ce qui laisse donc la possibilité de proposer des prestations.

En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée passera de 1.342 tCO₂ émis/an à -1.694 tCO₂ émis/an. À terme, la production d'énergie issue du traitement des boues d'épuration pourrait être équivalente à celle diffusée par le réseau de chaleur urbain

Objectif 3 : Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables



©Bérénice Billoué_VD



©Bérénice Billoué_VD



©Bérénice Billoué_VD



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Déplacements sur le territoire de Dijon métropole

Agissant massivement pour le développement durable, Dijon métropole a initié, au travers des plans de déplacements urbains successifs (2001-2011 puis 2012-2020), de nouvelles actions en faveur de mobilités douces tournées vers les transports collectifs, les modes actifs et les mobilités partagées... Aujourd'hui le PDU est intégré au PLUI-HD avec un horizon à 2030.

Le contrat de délégation de service public

Le contrat de Délégation de service public par lequel Dijon métropole délègue l'exploitation de l'ensemble des services de mobilité dans la métropole à Keolis Dijon Mobilités a été signé le 23/12/2016 pour une durée de 6 ans du 01/01/2017 au 31/12/2022.

5 avenants ont été signés depuis 2017, permettant ainsi à cette délégation de services publics :

- **De traiter les conséquences de la crise sanitaire 2020 liée à la covid 19** et son impact sur les forfaits de charges, l'intéressement des recettes et le suivi

qualité pour toutes les opérations du contrat ainsi que son impact sur la vitesse commerciale et sur les enquêtes et études pour la partie Transport. (Avenant 5)

- **De mettre en œuvre la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie**, ainsi que les extensions de zones de stationnement payant, (Tivoli Transvaal) et les outils de collecte des recettes, de tirer les conséquences financières du mouvement des « gilets jaunes » et de la création d'un titre résident et employés.

- **De traiter de diverses adaptations sur le service Transports Urbains** : fin du pôle d'échange multimodal, adaptations et remplacements sur les matériels et équipements (tramway, billettique, portables de contrôle, véhicules de services, etc) , achat de titre à bord par carte bancaire et NFC , Ventes de 5 véhicules Gruau, décalage de Prioribus, service DiviaVélodi , ajustement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), création du pass 5/17 tarif réduit, augmentation de l'offre de transport tramway en heures de pointe et bus pour le meeting aérien, évolution réglementaire sur contrôles techniques, acquisition de deux pantographes pulvérisateurs, bandage de roues tramway, reprise des accès aux connexions négatives avec le rail, DiviAccès,

DiviaPouce, Cmabulle, billettique commune transport / parkings, DiviaVélodi) Prolongation de la durée de vie et renouvellement des matériels roulants, Prioribus : gain de vitesse commerciale, optimisation de la priorité au feu, mesures préventives de protection de la ligne aérienne de contact (LAC), assistance à maîtrise d'ouvrage pour traitement de l'obsolescence du SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur), extension du tarif réduit 18-25 à tous les boursiers, modification de fonctionnement du Pass Commerce), d'opérer divers ajustements du forfait de charges compte tenu du renouvellement du matériel roulant, des conséquences liées au projet Prioribus, des impacts financiers liés à l'évolution de l'offre, des conséquences financières des incivilités à Chenove, du traitement de l'obsolescence des terminaux de paiement électroniques (TPE), de la mise à jour du plan pluriannuel d'investissements et ses ajustements.

- **De traiter de diverses adaptations sur le service stationnement en ouvrage** : Assistance à maîtrise d'ouvrage parking Monge ; téléjalonnement ; programme de travaux dans les neufs parkings, DiviaPark Monge, consommation d'électricité du parking Dauphine ; Parking Monge : téléjalonnement, gain productivité effectif ;

Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours



49

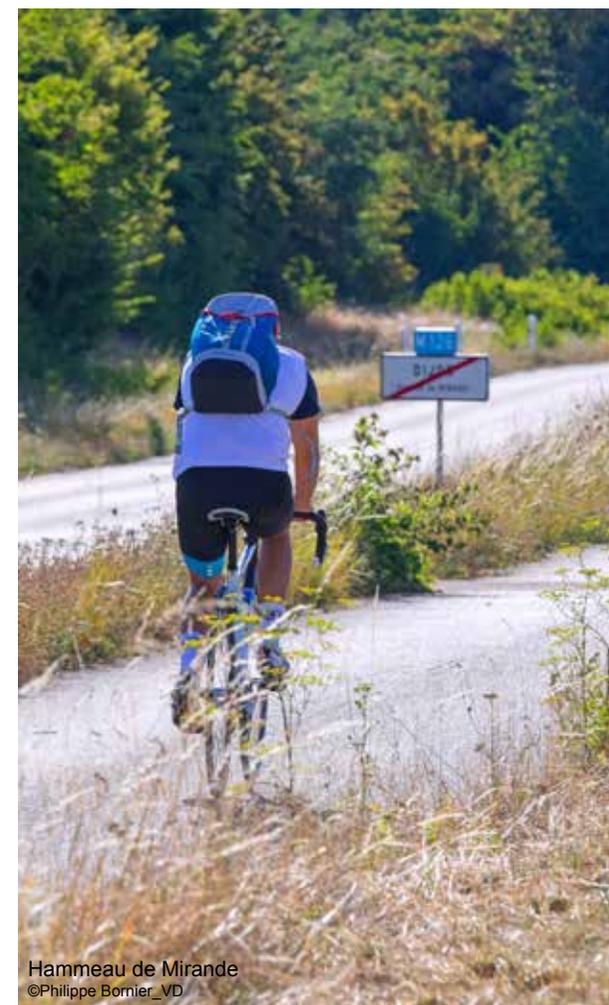
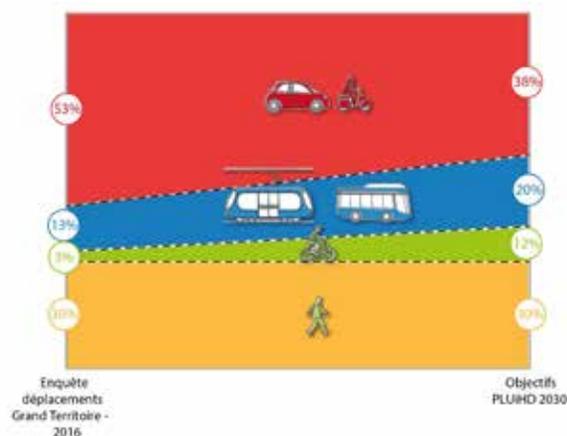
Parking Grangier : locaux propreté urbaine ; Redevance spéciale gros producteurs, d'opérer des ajustements liés au parking Grangier, de tirer les conséquences du mouvement « gilets jaunes », de prévoir des ajustements du PPI et de réaliser des créations de titres.

- **De traiter des adaptations sur le service de la fourrière** : prestation du service fourrière dans le cadre du meeting aérien, ajustement pour variation de l'activité supérieure à 25% ; modification de l'organisation de la gestion de la fourrière, tarification, de prévoir l'ajustement du forfait de charges pour la mise en place d'une astreinte afin de pouvoir restituer les véhicules le samedi après-midi et le dimanche, ajustement du PPI (plan prévisionnel d'investissements).

Se déplacer à vélo

Le Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements du PLUi-HD, en particulier l'action « Poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal, par un maillage continu et sécurisé a pour objectif d'atteindre 12 % de part modale en 2030 ».

Objectif 2030 = 12 % de la part modale



Hammeau de Mirande
©Philippe Bornier_VD



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Un schéma directeur vélo (point d'avancement)

Un schéma directeur vélo est actuellement en cours de réalisation. Il repose sur 4 piliers essentiels en matière de report modal :

- Les aménagements : le but est de programmer, hiérarchiser la voirie pour les cyclistes, établir des principes d'aménagement afin de rendre les aménagements le plus sécurisant et efficace possible.
- Le stationnement : compétence partagée entre la métropole, les communes et le secteur privé, ce schéma donnera les clés pour accompagner, coordonner et développer correctement l'offre de stationnement.
- Les services : en prenant en compte les services inclus dans la délégation de service public mobilité et ceux proposés par les associations/professionnels, le schéma donnera les perspectives de développement.
- La communication / sensibilisation : le but de cette partie sera d'établir les grands objectifs de cette sensibilisation (quels publics ? quels sujets ? etc.) tout en donnant quelques pistes concrètes.



320 km d'aménagements cyclables existent dans la métropole et 5 900 arceaux sont implantés sur Dijon

Le vélo dans la métropole c'est :

- 18 000 déplacements à vélo chaque jour
- 1,02 vélo en moyenne par ménage
- 27% des déplacements s'effectuent sur une distance de moins de 1km
- 57% des déplacements s'effectuent sur une distance de moins de 3km

Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours



51

Aménagement de 6 axes structurants

6 opérations structurantes cyclables sont prévues dans le cadre du programme 2021-2022 :
Le coût total de ces opérations est donc estimé à plus de 2.5 M€ HT.

- **La liaison Dijon-Longvic** depuis le parc de la Colombière jusqu'au centre de Longvic a pour objectif de renforcer et de sécuriser les échanges entre ces deux communes. Cette portion sera raccordée aux pistes cyclables des allées du Parc. Ainsi l'axe Dijon-Longvic sera sécurisé dans son intégralité. Les travaux sont envisagés à partir fin 2021-début 2022 pour un montant estimé à 1 000 000 € HT.

- **L'aménagement de l'avenue Roland Carraz sur la liaison Dijon-Chenôve** permettra de sécuriser l'accès à une partie de la zone d'activité. L'avenue Roland Carraz, en continuité de l'avenue Jean Jaurès, est un axe très routier. L'objectif est de rendre l'avenue plus urbaine en réduisant l'emprise

de la voiture au profit des mobilités actives et des transports collectifs. Les travaux sont envisagés à partir à l'automne 2021 pour un montant global (2021 et 2022) estimé à 300 000 € HT.

- **La liaison communale de Chevigny-Saint-Sauveur** sur le boulevard John Fitzgerald Kennedy fait partie d'un itinéraire structurant de la métropole entre Dijon et Magny-sur-Tille en passant par Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. La portion Dijon-Quetigny est déjà aménagée, tout comme un tronçon sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur. L'aménagement du boulevard John Fitzgerald Kennedy permet d'anticiper la future requalification des boulevards Jan Pallach et Salvador Allende déjà en réflexion. Les travaux sont envisagés en 2022, pour un montant estimé à 300 000 € HT.

- **La liaison entre Saint-Apollinaire et Varois-et-Chaignot** s'inscrit dans un projet du Conseil Départemental ayant pour objectif de relier des communes voisines de la Métropole (notamment Arc-sur-Tille) à Dijon. L'aménagement qui sera réalisé en octobre 2021 permettra de rejoindre Varois-et-Chaignot depuis l'actuelle piste cyclable de la Route de Gray à Saint-Apollinaire. Ces travaux sont estimés à 170 000 € HT.



©Philippe Maupetit_VD

Aménagement de piste cyclable à Chevigny Saint Sauveur.



©François Weckerle_VD



©Philippe Maupetit_VD



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

En complément, Dijon métropole prévoit la conversion du chemin de chantier existant parallèle à l'avenue Georges Bril en piste cyclable pour desservir le nouveau site du DFCO.

- **La liaison Dijon-Fontaine-lès-Dijon-Ahuy** a pour objectif de sécuriser cet axe très emprunté. Elle permettra d'améliorer la desserte cyclable au nord de Dijon à la fois pour des déplacements utilitaires et des déplacements de loisirs. En effet, de nombreux cyclotouristes et cycloportifs empruntent déjà la route d'Ahuy et la route de Dijon pour sillonner la campagne environnante. Compte-tenu de la superposition de divers projets ayant un impact sur cet axe routier (échangeur de la LINO, projet urbanistique Venise 2), certaines portions seront au mieux réalisées en 2022. Le montant estimé des travaux est aujourd'hui de 1 000 000 € HT.



Aménagement de piste cyclable entre Sennecey et Chevigny Saint Sauveur.

Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours



**Un stationnement vélo sécurisé élargi :
5 nouveaux DiviaVeloPark installés à
l'automne 2021**

11 DiviaVeloParks d'une capacité de
24 à 40 places sont déjà disponibles
(dont 8 sur Dijon)

Afin de répondre à plusieurs demandes telles que dans les zones d'habitat collectif et d'emplois, au niveau des gares et autres pôles intermodaux, aux besoins des usagers sur une plus longue durée et permettre également le développement des vélos à assistance électrique, l'offre en centre-ville de Dijon va être renforcée. L'idée est d'utiliser des parkings en ouvrage présentant des caractéristiques permettant aux cyclistes d'y descendre en toute sécurité (inclinaison de la pente d'entrée et de sortie inférieure ou égale à 12%, configuration du parking permettant l'installation d'un DiviaVeloPark...).

5 parkings ont ainsi été retenus pour accueillir un DiviaVeloPark dès l'automne 2021 : Clemenceau, Condorcet, Darcy, Saint-Anne et Tivoli.

Indicateurs 2020 DiviaVeloPark:
Nombre de clients : 577
Moyenne mensuelle de
fréquentation (hors été) : 270



Indicateurs 2020 DiviaVélo :
530 abonnés à DiviaVélo
Moyenne d'emprunts par semaine : 277
Moyenne d'emprunts par mois : 7 466
Nombre d'emprunts total : 94 890



Faits marquants en 2020

Le service DiviaVeloPark, s'il a subi la baisse de mobilité inhérente à la crise sanitaire de 2020, semble avoir trouvé sa place dans le paysage dijonnais avec une utilisation accrue par rapport à 2019 avant le début de la crise. L'utilisation de ce service a repris sa progression au déconfinement, pour dépasser les chiffres de 2019 à la rentrée 2020 (+34% d'ouvertures de portes en septembre 2020). En 2020, 577 clients ont bénéficié du service (1 512 en 2019) avec une fréquentation moyenne mensuelle (hors été) de 270 clients (396 en 2019).

Le service DiviaVélodi, a été impacté tout au long de la crise sanitaire avec un impact sur la fréquentation du service et une baisse du nombre d'emprunts puisque 94 890 vélos ont été empruntés, soit une baisse de 31,1% par rapport au nombre d'emprunts de 2019.



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Se déplacer en trottinette électrique en libre-service

Afin d'éviter un déploiement anarchique, comme dans certaines villes, Dijon métropole a souhaité fixer un cadre réglementaire (en conformité avec la loi LOM) en publiant au cours de l'année 2021, un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) concurrent pour développer un service de trottinettes électriques en libre-service sans station d'attache.

L'opérateur choisi pourra ainsi proposer aux habitants 150 engins bridés à 25 km/h sur le périmètre de la métropole.

Les usagers seront ainsi libres de circuler et de stationner, conformément au Code de la Route, sur le territoire de la métropole ; charge au titulaire de rapatrier ses trottinettes aux endroits autorisés.

La circulation des trottinettes et leur stationnement sont interdits sur les trottoirs, les parcs et jardins à l'exception de certains périmètres précisément définis.

Le stationnement des trottinettes est interdit sur les places et zones piétonnes à l'exception de certains périmètres précisément définis.



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours



Se déplacer en transports en commun

Prioribus

Le système de détection Prioribus a permis d'afficher une ponctualité supérieure à 80% pour l'ensemble des lignes équipées. Le gain moyen de ponctualité est de 5,7% sur les Lianes et la Corol.

Afin que le transport urbain s'insère toujours mieux dans les flux de circulation de la ville et gagne encore en efficacité, le programme Prioribus a été étendu aux lignes classiques (B12 et B13) en 2021 sur les carrefours déjà équipés.

Une nouvelle ligne de transport sur le réseau bus Divia

Depuis le 30 août 2021, la nouvelle ligne F43 Ecomarc Dijon Bourgogne permet de desservir la ZAE du Bois Guillaume et l'Ecomarc Dijon Bourgogne. Son origine et son terminus se font à l'arrêt Grésilles Trimolet, arrêt commun à la ligne B19, où elle est connectée à la ligne T1 et à la Liane 3. Elle dessert par un tracé direct et en partie commun à la ligne B11 la commune de Saint-Apollinaire jusqu'à l'Ecomarc.

La F43 Ecomarc Dijon Bourgogne circule du lundi au vendredi toute l'année avec horaires réguliers le matin entre 7 h et 9 h 00 et le soir entre 16 h 30 et 19 h 30.

Les autres horaires sont sur réservation la veille du lundi au samedi.



Plan de réforme

20 bus d'occasion qualitatifs et 5 bus neufs ont été achetés en 2020 dans le cadre du plan de réforme engagé en 2019. L'objectif est de réduire le risque de pannes et d'obsolescence. Le plan devrait s'achever en 2021, avant l'achat des premiers bus hydrogène.

Projet Hydrogène

Pour basculer l'ensemble des bus de la flotte à l'hydrogène, Keolis Dijon Mobilités, appuyé par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du groupe Keolis, a établi un diagnostic de l'existant ainsi que le cahier des clauses techniques et particulières, afin de caractériser le modèle des futurs bus et leurs besoins. En parallèle, l'entreprise a élaboré le plan de formation et ses différents modules en partenariat avec le lycée Eiffel. Grâce à sa connaissance des flottes à hydrogène et des modes d'exploitation et d'adaptation des infrastructures, Keolis Dijon Mobilités a lancé le programme fonctionnel de transformation des ateliers de bus pour qu'ils répondent aux exigences d'un parc à hydrogène.



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service Diviaccès réservé aux personnes à mobilité réduite (TPMR)

Le service fonctionne avec 10 minibus confiés à Transmontagne pour assurer les groupages et est complété par un transport individuel en taxi uniquement en cas d'indisponibilité des minibus ou de contraintes horaires non flexibles de la part des clients (adhérents).



©Divia

Indicateurs 2020 :
 Nombre total de courses : 30 146
 Nombre de courses par utilisateur : 76,6
 Nombre de voyageurs transportés : 35 042
 Nombre de voyageurs par course : 1,15

Faits marquants Transports urbains année 2020

La crise sanitaire a fait de 2020 une année particulière pour l'ensemble des services mobilité, nécessitant adaptation et accompagnement constant afin de répondre aux exigences de la continuité du service public.

L'offre de transport a été orientée en priorité pour les personnels soignants, personnels d'entreprise de nettoyage ou garantissant la logistique des produits de premières nécessités (jusqu'à 22 h 30). Les dessertes des EHPAD, Restos du Cœur et du Secours Populaire ont été également organisées.



©VD

Ligne de bus F43
©Philippe Maupetit_VD

Indicateurs TC : 2020

Fréquentation du réseau Bus et Tram :
 31 430 000 voyages
 Soit environ 122 voyages par an et par habitant

V/K (voyages par kilomètre) du réseau Divia 3,96
 V/K (voyages par kilomètre) du Tramway 9,65

Trafic bus et tram 2020 en % : répartition de la fréquentation journalière en 2020 :
 184 012 voyages soit :
 51 % T1-T2
 33% lianes 3 à 7
 35 % Corol
 14 % autres lignes

Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours



57

Recharger aux bornes de recharge électrique

Un plan de développement d'installation de bornes électrique sur la voirie est actuellement en cours de réflexion avec un concessionnaire.

Au début de l'année 2021, dans le cadre de la rénovation du parking Grangier, 3 bornes de recharge ont été installées.

Pour rappel, en 2018,

- 3 bornes au parking Darcy
- 3 bornes au parking Condorcet
- 3 bornes au parking Sainte Anne
- 3 bornes au parking Malraux
- 3 bornes au parking Clemenceau
- 7 bornes au parking Monge

Achèvement des travaux du parking Grangier en novembre 2020

Satisfaction des clients pendant toute la période de travaux avec maintien de la clientèle du parking et promotion du parking Darcy

Lancement de LiberTPark qui permet aux usagers horaires de se faire facturer en fin de mois



Parking Ste Anne
©Philippe Bornier_VD

Indicateurs stationnement 2020
Fréquentation des parkings en ouvrage :
984 443 entrées
Soit 663 550 entrées visiteurs et
320 893 abonnés

Fort impact des différentes phases de confinement/déconfinement sur la fréquentation et les recettes :
-23% sur l'ensemble de l'année

Fréquentation du stationnement en voirie : 1 765 200 tickets délivrés

Dijon à la pointe de la technologie

Selon le classement mondial de l'application EasyPark d'octobre 2021, Dijon arrive 38ème sur 50 des communes du futur dont la population est comprise entre 50 000 et 600 000 habitants.

(Le palmarès des villes de demain est un ensemble de données qui évalue les solutions technologiques que les villes du monde entier utilisent afin d'améliorer la vie de leurs citoyens et leurs démarches en termes de développement durable).



Parking Darcy - LiberTPark
©Vincent Arbelet_VD



Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air

Un nouvel indice ATMO

Mis en place dans les années 2000

En réponse à la demande du public, le Ministère de l'Environnement développait au début des années 2000 un outil d'information du public sur la pollution atmosphérique, notamment à destination des agglomérations urbaines. Cet indice de qualité de l'air, aussi appelé indice Atmo, traduisait sur une échelle de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), l'état de la qualité de l'air au regard des concentrations de 4 polluants : dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃), dioxyde de soufre (SO₂) et particules PM₁₀ à discrétion de l'organisme en charge de diffuser cette information.

Révisé en 2020

Hormis un ajustement d'échelle, l'indice ATMO n'a guère évolué depuis sa création. Ces dernières années, les citoyens expriment le besoin de plus en plus fort d'une information plus complète, en tout point du territoire, sur la qualité de l'air et ses impacts sur la santé. Les évolutions des techniques de communication permettent aussi de fournir une information personnalisée et géolocalisée. La révision de l'indice a donc été pensée au regard de cet enjeu sociétal de santé publique. Parmi les évolutions majeures :

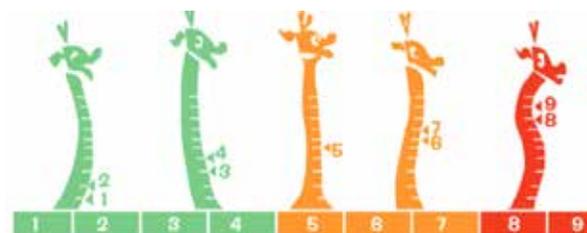
- intégration d'un nouveau polluant réglementé : les particules PM_{2,5},
- nouvelle échelle : le niveau « très bon » disparaît et le niveau « extrêmement mauvais » apparaît
- information à différentes échelles : de la géolocalisation à chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer.

Déployé au 1er janvier 2021

Le nouvel indice de qualité de l'air et son mode de calcul sont définis par l'arrêté du 10 juillet 2020 relatif à l'indice de qualité de l'air ambiant, dont les dispositions s'appliqueront à compter du 1er janvier 2021.

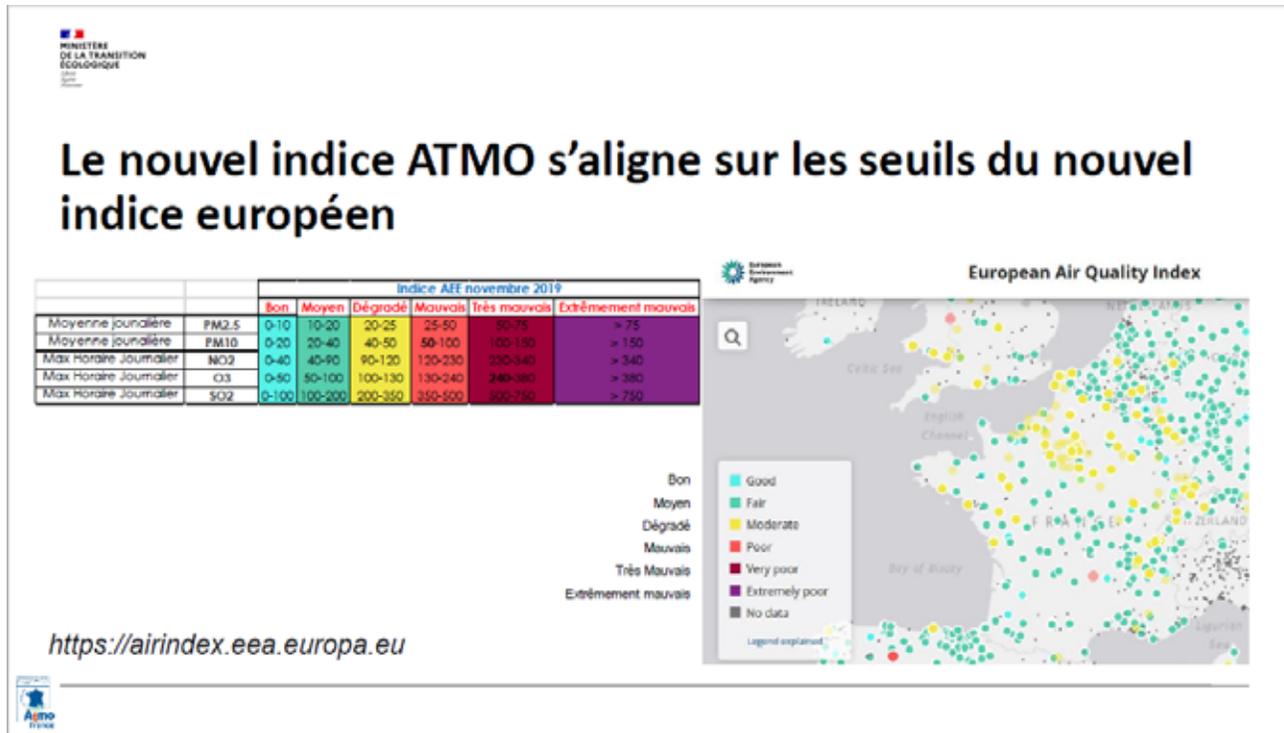


Atmos'air Bourgogne
©Ludovic Charron / VD



L'indice a souvent été représenté par une girafe nommée « Atmo », avec 5 attitudes différentes selon la valeur de l'indice

Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air



Calculer le nouvel indice ATMO au quotidien

5 polluants pris en compte

L'indice ATMO est déterminé chaque jour à partir des concentrations de 5 polluants atmosphériques

- les particules très fines (PM2,5)
- les particules fines (PM10)
- l'ozone (O3)
- le dioxyde d'azote (NO2)
- le dioxyde de soufre (SO2)

A partir des données issues de la modélisation de la qualité de l'air, corrigées à partir des données d'observation des stations de fond implantées dans les différentes agglomérations de la région, un qualificatif est donné pour chaque polluant en fonction des concentrations mesurées. Le qualificatif de l'indice ATMO retenu correspond au qualificatif le plus pénalisant des 5 polluants considérés (pour le jour donné et la zone géographique considérée)



Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air

Comprendre le nouvel indice ATMO au quotidien

Adapté aux situations « de fond »

Cet indice, construit comme une déclinaison de l'indice européen, donne une information synthétique sur la pollution atmosphérique quotidienne pour toutes les communes de la région. Il fournit une représentation simplifiée de la qualité de l'air quotidienne en situation « de fond », c'est-à-dire éloignée des sources spécifiques de pollution comme les axes de trafic routier ou les industries, par exemple.

Des possibilités d'incertitudes

Obtenu sur la base de prévisions journalières, résultat d'un calcul des données des stations et d'une modélisation, l'indice ATMO peut compter une marge d'incertitude, à l'image des bulletins météorologiques.

L'échelle change, mais pas la qualité de l'air

Le changement d'échelle associé au nouvel indice ATMO donnera inévitablement une représentation

différente de la qualité de l'air. Le changement de méthode de calcul, la prise en compte des particules fines PM2,5 et les ajustements de seuils permettront de mieux décrire la qualité de l'air, ce qui pourra apparaître comme une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air « moyenne », « dégradée », « mauvaise » ou « très mauvaise ». Cela ne résultera pas d'une dégradation de la qualité de l'air, d'autant plus que celle-ci tend à s'améliorer depuis une vingtaine d'années.

Indépendant vis-a-vis des épisodes de pollution

Le nouvel indice ATMO n'a pas vocation à être un outil de gestion des pics de pollution. Conçu pour apporter une information quotidienne sur l'état de la qualité de l'air, il n'est pas prévu pour déclencher les dispositifs préfectoraux d'information, de recommandation et d'alerte. En outre, la qualité de l'air pourra être qualifiée de « mauvaise » sans pour autant qu'un dispositif préfectoral en lien avec un pic de pollution ne soit déployé.

Le changement concrètement



Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air

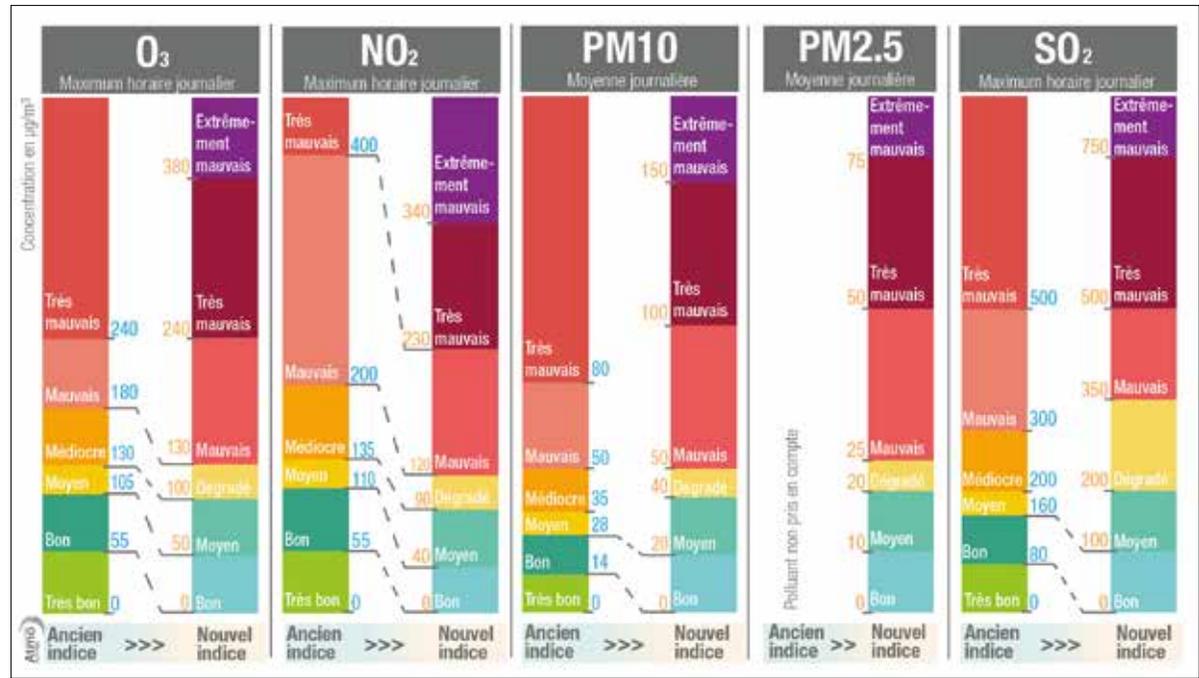


Seuils et qualificatifs du nouvel indice (valeurs par polluant en microgramme par mètre cube d'air)

	BON	MOYEN	DÉGRADÉ	MAUVAIS	TRÈS MAUVAIS	EXTRÊMEMENT MAUVAIS
Moyenne journalière	PM2.5 0-10	10-20	20-25	25-30	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM10 0-20	20-40	40-50	50-60	100-150	> 150
Max horaire journalier	NO ₂ 0-40	40-50	50-100	100-200	200-400	> 400
Max horaire journalier	O ₃ 0-50	50-100	100-150	150-240	240-380	> 380
Max horaire journalier	SO ₂ 0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750

Seuils des dispositifs préfectoraux d'information et d'alerte (valeurs par polluant en microgramme par mètre cube d'air)

	PM10	NO ₂	O ₃	PM2.5	SO ₂
Seuils journaliers	50	40	50	25	100
Seuils horaires	100	100	150	50	350





Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air

Dans le cadre du programme POPSU métropoles, auquel Dijon métropole participe depuis 2019, la question de l'apport de la ville intelligente à la ville durable a été exploré par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs de l'Université de Bourgogne, regroupé autour de Thomas Thevenin, enseignant chercheur en géographie.



L'objectif de ce programme est de travailler étroitement entre les chercheurs et les acteurs de la métropole,

Thématique :

L'observation environnementale au service de la fabrique de la ville ? Ville intelligente et ville durable sont deux notions connexes dans le récit métropolitain.

La métropole de Dijon est engagée dans la construction d'un observatoire environnemental

POPSU

depuis 2014, avec la création du réseau de mesures des ambiances thermiques (MUSTARDijon) par les chercheurs de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

A partir de 2019, le programme POPSU de Dijon Métropole a permis d'effectuer un suivi en temps réel de l'évolution des températures et de mesurer la qualité de l'air à l'aide des capteurs Qaméléos. Cet observatoire environnemental des températures et qualité de l'air a été conçu pour être intégré au projet de ville intelligente « OnDijon ».

Au sein de ce programme, la dimension participative a été intégrée. Ainsi, une étape de présentation et de sensibilisation a été concrétisée sous la forme d'une exposition au grand public, présentant les sujets de la ville numérique, des îlots de chaleur urbain, et de la qualité de l'air.

L'exposition OBSERVENVILLE propose de faire un retour d'expérience de la construction de ce laboratoire à ciel ouvert.

Une conférence autour de cette exposition a eu lieu également début juillet avec des élus, des chercheurs et des praticiens afin d'échanger sur les apports des observatoires environnementaux pour fabriquer la ville de demain.

Pourquoi et comment créer un réseau de mesures à l'échelle locale et nationale ? De quelles manières les collectivités se sont-elles emparées de ces infrastructures de recherche ? Comment passer de l'observation scientifique à l'action publique ?

Pour répondre à ce questionnement, un représentant du réseau national d'observation des environnements urbains (Observil) a présenté les expériences menées dans les villes et métropoles françaises.

Une spécialiste en climat urbain est venue présenter les travaux engagés dans le cadre de l'observatoire urbain environnemental de Toulouse Métropole. Une spécialiste des pollutions urbaines a fait un retour d'expérience sur le réseau de mesures installé à Lille.

La réalisation de l'exposition a été confiée aux étudiants de 3ème et 4ème année de l'école nationale d'Arts de Dijon, qui se sont appropriés les thématiques avec grand intérêt.

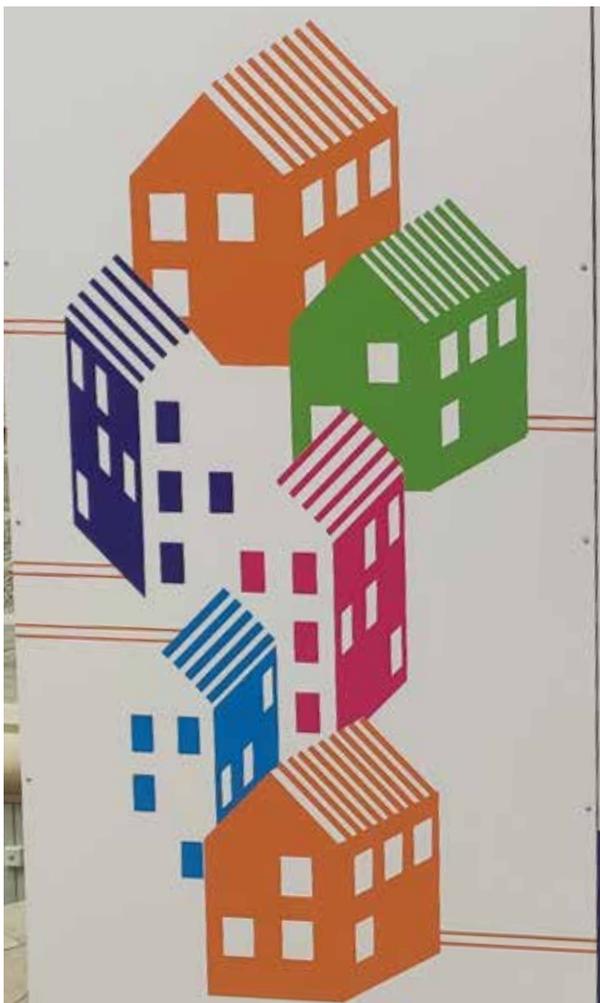
Cette exposition sera présentée en divers lieux de la métropole, au sein de l'institution même, au sein de l'Université, et à Latitude 21, lieu de sensibilisation et de vulgarisation auprès du Grand Public, de juillet à octobre 2021.

Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air



63

L'observation environnementale en ville : exposition ObservEnvVille



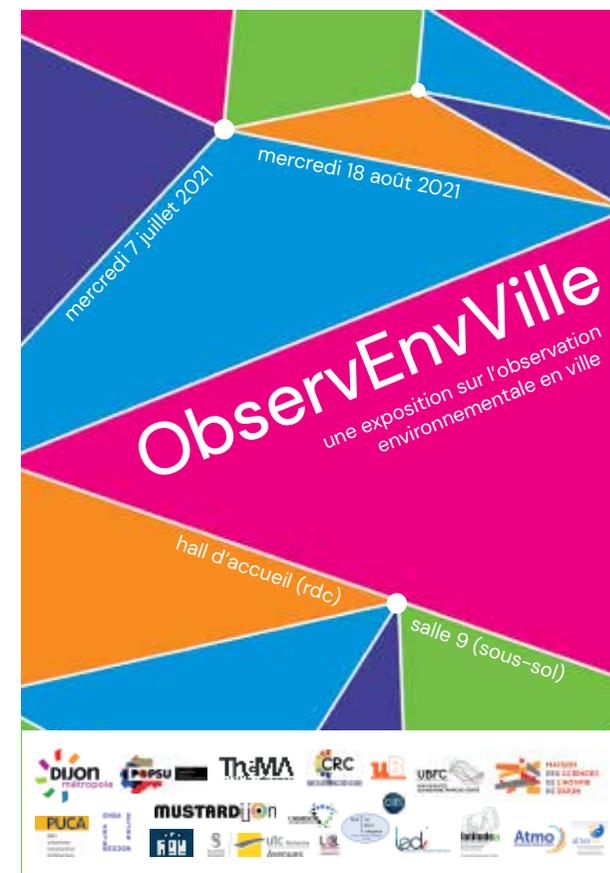
L'observation environnementale au service de la fabrication de la ville ? Ville intelligente et ville durable sont deux notions connexes dans le récit métropolitain.

Sur les 25 projets de ville intelligente recensés par France Urbaine, l'environnement reste la thématique la plus valorisée.

A cette fin, 11 villes et métropoles françaises se sont lancées dans l'installation d'observatoires environnementaux au cours des 10 dernières années.

La métropole de Dijon est engagée dans cette dynamique depuis 2014, avec la création du réseau de mesures des ambiances thermiques (MUSTARDijon) par les chercheurs de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

A partir de 2019, le programme POPSU de Dijon Métropole a permis d'effectuer un suivi en temps réel de l'évolution des températures et de mesurer la qualité de l'air à l'aide des capteurs Qaméléos. Cet observatoire environnemental des températures et qualité de l'air a été conçu pour être intégré au projet de ville intelligente « OnDijon ».





Objectif 5 : Lutter contre la pollution de l'air

L'exposition OBSERVENVILLE, située dans les locaux de Dijon métropole, de début juillet 2021 à mi-août 2021, propose de faire un retour d'expérience de la construction de ce laboratoire à ciel ouvert.

Une conférence autour de cette exposition a eu lieu également début juillet avec des élus, des chercheurs et des praticiens afin d'échanger sur les apports des observatoires environnementaux pour fabriquer la ville de demain.

Pourquoi et comment créer un réseau de mesures à l'échelle locale et nationale ? De quelles manières les collectivités se sont-elles emparées de ces infrastructures de recherche ? Comment passer de l'observation scientifique à l'action publique ?

Pour répondre à ce questionnement, un représentant du réseau national d'observation des environnements urbains (Observil) a présenté les expériences menées dans les villes et métropoles françaises.

Une spécialiste en climat urbain est venue présenter les travaux engagés dans le cadre de l'observatoire urbain environnemental de Toulouse Métropole. Une spécialiste des pollutions urbaines a fait un

retour d'expérience sur le réseau de mesures installé à Lille.

Et une table ronde entre les chercheurs et les élus métropolitains a conclu la matinée.





Finalité 2

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



©Juliette Pargny



La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire.

Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols.

Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux.

Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles-aussi dans cette sauvegarde.

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes. L'approche menée est particulièrement recherchée.

Cette mise en œuvre et l'animation des programmes d'actions sont portées par le Jardin des sciences & Biodiversité dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité au sein de la Direction Générale Déléguée « Urbanisme et Environnement », il conduit les actions en transversalité avec les services de la collectivité et ses partenaires.

Le Jardin des sciences et Biodiversité, c'est aussi :

- une « vitrine de la biodiversité » en plein cœur de Dijon,
- un site dédié aux relations homme / nature / environnement,
- un espace de sensibilisation à la nature et à la biodiversité,
- un lieu de valorisation auprès des habitants et de tous les publics des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité urbaine.

Grâce à son programme de médiations et les nombreuses actions dans les murs et hors les murs, il contribue à faire des habitants des citoyens "curieux de nature", respectueux de leur environnement.

Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain.



©Gaétan Guernonprez



Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Le Jardin des Sciences : vitrine de la biodiversité

Le Jardin des Sciences de la Ville de Dijon est une structure originale de diffusion et de partage des savoirs scientifiques. Il offre une vision globale et transverse des sciences de la nature : astronomie, sciences de la Terre et sciences de la vie. Ce concept unique sur le territoire national regroupe un musée, un planétarium et un Jardin botanique. Cet ensemble et les nombreux événements et actions proposés en font une véritable vitrine de la biodiversité permettant à chaque citoyen de s'informer en l'invitant à devenir acteur de son environnement pour un retour de la nature en ville.

Implanté dans un site exceptionnel, le Jardin des Sciences offre aux visiteurs un lieu riche en découvertes grâce notamment à ses expositions, ses activités diverses, ses spectacles d'astronomie, ses conférences et bien sûr son jardin « extraordinaire ».

Le jardin des sciences & biodiversité de Dijon : Un lieu pour aimer, protéger et regarder la nature autrement

Implanté sur un site exceptionnel, le parc de l'Arquebuse, à proximité du centre-ville et à 2 minutes de la Gare SNCF, le Jardin des Sciences & Biodiversité de la Ville de Dijon est une structure originale de diffusion et de partage des savoirs scientifiques. Il offre une vision globale et transverse des sciences de la nature : astronomie, sciences de la Terre et sciences de la vie. Avec plus de 100 000 visiteurs par an, ce concept unique sur le territoire national regroupe sur un même site, un musée, un planétarium et un jardin botanique. Ces 3 entités dédiées à la biodiversité constituent un carrefour pour découvrir, former et partager les relations entre l'humain et l'environnement.

Grâce à son programme de médiations et les nombreuses actions à destination des scolaires, dans les murs et hors les murs, il contribue à faire de nos enfants des citoyens « curieux de nature », respectueux de leur environnement.

Le Jardin des sciences & Biodiversité de Dijon c'est aussi un acteur incontournable de la biodiversité sauvage et cultivée, du cœur de ville aux zones périurbaines. S'appuyant sur ses savoir-faire en matière d'expertise naturaliste et écologique, de mobilisation citoyenne en faveur de la nature ainsi que sur ses partenariats scientifiques et techniques, le Jardin des sciences & Biodiversité travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la ville de Dijon et de la métropole, au sein du pôle urbanisme et environnement mutualisé entre les deux collectivités. Il accompagne les actions citoyennes pour une mobilisation des habitants du territoire en faveur de la préservation de la nature en ville.



Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité



Les insectes VOODOO - Amis pollinisateurs, la métropole veille sur vous

Dijon métropole, sous l'égide du Jardin des sciences et Biodiversité, est un terrain d'expérimentation pour les chercheurs qui travaillent sur les pollinisateurs, indicateurs pertinents pour l'étude de la biodiversité urbaine. Trois programmes de recherches nationaux et européens sont ainsi menés sur la métropole dijonnaise.

Parmi eux, le programme européen VOODOO va générer de nouvelles connaissances pertinentes sur le risque de maladies dans différents paysages pour les pollinisateurs, découlant des effets de l'utilisation des terres urbaines et agricoles sur les ressources florales, de la recherche de nourriture par les pollinisateurs et de la co-infection et de la transmission d'agents pathogènes viraux.

Ce programme VOODOO, mené autour du CHU Dijon Bourgogne (entre Dijon et Quétigny) par des scientifiques de l'INRAE de Dijon (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et accompagnés par le Jardin des sciences et Biodiversité, permet de mesurer les communautés de plantes, de pollinisateurs et de virus échantillonnées sur le terrain au moyen d'analyses, de tests et d'expériences de terrain.

Ces recherches ont pour objectif d'apporter de nouvelles connaissances pertinentes sur l'état sanitaire des populations, les risques de maladies pour les pollinisateurs sauvages dans les différents paysages, notamment en milieu urbain, une meilleure connaissance des compositions des communautés d'insectes et de la transmission de maladies propres aux pollinisateurs via les plantes dont ils se nourrissent.



©Jardin des sciences



©Jardin des sciences



©S. Jolivet



©Matthieu Aubert



Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Gagée velue , petite protégée du Jardin des sciences et Biodiversité

Protégée dans tout l'Hexagone, cette plante sauvage très rare se développe à Dijon.

C'est notamment dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, situé d'une part entre les milieux chauds et secs des combes (Combe Persil et Combe à la Serpent), et bordé, d'autre part par des milieux beaucoup plus humides comme les bords de l'Ouche et lac Kir, que la Gagée velue, plante rare et protégée a été observée par les experts/botanistes du Jardin des sciences.

Gagea villosa, du nom du botaniste anglais Thomas Cage qui l'a découverte en 1806. On l'appelle également Gagée des champs. C'est une plante vivace à bulbe possédant de fines feuilles et des fleurs jaunes en forme d'étoile. Elle fleurit à la fin du mois de mars, selon les conditions climatiques de l'année. Présente surtout dans une large moitié Est de la France, la Gagée velue s'est considérablement raréfiée ces dernières années, en raison des pratiques culturales et des opérations de désherbage chimique.

Aujourd'hui, cette plante figure dans la liste des

espèces végétales « strictement protégées » sur tout le territoire français.

Une plante désormais en danger d'extinction : En tant qu'espèce régionale menacée, la Gagée velue est suivie de très près par les équipes scientifiques du Jardin des sciences et Biodiversité et ce, au même titre que d'autres espèces, telle que la Bythinelle, un petit escargot d'eau douce, ou bien encore le Pique-Prune, un scarabée amateur de vieux arbres. Récemment, de nouveaux spécimens de Gagée velue ont été observés au Jardin du Ruisseau de la Fontaine d'Ouche.

Une excellente nouvelle pour la biodiversité sur le territoire de la métropole.



©Jardin des sciences



©Jardin des sciences

Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité



Mieux connaître les sols du territoire dijonnais

Au cours du printemps 2021, une campagne d'échantillonnage des sols du territoire de Dijon métropole a été conduite par des équipes de l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement d'AgroSup de Dijon avec le renfort des universités de Montpellier et de Rennes ainsi que le soutien du Jardin des Sciences et de la Biodiversité de Dijon.

seront analysés en mesurant 60 indicateurs tels que l'abondance des vers de terre, des bactéries, des champignons, des collemboles (petits animaux mesurant environ 1mm qui fragmentent la matière organique), des nématodes (petits vers microscopiques) etc.

Durant l'automne et l'hiver, 500 autres sols (ruraux, agricoles, prairies) seront prélevés dans un rayon de 30 km autour de Dijon.

Au total, 600 sols analysés sur le territoire dijonnais abonderont un référentiel national sur la qualité biologique des sols, lequel compte un total de 2 200 sols.



Cette campagne s'inscrit dans le cadre de l'action «sol expert» du projet «Dijon alimentation durable 2030» porté par Dijon métropole lauréate de l'appel d'offres Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA).

Les prélèvements, effectués dans le cadre de l'élaboration du référentiel territorial de la qualité écologique des sols de la métropole, vont être analysés afin de mieux connaître la vie des sols et les espèces vivantes qu'ils abritent : il s'agit d'élaborer le tout premier référentiel territorial de la qualité des sols urbains et ruraux : bois, jardins partagés, parcs, pelouses...au total une centaine de sites





Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

La Cité internationale de la gastronomie et du vin prend soin de la biodiversité

En limitant son impact sur la faune et la flore, le chantier de construction préserve l'exceptionnel écosystème de l'espace boisé classé en plein cœur du site.

Les enjeux environnementaux en lien avec la réalisation de la Cité internationale de la gastronomie et du vin sont primordiaux. Le site abrite en effet un espace boisé classé de 3 000 m² où la biodiversité a été préservée, entre l'ensemble patrimonial historique et le nouvel écoquartier. Le maintien de cet écosystème est une priorité depuis le lancement des travaux.

Le site suivi par un écologue pendant 10 ans

Conformément à la réglementation, la société chargée de l'aménagement a réalisé une évaluation des impacts du chantier de construction et présenté les mesures destinées à compenser, réduire ou à supprimer ces effets. Avec l'appui du Jardin des Sciences & Biodiversité, Éco-Med, un bureau d'études naturalistes, a ainsi été mandaté pour

réaliser une étude d'impact et suivre les mesures mises en place pendant toute la durée des travaux et pour les dix prochaines années. Une expertise des enjeux écologiques pour assurer la préservation des espèces protégées et des milieux naturels a été réalisée. Cette zone a permis le maintien d'une biodiversité riche et d'espèces depuis plusieurs siècles.

Un réservoir pour la faune et la flore

Le site de l'ancien Hôpital général est exceptionnel à plusieurs titres. D'abord par sa valeur historique, mais aussi par son envergure et sa position puisqu'il s'étend sur plus de 6,5 ha, à portée du secteur sauvegardé. Ensuite, il abrite un vaste espace public de près de 2 ha qui a su préserver sa biodiversité. C'est précisément ce que la ville et Eiffage ont tenu à favoriser en mettant en place différents équipements : nichoirs, gîtes à chiroptères, hôtels à insectes, choix d'espèces végétales pour les espaces verts, bonnes pratiques d'entretien des espaces verts... Ils ont aussi marié espaces végétalisés et circulations piétonnes dans l'écoquartier, dans la Cité, mais aussi tout au long du versant sud de la rue du Faubourg-Raines, requalifiée dans le même élan. En outre, la limitation de la pollution lumineuse préserve le corridor écologique entre le site et le

lac Kir et évite par exemple l'effarouchement de certaines espèces de chauves-souris.

Trois espèces protégées

Une attention particulière est portée aux trois espèces protégées qui cohabitent sur le site : le triton palmé, le crapaud accoucheur et l'hirondelle de fenêtre.

Deux tours abritant 42 nids ont été installées avant le début des travaux. Des habitats adaptés à la nidification seront aussi intégrés dans les façades des bâtiments pour favoriser le développement d'une colonie d'hirondelles. Un filet évite par ailleurs aux batraciens de s'égarer sur le chantier. Des mares ont également été conservées pour encourager la reproduction des crapauds accoucheurs et des tritons palmés.

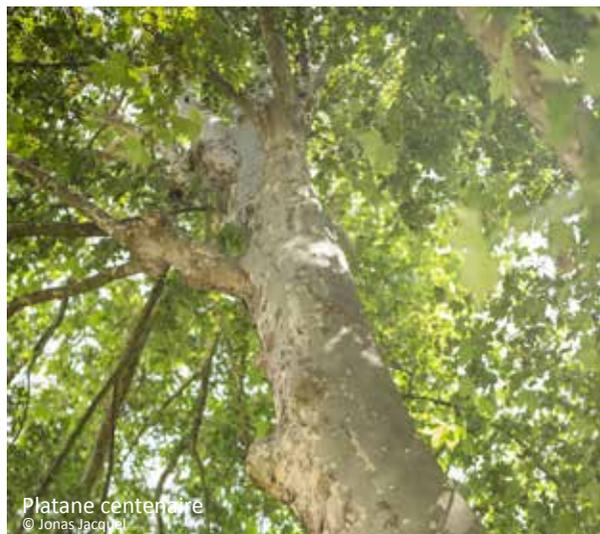
178 arbres et 350 arbustes

Les arbres et végétaux supprimés ont été compensés par des plantations. Sur les 165 arbres présents sur le site, 64 ont été conservés ; 114 ont été plantés. 350 arbustes étofferont cette zone apaisée. L'illustre « arbre de la liberté », un platane planté le 10 mars 1798, a été particulièrement surveillé par un

expert arboriste. Enfin, dans l'écoquartier, les toits végétalisés contribuent à l'essor de la biodiversité et à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, permettant aux habitants de réaliser des économies d'énergie. L'étude réalisée en 2016 révèle que « le projet aura des impacts positifs sur certains milieux ». Ces 2 hectares de verdure et d'espaces publics participeront à faire de ce site un havre de paix propice à la flânerie et aux balades dans la Cité, le long de l'Ouche ou sur le sentier Félix-Batier, qui démarre sur le parvis de l'Unesco au niveau du canon de lumière, au croisement des rues de l'Hôpital et du Faubourg-Raines.

Rien ne se jette, tout se transforme

L'aménageur du site s'est engagé à limiter au maximum l'impact des travaux de construction en réutilisant par exemple les matériaux démolis. 45 000 tonnes de matériaux concassés sur place ont ainsi servi à la voirie et une sélection de pierres calcaires ont trouvé une nouvelle vie dans la réhabilitation des bâtiments historiques.



Platane centenaire
© Jonas Jacquiel



©Jonas Jacquiel



Cabane à oiseaux
©Jonas Jacquiel



Cité internationale de la gastronomie et du vin
© François Weckerle



Parc de la CIGV
©Philippe Bornier / VD



Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Un renouvellement des contenus du Jardin botanique à travers différents parcours complémentaires articulés autour des plantes alimentaires.

Jardin des saveurs et des cépages, des origines à demain

En lien avec la CIGV et le programme « Territoire d'Innovation – système alimentaire durable », le nouveau parcours végétal thématisé « Jardin des saveurs et des cépages, des origines à demain », conçu comme une balade botanique et sensorielle, présentera une grande diversité de plantes sauvages et cultivées provenant de tous les continents, interrogeant le lien vital qui relie les humains aux plantes, notamment pour leur alimentation. Cette présentation sera accompagnée d'une signalétique harmonisée, épurée et moderne, complétée par une offre numérique, adaptée à un public curieux mais peu connaisseurs de botanique (habitants et touristes visitant en famille). L'objectif est de mieux connaître les plantes, faire le lien avec son alimentation quotidienne et la manière de la produire et de la consommer, dans le cadre d'un système alimentaire durable.

Le parcours végétal (réactualisé)

Dans un contexte de perte globale de biodiversité, le parcours doit amener le visiteur à considérer les plantes alimentaires à la fois comme diverses, voyageuses, savoureuses et vitales afin qu'il puisse, lui-même, comprendre et faire le choix de ce qu'il met dans son assiette et dans son verre. Les enjeux de préservation de la biodiversité, notamment des insectes pollinisateurs seront également évoqués dans ce cadre.

Un parcours ampélographique de découverte de différents cépages contribuera également à apporter une vision complémentaire sur le repas gastronomique et les accords mets-vins développés à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Le Jardin de l'Arquebuse faisant le lien entre la gare SNCF et la CIGV, il sera un lieu de passage essentiel et pourra proposer ce parcours à un large public.



©Jardin des sciences

Dans la continuité de la passerelle et de l'aménagement de la rue du Jardin des Plantes,
LA CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE
 entre la gare et la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV)
SE POURSUIT.

BIENTÔT UN NOUVEAU PARCOURS VÉGÉTAL

LE JARDIN BOTANIQUE

DES SAVEURS ET DES CÉPAGES, DES ORIGINES À DEMAIN

Une nouvelle signalétique pour un nouveau parcours, imaginé par le Jardin des sciences et Biodiversité, qui offrira une balade sensorielle au cœur des plantes alimentaires et invitera le visiteur à mettre un peu de botanique dans son assiette !

Dès le mois de juin 2021, la signalétique "botanique" sera provisoirement absente afin de permettre la mise en place des nouveaux panneaux thématiques. Cet automne, des engins de chantier percuteront ponctuellement le cheminement piéton. Un itinéraire sera matérialisé durant cette période. Conscients de la gêne occasionnée, nous mettons tout en œuvre pour limiter les impacts des travaux sur la vie de quartier. Merci de votre compréhension.
POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 0800 21 3000

Au menu : la biodiversité

- La biodiversité végétale**
 Découvrir les multiples plantes alimentaires sauvages et cultivées, replacées dans leur diversité.
- Des plantes voyageuses**
 Explorer la manière dont les plantes alimentaires se déplacent dans le monde, depuis toujours.
- Des plantes savoureuses**
 Plonger au cœur des molécules des plantes et découvrir leurs richesses gustatives.
- Des plantes vitales**
 Pour se nourrir sagement dans un système alimentaire durable.

dijon.fr

Objectif 1 : Améliorer et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité



Mon arbre Émoi, une exposition citoyenne

Chaque année depuis 2015, dans le cadre de la «forêt des enfants», les familles métropolitaines sont invitées à planter un arbre pour célébrer chaque naissance survenue sur le territoire. Dans le cadre des animations digitales de la dernière édition de cet évènement, un concours photographique «Mon arbre émoi» était organisé.

L'objectif

mettre en valeur la variété de nos paysages métropolitains à travers le thème de l'arbre. 31 photos ont été retenues par le jury du concours et seront exposées du 1er mai au 15 juin au Jardin des Sciences & Biodiversité (Parc de l'Arquebuse). Marronniers, érables, pommiers... hiver comme été, les arbres du territoire s'affichent dans toute leur diversité.



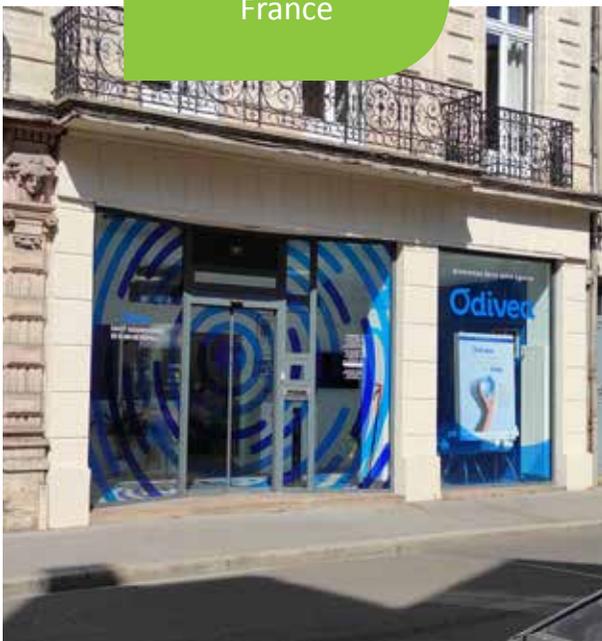


Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

ODIVEA, une SEMOP pour une gestion de l'eau et de l'assainissement pour 15 des 23 communes de Dijon métropole

Odivea

Première SEMOP
multiservices de
France



Depuis le 1er Avril 2021, la gestion de l'eau et de l'assainissement de quinze* des vingt-trois communes de la Métropole est assurée par la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Odivea.

EAU	ASSAINISSEMENT
Dijon	Dijon
Plombières-lès-Dijon	Plombières-lès-Dijon
Ahuy	Ahuy
Hauteville-lès-Dijon	Hauteville-lès-Dijon
Fontaine-lès-Dijon	Fontaine-lès-Dijon
Daix	Daix
Corcelles-les-Monts	Corcelles-les-Monts
Talant	Talant
Saint-Apollinaire	Chenôve
Flavignerot	Perrigny-lès-Dijon
	Marsannay-la-Côte
	Longvic
	Ouges

Odivea est la **première SEMOP multiservices de France** qui regroupe au sein d'un même contrat la gestion de l'eau et de l'assainissement. Une société locale dont le nom évoque ses missions et l'histoire du territoire :

Odivea porte un service public qui garantit la qualité de l'eau, la préservation de la ressource et la protection des milieux récepteurs au meilleur tarif pour l'utilisateur, pour un service plus écologique, plus innovant, plus économique et plus solidaire.

Une société et des moyens 100% dijonnais

Odivea est une société 100% dijonnaise avec plus de 80 collaborateurs, qui assurent l'activité opérationnelle des services de l'eau et l'assainissement : du pilotage des installations jusqu'à l'intervention au plus près de l'utilisateur.



Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau



77

ON'connect, les compteurs d'eau communicant

Odiva, délégataire des services publics d'eau potable et d'assainissement d'une partie du territoire de Dijon métropole et son partenaire ID'EES 21, déploient gratuitement 33 000 compteurs depuis avril. Connectés, ils sont capables d'analyser et de suivre en temps réel la consommation d'eau d'un foyer.

Il y a un double objectif : préserver la ressource et lutter contre les fuites et les pertes dans le réseau, sans aucune contrepartie financière pour l'utilisateur.

Le compteur permettra à l'opérateur d'avoir une visibilité quotidienne sur les volumes d'eau consommés*. Désormais, chaque jour, Odiva établira la différence entre la quantité d'eau produite et la quantité d'eau consommée par les habitants. De plus, un coaching est proposé aux habitants sur odivea.fr pour les aider à améliorer leur usage de l'eau.

Pour le déploiement des 33 000 compteurs, Odiva s'est associé à ID'EES 21, entreprise d'insertion sociale. L'opérateur, après avoir formé

une vingtaine de collaborateurs, leur a confié une importante partie de la mission : prise de rendez-vous, planification avec les équipes et intervention sur les compteurs.

Après Flavignerot, Ahuy et Hauteville-lès-Dijon, la pose des compteurs se poursuivra dans les communes de Daix, Saint-Apollinaire, Plombières-lès-Dijon, Talant, Corcelles-les-Monts et Fontaine-lès-Dijon et Dijon à partir de l'été 2021.



©Grégory Girard_VD



©Grégory Girard_VD



©ODIVEA_VD



Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Filtration des eaux usées : la station Eauvital de Dijon - Longvic - 2 projets innovants

Inaugurée en décembre 2007, au terme d'un chantier d'un montant de près de 65 millions d'euros – le plus important mené par Dijon métropole dans le cadre du programme Eauvital – c'est un équipement de haute technologie dimensionné pour traiter les eaux usées de 400 000 équivalents logements-habitants. Remplaçant à l'époque une station datant de 1975, elle a grandement contribué à améliorer la qualité de l'environnement du Sud-Est dijonnais.

Dotée de dispositifs de filtration de l'air limitant les odeurs désagréables pour les riverains, elle rend surtout à la nature – au Suzon en l'occurrence – une eau débarrassée de toute pollution.

Dijon métropole manifestait, à travers la construction de ce nouvel équipement, sa volonté forte d'agir pour l'environnement et la qualité des rivières.

En 2019, la station Eauvital de Dijon-Longvic a collecté plus de 18,6 millions de mètres cubes d'eaux usées et pluviales. Le traitement a généré la production de 4 700 000 tonnes de boues, qui sont orientées vers une filière de compostage.

A noter : une deuxième station d'épuration existe dans la métropole à Chevigny-Saint-Sauveur. Elle possède un système de production de gaz transformé en électricité réinjectées dans le réseau électrique. En 2019, 2,65 millions de mètres cubes d'eaux usées y ont été traités.

Deux projets innovants

2023 :

La station d'épuration fournira de l'énergie

Les boues d'épurations sont la seconde source de pollution aux microplastiques. La station d'épuration de Longvic génère des boues à partir des effluents liquides, et celles-ci sont chargées de microplastiques. A ce jour, boues et graisses sont valorisées. Demain, pour limiter au maximum les rejets polluants, elles alimenteront la station de méthanisation qui sera construite sur le site pour fonctionner à partir de 2023. Ce bio méthane provenant des boues et des graisses transformées sera ensuite réinjecté dans le réseau de gaz de la

collectivité. Ce projet de réduction massive des rejets de microplastiques dans les eaux usées issues de la station d'épuration vise à réduire l'empreinte carbone de la métropole, à protéger les milieux aquatiques des rivières (notamment sur le Suzon et l'Ouche) et à ne rejeter aucun plastique dans la mer.

2026-2028 :

Déploiement d'une unité de microfiltration

Aujourd'hui, la station de Dijon-Longvic filtre les plastiques et bientôt les microplastiques issus par exemple de la désintégration des filtres de mégos de cigarettes. Pour les piéger, une unité de microfiltration sera installée. Cette technologie est basée sur l'usage du charbon actif, utilisé pour traiter les eaux potables, claires et prochainement des eaux usées. D'ici 2026, des essais pilotes seront lancés pour affiner le traitement, avec un déploiement sur toutes les eaux de la métropole à l'horizon 2028.



Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau



Rencontres nationales de la Gestion des eaux à la source « Séparer-traiter-valoriser-économiser »

Les Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sont devenues en 15 ans l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités locales et à leurs partenaires sur des problématiques à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques de l'assainissement non collectif, rassemblant chaque année entre 1 000 et 1 200 élus, techniciens territoriaux en charge de l'eau et de l'assainissement et leurs partenaires.

Afin d'élargir également les thématiques traitées (gestion de l'eau dans le bâtiment et à la parcelle, eaux pluviales, ANC, ReUse, économies d'eau...), idealCO et les « Pros de l'ANC » en partenariat avec Dijon métropole, ont organisé « Les Rencontres Nationales de la Gestion des eaux à la source » séparer-traiter-valoriser-économiser, au Parc des Expositions de Dijon, durant l'automne 2020. Une convention de partenariat a donc été signée en Dijon métropole et l'organisateur des assises nationales idealCO.

Des ateliers, des débats et des focus lors desquels l'ensemble des acteurs du secteur ont présenté leurs retours d'expérience, actualités et réflexions sur les grands enjeux actuels, se sont déroulés à la fois sur place et à distance ; plus de 700 participants ont assistés à ces rencontres (300 sur place et plus de 400 connectés à distance).

Les participants et les exposants, satisfaits de la qualité des échanges, ont proposé aux co-organisateurs, après 15 ans d'itinérance, « d'ancrer » ces Rencontres nationales à Dijon.





Finalité 3

Epanouissement de tous les êtres humains





©Vincent Arbelet_DM



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans un contexte économique et social fragilisé par la crise sanitaire, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.



Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants

Un festival pour explorer la transition écologique et numérique en Bourgogne Franche-Comté



Festival des Transitions écologiques et numériques

Un collectif de partenaires d'horizons divers s'est mobilisé pour mettre en place, début 2021 et sur plusieurs mois, un événement territorial à forte résonance, pour sensibiliser la population aux enjeux écologiques et numériques et pour contribuer au développement de l'attractivité territoriale.

Ce festival à visée pédagogique et culturelle fédère les acteurs de l'enseignement et de la recherche, et s'appuie sur une dynamique déjà engagée avec les projets structurants Territoire d'Innovation de Dijon et du Nord Franche-Comté, OnDijon et RESPONSE...).

Il s'agit de proposer un ensemble d'événements et d'animations pédagogiques, ludiques et culturelles destinées à sensibiliser un large public régional aux transitions écologique, énergétique et numérique qui sont engagées et qui nous concernent tous dès aujourd'hui.

Ces manifestations s'échelonnent sur toute l'année 2021, à Dijon principalement, mais aussi Belfort.

Chaque événement ou animation proposé s'adresse à un ou plusieurs publics parmi les suivants : les élèves des grandes écoles d'ingénieurs et technologiques, du bâtiment et des affaires ; les étudiants du campus de Dijon ; les élèves des lycées et collèges des académies de Dijon et de Besançon ; le grand public ; les entreprises et les collectivités.

Des élèves du supérieur volontaires réaliseront des animations auprès de leurs cadets du secondaire, invités à participer à des ateliers de fresques du climat et de fresques du numérique.

L'événement est porté par un collectif de neuf partenaires aux compétences et activités complémentaires :

- Dijon Métropole et Latitude21, sa maison de l'architecture et de l'environnement, ainsi que le Musée de la Vie Bourguignonne ;
- La région académique de Bourgogne-Franche-Comté, et en particulier les Campus des métiers et des qualifications « Territoire intelligent », et « Alimentation, goût, tourisme », ce dernier porté par Creativ' ;
- Des établissements d'enseignement supérieur fédérés autour de l'École Supérieure Appliquée au Design et au Digital (ESADD) de Dijon, l'École Supérieure d'Ingénieurs Numérique et Matériaux (ESIREM), l'École Supérieure des Travaux Publics – ESTP Paris Campus de Dijon, l'École Supérieure des Technologies et des Affaires (ESTA) de Belfort ;
- Le groupe EDF en Bourgogne-Franche-Comté et la Fondation groupe EDF.

Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants



83

Dans le cadre du festival :

Idéathon, en janvier 2021, à l'ESADD (Dijon)

Proposé par l'ESADD, la région académique et les deux Campus des métiers et qualifications « Territoire Intelligent » et « Alimentation, goût, tourisme », et EDF, cet Idéathon se sont adressés aux étudiants (2ème année de BTS, étudiants de l'Université et d'Écoles Supérieures) sur les thèmes de l'alimentation durable et de la smart city, sur lesquels Dijon Métropole se positionne à travers des projets d'envergure. Les participants ont été formés en amont à l'utilisation de méthodes et d'outils d'idéation pour booster leur créativité. En équipes pluridisciplinaires, les participants ont phosphoré sur des problématiques soumises par des entreprises, clusters et collectivités du territoire. Le ou les meilleurs projets étudiants retenus par le jury pourront faire l'objet d'un prototypage

Data Challenge : printemps 2021

Dans le cadre des projets de Ville intelligente qu'elle conduit, Dijon Métropole organise des data challenges. Ces démarches d'open innovation auprès de start-ups ont pour but de faire émerger de nouveaux services à partir de données collectées par OnDijon, et demain RESPONSE. L'objectif est de

délivrer le prototypage des solutions proposées.

Dans le cadre du Festival des Transitions, Dijon Métropole s'est rapproché de l'ESTP en amont du data challenge qui porte sur le thème du développement durable. Les étudiants ont été invités à travailler sur les sujets smart city de mi-décembre 2020 à mi-février 2021. Leurs propositions seront exposées durant le festival sous forme de posters sur les deux lieux d'exposition : Latitude21 et le Musée de la Vie Bourguignonne.

L'exposition 1 2 3 DATA, du samedi 25 septembre 2021 au dimanche 23 janvier 2022, au Musée de la vie bourguignonne

Proposée par l'ESADD, EDF, Dijon métropole et Latitude21 dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Groupe EDF, productrice de l'exposition, 1 2 3 DATA dévoile des œuvres numériques de 12 data designers, artistes de la donnée, qui livrent une représentation esthétique et spectaculaire de données figurant certains des grands défis planétaires : déséquilibres environnementaux, menaces sur la biodiversité, inégalités sociales, pollution sonore, vieillissement des populations. Une œuvre spécifique créée pour Dijon métropole à partir de données locales sera également présentée au public.

A poster for the '1, 2, 3 DATA' exhibition. The poster features a dark blue background with a central graphic of stacked yellow cubes and a green leaf. Text on the poster includes: 'LE FESTIVAL DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES PRÉSENTE', 'À DIJON', 'EXPOSITION 1, 2, 3 DATA', 'DU 29 SEPTEMBRE 2021 AU 24 JANVIER 2022', 'Exposition de la Fondation groupe EDF : 12 data designers exposent leurs œuvres numériques', 'Musée de la Vie bourguignonne 17 rue Sainte-Anne à Dijon', 'Entrée libre', and a QR code. Logos for ESADD, EDF, and Fondation Groupe EDF are at the bottom.



Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants

L'exposition est systématiquement proposée avec un accompagnement pédagogique adapté en fonction des publics. Cette médiation est assurée par les étudiants de l'ESADD, eux-mêmes futurs data designers, et deux services civiques de Dijon métropole. Pour les groupes scolaires, la visite de l'exposition peut être complétée (sur demande à l'inscription) par la réalisation d'une Fresque du Numérique Junior, atelier collectif d'éveil aux impacts de l'utilisation du téléphone portable et des technologies numériques sur le dérèglement climatique. Latitude21 assure la gestion des réservations de groupes



Dans le cadre du Festival des Transitions écologiques et numérique, Latitude 21 a créé et propose 2 expositions :

« Energie »

du 22 septembre 2021 au 23 janvier 2022 et

« Toujours la vie invente »

du 20 mai 2021 au 16 octobre 2021.

Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon Métropole est un établissement public d'éducation et de sensibilisation aux questions d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de développement durable.



Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants



Latitude 21



Latitude 21 c'est :

Des expositions à destination de tous les publics, en visite libre ou sur rendez-vous. Sur inscriptions, des visites commentées et adaptées à chaque cycle scolaire sont à la disposition des enseignants

Des films documentaires sur l'environnement et l'architecture à disposition des visiteurs. Faites votre choix et installez-vous le temps d'une projection.

Un programme d'animations pédagogiques à destination des scolaires autour de trente thématiques et effectuées par des professionnels passionnés. 1115 animations pour l'année scolaire 2010-2011, 553 classes concernées et 13 176 enfants sensibilisés.

Des ateliers pour les familles : fabriquer sa mangeoire, son nichoir, confectionner un herbier, préparer le printemps, découvrir et s'enrichir tout en s'amusant.

Des événements toute l'année : conférences, Fête de la science, spectacles

Les 2 expositions proposées dans le cadre du Festival des Transitions Ecologiques et Numériques :

La première, sur l'énergie en présentera les notions physiques, l'histoire des techniques, les enjeux de consommation et du changement climatique, les différentes sources et enfin les perspectives pour le futur : technologies, filières, évolution des comportements...

La seconde « Toujours la vie invente », montrera le travail du paysagiste Gilles Clément et les principaux concepts qu'il a développés tout au long de sa carrière :

Jardinier d'abord, mais aussi artiste, botaniste, voyageur et écrivain, Gilles Clément invite à l'accompagner au fil de ses jardins, parmi ses écrits, dessins, pastels, photographies, objets trouvés et fabriqués. Le récit de ses aventures jardinières se construit en trois grandes étapes :

- Le Jardin en mouvement : mode de gestion qui favorise la richesse végétale et manière de penser la relation à la nature qui consiste à « faire le plus possible avec, le moins possible contre elle ».

- Le Jardin planétaire : constat de la finitude du vivant et des limites de la biosphère ; il renvoie l'humanité, garante d'une vie devenue rare et fragile, à son rôle de jardinier.

- Le Tiers-paysage : fragment « indécidé » du jardin planétaire, constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme. Ces marges rassemblent une diversité biologique qui n'est pas à ce jour répertoriée comme richesse.





Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants



Cette animation est portée par EDF, le Campus des métiers et des qualifications « Territoire Intelligent » et le Rectorat, en collaboration avec l'association « La Fresque du Climat » et les écoles d'ingénieurs de la région.

Les ateliers sont proposés au jeune public de la métropole dijonnaise (collégiens et lycéens) sous deux formes :

- Des Fresque du Climat de trois heures réalisées dans les établissements demandeurs, à Dijon, mais aussi à Belfort grâce au relais de l'ESTA,
- Des Fresques du Numérique Junior, animations de 30 à 45 minutes sur le thème plus ciblé de l'impact des technologies numériques sur le climat, réalisées en complément de la visite de l'exposition 1 2 3 DATA et à celle sur l'énergie proposée par Latitude21. Les Fresques du Climat sont animées par les étudiants volontaires

La Fresque du Climat, à Dijon et Belfort

recrutés au sein des écoles d'ingénieurs de la région, et formés à cet effet. Ils deviennent ainsi des ambassadeurs du climat, imprégnés par la démarche collaborative inspirant cette animation.

Qu'est ce qu'une fresque du climat ?

La fresque du climat est un outil pédagogique développé par l'association des Fresques du Climat. Elle s'adresse à tout public et s'adapte selon l'âge. Elle permet à chacun de déclencher des actions constructives faces aux enjeux du changement climatique.

La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du GIEC.

Principe du jeu

L'atelier dure trois heures et est structuré en trois phases :

- la première phase technique consiste à construire collectivement la fresque en reliant les 42 cartes du jeu selon des liens de cause à conséquence tels que présentés par le GIEC dans ses différents rapports
- La deuxième phase est artistique : les participants décorent la fresque en laissant libre cours à leur imagination et lui donnent un titre

- La dernière phase consiste en un débriefing permettant à chacun des participants d'exprimer son ressenti et de discuter des solutions individuelles ou collectives à mettre en place pour lutter contre le changement climatique.



Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants



87

La Chaîne verte : une collecte de biodéchets à vélo

L'association 100% dijonnaise, La Chaîne Verte, soutenue par Dijon métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté, France Active Bourgogne et la Ville de Longvic, lance un service de collecte à vélo-remorque des déchets alimentaires et/ou des végétaux pour les professionnels (restaurants et commerçants du centre-ville de Dijon...).

Ce nouveau service proposé aux professionnels inclus une formation préalable du personnel aux bons gestes de tri, la collecte en vélo à raison de 1 à 3 passages par semaine selon le forfait choisi et un kit de communication.

Le projet dans lequel s'inscrit le service de collecte, est construit de sorte à suivre les trois grandes lignes suivantes :

- Avoir un impact environnemental : la Chaîne Verte fait le choix de collecter les déchets alimentaires en mobilité douce ce qui est novateur sur le territoire et permettra de minimiser l'impact

carbone de l'activité de collecte. Le détournement de l'incinérateur des déchets alimentaires évitera la consommation d'énergie pour les brûler, sachant qu'ils sont composés à 70% d'eau et la valorisation des déchets alimentaire sous forme de compost permettra de boucler la boucle en enrichissant les terres servant à la production de notre alimentation.

- Avoir un impact social : la Chaîne Verte va créer un emploi à temps plein dès le lancement de son activité. Elle prévoit la création d'un second emploi sous 2 ans et envisage la possibilité d'agir dans le domaine de la réinsertion. Le rassemblement des bénévoles et des professionnels autour d'un projet commun doit permettre également de créer du lien social.

- Avoir un impact économique local : la Chaîne Verte œuvre de manière à favoriser au maximum les partenaires et fournisseurs locaux.



© François Weckerle_VD



© A. Pascalet



Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants

Étude sur la gestion des biodéchets de Dijon métropole

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, avec une échéance initialement fixée en 2025, puis avancée par ordonnance au 31 décembre 2023. Le texte prévoit à ce titre que le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) « progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets [...], pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. ».

Pour répondre à cet objectif, et face à l'échéance réglementaire rapprochée, les collectivités ont deux possibilités ; renforcer les pratiques de gestion de proximité (compostage individuel et partagé),

et/ou mettre en place une collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte ou points d'apport volontaire), adossée à une unité de traitement agréée.

Afin d'accompagner les collectivités et d'accélérer le déploiement des solutions, l'ADEME renouvelle chaque année un appel à projet dédié à la « Généralisation du tri à la source des biodéchets ». Le volet sur la collecte séparée des biodéchets passe en premier lieu par le financement d'une étude préalable, conduite par un prestataire externe, avant la mise en place d'une expérimentation de collecte séparée.

Dijon métropole a répondu à cet appel à projet fin 2020, et fait appel à un prestataire pour conduire cette étude préalable, dans l'optique de mettre en place une expérimentation en 2022.

Pour répondre à cette obligation réglementaire, Dijon métropole souhaite tester différentes solutions pour gérer les biodéchets du territoire.



©Vincent Arbelet_VD

Expérimentation de la caserne Joffre

Une opportunité s'est présentée suite à une sollicitation de deux acteurs du territoire :

- l'entreprise ALFACY qui souhaite développer le concept de « Compostage en bout de champ » sur Dijon métropole, le traitement étant directement géré sur les terres agricoles locales.
- et la gendarmerie Joffre qui est très engagée sur les sujets en lien avec le développement durable (tri des déchets, mise en place de ruches, réemploi, tonte diversifiée, zéro phyto...).

Ces deux acteurs ont proposé à Dijon métropole de réaliser une première expérimentation de collecte de biodéchets au sein de la caserne de Gendarmerie Nationale de Dijon.

La caserne accueille près de 440 foyers dans une zone résidentielle au sein même de la caserne, soit environ 1 100 personnes, le lieu comporte de multiples avantages pour conduire une expérimentation de ce type ; lieu clos, protégé des nuisances, comportant de nombreux espaces verts, et dont la population est dotée de principes de civilité exemplaires.

Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants



89

Particulièrement mobilisé pour soutenir le projet en interne, le commandement de la Gendarmerie souhaite ainsi montrer son engagement en faveur de la préservation de l'environnement.

Ainsi, les habitants pourront trier et déposer leurs restes de préparation culinaire et leurs restes de repas (épluchures, restes de repas, viandes et poissons cuits, marc de café et sachet de thé...) dans 6 points d'apport de biodéchets. Ces derniers seront collectés tous les mois puis compostés et valorisés directement par les jardins d'insertion des Resto du Cœur de Dijon Valmy, situés à 4 km de la caserne.

L'expérimentation aura lieu durant une année à compter de l'automne 2021.

* Le « Compostage en bout de champ » consiste à valoriser la matière organique issue des déchets alimentaires au plus près des sites de production, en la mettant directement à disposition des agriculteurs locaux. L'étape de mise en andain et de compostage étant réalisée directement sur le site agricole, elle évite ainsi la création de structures de compostage d'échelle industrielle avec ce qu'elles comportent en problématiques d'implantation et d'autorisation.





Objectif 1 : Faire émerger l'éco citoyenneté dans les actions menées par les habitants

Dijon métropole et Dieze ont lancé une nouvelle application « MonServiceDéchets » lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2020.

Cette application aide les habitants au quotidien dans la gestion de leurs déchets. On y trouve les consignes de tri de Dijon métropole, les points d'apport et les déchetteries les plus proches, les jours de collecte, les demandes de collecte d'objets encombrants et même des idées de recyclage et de réduction des déchets. MonServiceDéchets, c'est l'appli facile pour tous les écocitoyens et ceux en devenir.

Recyclable, non recyclable? On ne se pose plus la question grâce au scan du code-barres des emballages de mes produits.

Un doute ? Une demande ? Un signalement ? Une application unique pour interagir avec les services de la métropole.

Application « MonServiceDéchets »



JE SCANNE, JE TRIE !



Un simple scan de code-barres d'emballage permet d'obtenir la bonne consigne de tri.

L'appli comptabilise le nombre d'emballages scannés et donne en temps réel les économies de carbone réalisées.

Objectif 2 : Une collectivité solidaire



Lutter contre les discriminations

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre...) et dans un domaine tel que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation...

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de

discrimination constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

Dijon métropole intervient en matière de prévention et de lutte contre les discriminations dans le contexte de la politique de la ville dont elle exerce la compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2000.

Depuis 2002, avec l'État, le Grand Dijon et ses partenaires se sont engagés à travailler ensemble pour soutenir des actions qui favorisent le lien et la mixité sociale, qui garantissent une réelle égalité des chances pour toutes et tous, et assurent une unité entre les différents territoires de l'agglomération.

Des actions récurrentes ont été menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations parmi lesquelles :

- l'application du principe de non - discrimination pour lever un frein à l'insertion professionnelle dans le cadre de la charte d'engagement à travers la commande publique,
- des formations en direction d'élus communautaires,
- l'inscription de la lutte contre les discriminations comme axe transversal dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale et les Programmes Urbains de Cohésion Sociale,

- un accès facilité aux stages de troisième des jeunes des quartiers de la politique de la ville,
- le soutien à un réseau d'acteurs publics et privés concernés par ces thématiques.

Le nouveau contrat de ville 2015-2020 a formalisé des enjeux transversaux qui servent de fil directeur à ces actions : la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse.

Depuis 2001, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole déploient également de très nombreuses actions en direction des habitants pour réduire toute forme de discrimination, contribuer à améliorer le lien social et harmoniser la qualité de vie sur l'ensemble du territoire dijonnais. Fortes de cet historique, les trois collectivités se sont engagées dans une démarche de labellisation diversité et égalité professionnelle. Ces labels sont délivrés par l'Afnor certification pour 4 ans. Ils témoignent de la volonté des employeurs de s'améliorer dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.

En octobre 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont confié à l'AMACOD le rôle de cellule d'écoute spécifiquement dédiée à leurs agents et aux candidats au recrutement, qui s'estimerait



Objectif 2 : Une collectivité solidaire

victimes de discriminations. Une traçabilité des réclamations est organisée.

L'AMACOD est une antenne de proximité destinée à recevoir et accompagner des personnes qui s'estiment victimes de discriminations. Par délibération du 11 mai 2009, la Ville de Dijon a décidé de confier la gestion de l'AMACOD à la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la municipalité. Ce lieu est ouvert depuis juin 2009.

L'AMACOD est un lieu d'accueil gratuit, situé en centre - ville pour permettre une accessibilité à toutes et tous. Sa mission est double : Accueillir et écouter toute personne victime ou présentant un ressenti de discrimination, et l'accompagner tout au long de sa démarche.

L'AMACOD mobilise de nombreux moyens :

- le recours à une médiation quand cela est possible,
- la prise de contact, l'orientation et l'accompagnement pour une prise en charge par des avocats ou des associations,
- la saisine du défenseur des droits,
- l'aide à la saisine des juridictions pénales et civiles.
- Informer, sensibiliser et former le grand public et des publics spécifiques (scolaires, professionnels,)

les entreprises ... en organisant des groupes de travail sur la thématique de la discrimination.

Après un audit réalisé par l'Afnor certification, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont obtenu le label Diversité le 30 mars 2018 et le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 1er juin 2018.



Aujourd'hui, à l'instar de ce qui a été fait à la Ville, Dijon métropole souhaite aller plus loin dans ses engagements en faveur de la diversité et conclure une convention de partenariat avec l'Autre Cercle, en s'appuyant sur l'Amacod, pour mener des actions de sensibilisation et de formation.

L'association régionale Autre Cercle Bourgogne - Franche-Comté est une association de lutte

contre les discriminations LGBT + (Lesbienne Gay Bi Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme. L'Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres.

L'association est membre d'une fédération nationale qui s'est créée à Dijon en 2002 et qui regroupe 12 régions..



Objectif 2 : Une collectivité solidaire



93

Adoption d'une charte de la laïcité pour Dijon métropole

Le 9 décembre 1905 la représentation nationale adoptait la loi de séparation des églises et de l'État, qui inscrit dans notre droit le modèle de laïcité, pilier des valeurs de notre République avec la liberté, l'égalité et la fraternité. Cette Loi pose des règles, devenues depuis des principes : la liberté de conscience, la liberté de culte et la neutralité de l'État.

La laïcité, c'est l'émancipation : elle donne à chacun le droit de croire ou de ne pas croire, de suivre ses convictions religieuses, spirituelles ou philosophiques.

La laïcité, c'est aussi une certaine vision de la République, inclusive et protectrice des droits et des libertés de chacun. Elle protège chaque personne contre l'obscurantisme et le dogmatisme. Elle fixe aussi des limites, dans le respect de chacun.

Pourtant, cette idée progressiste est aujourd'hui contestée par les extrémistes religieux et dévoyée par ceux qui l'instrumentalisent pour stigmatiser une partie de la population.

La laïcité n'est pas radicale ou modérée. Elle se suffit à elle-même et n'a pas besoin de qualificatif complémentaire. Elle apaise les consciences, ordonne la vie publique et garantit les libertés individuelles parce qu'elle s'adresse à l'ensemble des citoyens. Plus que jamais, réaffirmer notre attachement à la laïcité est aujourd'hui fondamental.

En tant que collectivité publique, Dijon métropole est garante de la transmission des valeurs républicaines et est à la fois attachée et engagée à la promotion de la laïcité et aux valeurs qui en découlent.

C'est en ce sens qu'elle s'est engagée dans un processus de labellisation et a décroché les labels « Diversité » et « égalité professionnelle femmes-hommes » récompensant son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité au sein de ses services.

La laïcité s'accompagne d'un état d'esprit qui doit être partagé par chacun. Aussi, certaines collectivités, comme l'a récemment fait la ville de Dijon, ont mis en place une charte de la laïcité qui s'imposera à toutes les associations qu'elles subventionneront.





Objectif 2 : Une collectivité solidaire

A travers cette charte, les associations qui reçoivent de l'argent public s'engagent au respect d'un certain nombre de principes, et la collectivité se réserve le droit de mettre fin au versement de subvention en cas de manquement. Loin de stigmatiser les associations, cette charte, là où elle a été mise en place, renforce leur rôle de protection et de transmission des valeurs de la République.



©VD



Finalité 4

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



©Philippe Bornier_VD



©François Weckerle_VD



Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment. C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.

Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Dijon métropole engagé dans un contrat de relance et de transition écologique

Dijon métropole s'associe à la relance économique régionale et aux efforts d'accélération de la transition écologique.

Le 5 février 2021 ont été signés entre l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région et l'accord de relance pour 2021-2022, l'Etat et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financements.

Les métropoles jouent un rôle essentiel pour la compétitivité économique des territoires, leur équilibre social et leur transition écologique.

Elles sont, en conséquence associées de plein droit à l'élaboration du CPER, comme le prévoit la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le CPER 2021/2027 entre l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté comporte un volet métropolitain, qui prend la forme d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

L'Etat entend, en effet, faire du CRTE un cadre pérenne de la contractualisation avec les territoires, partant d'un diagnostic partagé et permettant d'y intégrer des dispositifs existants. Il a signé dans ce sens un accord de méthode avec l'Association France Urbaine.

Dans l'attente de la signature du CPER précisant l'ensemble des projets du territoire à cofinancer, l'Etat et la Région ont convenu d'un accord de relance 2021-2022 pour répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale et préparer les conditions d'un rebond, en accompagnant le financement de projets à concurrence de 1,25 milliard d'euros.

Dijon Métropole et ses communes membres s'associent à la relance économique régionale et aux efforts d'accélération de la transition écologique ;

C'est pourquoi, les parties ont convenu de signer un projet d'accord pour valider et valoriser les opérations mises en œuvre à court terme et financées dans le cadre des plans de relance national et régional.

Dans ce cadre les collectivités mobilisent en effet fortement leurs crédits d'investissement pour :

- soutenir l'innovation et les projets ambitieux en matière de développement économique ;
- contribuer à l'effort d'accélération nécessaire en matière de transitions écologique et énergétique et à la valorisation des circuits-courts ;
- favoriser la coopération territoriale, la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le soutien aux populations les plus fragiles, le renforcement de l'accessibilité aux services publics ainsi que la transition numérique et la structuration d'offres d'excellence en matière de tourisme durable.



Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

La carte des 833 contrats de relance et de transition écologique est publiée

Le CRTE 2021-2022 mis en œuvre par Dijon métropole participera au rayonnement et à l'attractivité de la capitale régionale. Il contribuera à préserver une haute qualité de vie pour ses habitants



Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Dijon métropole est engagée dans le contrat de Ville 2015-2022, en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 aux côtés de l'Etat, des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or, des bailleurs sociaux ainsi que d'autres partenaires comme l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi et la Caisse des dépôts. En 2019, le contrat de ville a été prorogé jusqu'en 2022 par l'ensemble des partenaires.

Le Contrat de Ville 2015 – 2022

Objectif général de l'appel à projets 2021 du contrat de ville :

soutenir des projets de développement social/ urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de Dijon métropole dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

En 2021, dans chaque dossier déposé, les porteurs de projets devront faire plus particulièrement la démonstration de la déclinaison des priorités suivantes :

- Le respect et l'application des principes de laïcité et des valeurs de la République,
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes : en 2021, une analyse des dossiers « sensibles » sera réalisée.

Il repose sur 3 piliers :

Cohésion sociale

- Réussite éducative (améliorer la coordination des acteurs et des parcours éducatifs – temps d'école et temps de loisirs, de vacances - faciliter l'accès aux stages et renforcer la fonction parentale)

- Culture (favoriser les rencontres d'artistes et d'habitants, mobiliser les habitants des quartiers aux projets artistiques et culturels, assurer une médiation en direction des habitants dans les lieux culturels, soutenir la production culturelle des quartiers)

- Santé (les projets présentés devront s'intégrer dans les axes du Contrat Local de Santé (CLS) métropolitain)

- Participation des habitants (favoriser l'implication et la participation des habitants dans la vie du quartier, intégrer les habitants dans le portage d'actions et/ou dans les dynamiques qui les concernent)

Développement de l'activité économique, de l'emploi et accès à la formation

- Approcher les publics inconnus des acteurs de l'emploi et les orienter vers ceux-ci pour leur permettre d'intégrer les dispositifs de droit commun
- Faciliter la mise en relation entre les entreprises et les publics des quartiers (connaissance des métiers, immersion, etc..)

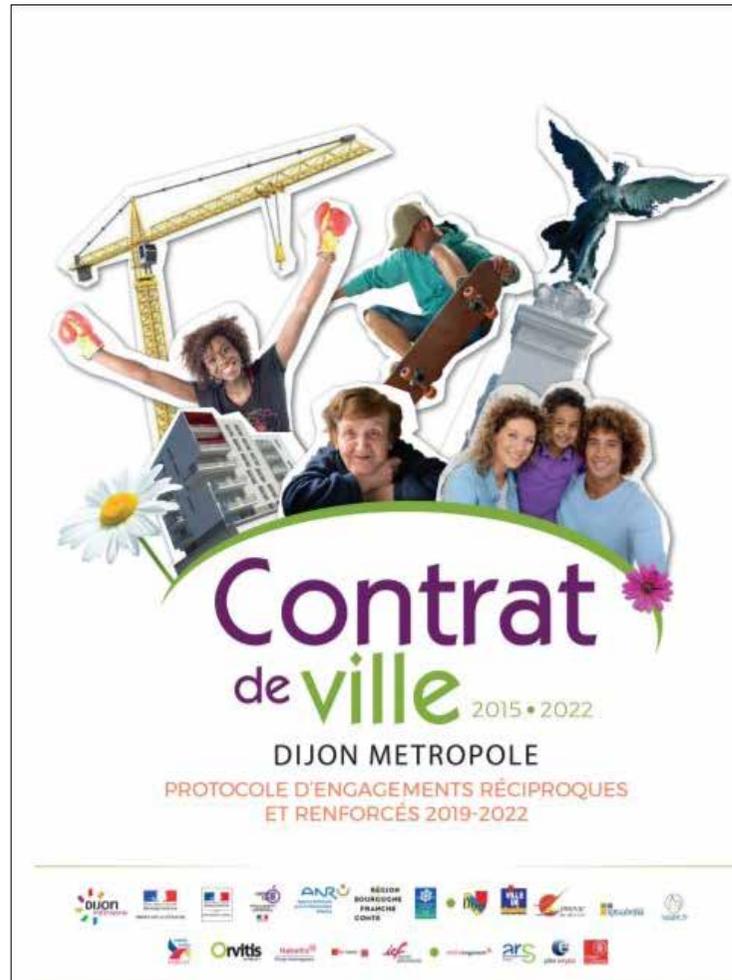


Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

- Lutter contre les discriminations à l'embauche avec une attention des démarches particulières pour les publics prioritaires
- Accompagner et encourager l'initiative économique dans et pour les quartiers
- Favoriser les coordinations emploi sur les territoires

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Concourir à la valorisation et l'appropriation ou la réappropriation de l'espace public, notamment par des femmes ou en intergénérationnel,
- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, via la GUSP ou la mise en place d'actions collectives. Ces actions s'inscrivent dans une logique de développement durable et contribuent à la tranquillité publique, notamment par la médiation.



Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Depuis le 1er juin 2020, Dijon Métropole a repris la compétence de la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce Fonds, d'un montant de 117 500€, pour une année pleine, est financé majoritairement par Dijon Métropole.

Il bénéficie de la contribution de 10 communes de la Métropole : Dijon, Chenôve, Talant, Chevigny Saint Sauveur, Quetigny, Saint Apollinaire, Marsannay la Côte, Longvic, Fontaine les Dijon et Plombières les Dijon, pour un montant total de 15 965€.

Ce dispositif, à destination des jeunes de 18 à 25 ans s'assigne deux objectifs principaux :

- Faire face aux besoins urgents des jeunes afin de lever des freins à une démarche d'insertion,
- Soutenir les jeunes dans l'élaboration et la réalisation d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle.

Un fonds d'Aide aux Jeunes

Activité du Fonds d'Aide aux Jeunes en 2020

31 commissions ont permis d'étudier 572 demandes en 2020 dont 89 % émanent de la Mission Locale et proviennent essentiellement de Dijon. Les demandeurs sont à 97% des personnes seules et sans ressource. Les besoins exprimés par les jeunes sont majoritairement alimentaires.

Pour y répondre, en 2020, Dijon Métropole a remis des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) pour un montant de 32 150 € (71% des dépenses). Ces CAP, dont le montant moyen accordé est de 150 €, sont utilisables dans la majorité des magasins alimentaires et les épiceries sociales.

175 secours en espèces ont été délivrés pour un montant de 2742 €, essentiellement pour soutenir la mobilité des jeunes.

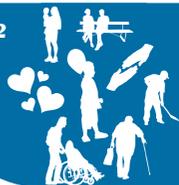
D'autres aides ont été accordées sous forme de versements à tiers (auto-école, centres de formation, magasins électro-ménagers et opérateurs téléphoniques) pour un montant de près de 5150 € (11% des dépenses).

Le total des dépenses au titre du FAJ s'élève à 44 901, 02 € sur la période de juin à décembre 2020.

Dijon métropole a renforcé son partenariat avec la Mission Locale.

A l'issue d'une année de pilotage du Fonds, le règlement intérieur du FAJ a évolué afin de coller au plus près des besoins des jeunes :

- La première évolution concerne l'ouverture du Fonds aux étudiants, conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 4 février 2021, en subsidiarité et complément des aides du CROUS, pour les soutenir dans le contexte sanitaire et économique rencontré.
- Un travail de partenariat a également débuté avec le CROUS pour répondre davantage aux besoins des étudiants, notamment dans le domaine du logement.
- Prenant également en compte le contexte économique particulier, la précarisation de certains jeunes et un souci d'éviter la fracture numérique, le soutien du FAJ a été adapté et renforcé sur les évolutions suivantes :
 - augmentation du plafond annuel des aides à 2 000 € (700 € pour la subsistance et 1 300 € pour l'insertion) au lieu de 1 500 €
 - augmentation du plafond d'aide pour le



Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

permis de 150 € soit 800 € pour la conduite et 150 € pour le code

- Ajout d'une aide forfaitaire pour l'achat d'un téléphone portable d'un montant de 80 € ainsi qu'une participation de 300 € pour l'achat d'un ordinateur portable,
- Ouverture optimisée des aides à l'achat de vêtements (exemple : achat d'une tenue pour passer un entretien professionnel)



©VD

Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Clauses d'insertion : Dijon métropole apporte son soutien à l'Association Creativ, cluster emploi-compétences du bassin dijonnais

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

CREATIV' constitue ainsi un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi, en particulier l'État, la Région et le Département.

Son action vise à prolonger celle des services de Dijon métropole au bénéfice des entreprises et des actifs du territoire.

En 2020, les clauses d'insertion ce sont :

- 808 salariés (participants) qui ont travaillé sur le dispositif sur 120 opérations ;
- 288 771 heures d'insertion réalisées ;
- 77 embauches.

Une convention, signée en 2021, a permis la participation financière de Dijon métropole concernant le travail d'appui, de conseil et d'accompagnement des commanditaires du territoire métropolitain par Créativ pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion.

Par cette convention, il est attendu :

- une collaboration avec les services des DGD « Cohésion sociale » et « Attractivité et rayonnement ;
- une offre de services s'inscrivant en complémentarité de celle de Pôle Emploi et de la Mission locale ;
- l'atteinte des objectifs afférents au dispositif des clauses d'insertion ;
- une attention toute particulière en direction des publics issus des quartiers Politique de la Ville, notamment en terme de lutte contre les discriminations et d'Égalité femme/homme.

CREATIV' s'engage à réaliser un bilan semestriel et annuel de l'activité des clauses d'insertion.

Pour animer le dispositif des clauses d'insertion, le budget prévisionnel 2021 de CREATIV' est de 292 077 €, répartis comme suit :

- 140 000 € proviennent de l'État ;
 - 100 796 € proviennent du Conseil Départemental (FSE) ;
 - 15 281€ proviennent d'une subvention de fonctionnement de Dijon métropole (200 000€) fléchée en partie sur les clauses.
- Et 36 000 € que Dijon Métropole apporte à l'association Créativ', compte tenu du cadre intercommunal de son intervention dans le domaine de l'insertion, notamment des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.





Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt «Territoires d'innovation - grande ambition» du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, Dijon Métropole a été retenue pour son projet de territoire «modèle du système alimentaire durable de 2030».

Dijon Métropole souhaite montrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation du territoire, d'un point de vue environnemental, économique et social. L'ambition repose sur une approche globale intervenant sur l'ensemble des activités de production, d'échange, de transformation, de distribution et de consommation du territoire. Ce projet place les citoyens, y compris les plus démunis, au centre du système de l'alimentation.

Le volet social est donc essentiel dans ce projet pour permettre l'accès des populations défavorisées à une alimentation durable de qualité. La consommation de fruits et de légumes est particulièrement faible dans les catégories

Une alimentation saine pour tous

sociales défavorisées (82 % parmi les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire)

La Direction de l'Action de l'action sociale et le CCAS de la Ville de Dijon met donc en place une action dénommée « Alimentation saine pour tous » en vue d'accentuer les efforts vis-à-vis de ces populations les plus contraintes économiquement en matière d'évolution de leurs comportements alimentaires.

Cette action interviendra sur trois types d'instruments habituellement dissociés :

- des interventions menées par des structures de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir auprès des ménages défavorisés la consommation de fruits, légumes et légumineuses et à les accompagner dans l'apprentissage des façons d'acheter et de cuisiner
- l'amélioration des approvisionnements en épiceries sociales en produits-cibles
- la distribution de coupons alimentaires ciblés sur cette gamme couteuse de produits pour améliorer l'accessibilité économique des populations les plus précaires.



©Jonas Jacquelin_VD

Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire



Situation sanitaire oblige, les ateliers annuels de l'Observatoire de l'âge se sont tenus sur une période réduite, au printemps. Les participants ont mis les bouchées doubles pour co-construire des propositions sur le thème de la mobilité et de l'impact de la Covid-19 sur la vie des seniors.

Le 1er juin à la Maison des seniors se tenait le deuxième atelier intitulé « Impact Covid dans la vie des seniors », l'une des thématiques de travail de l'Observatoire de l'âge au programme d'une année très perturbée par la crise. Les ateliers en présentiel ont pu reprendre au printemps, avec toutes les précautions requises.

Ce temps réduit est compensé par la très grande motivation des participants.

Mutualiser pour mieux élaborer

La diversité des expériences est une force. Sur un thème comme celui des aînés confrontés à la pandémie, les ateliers permettent aussi de dédramatiser.

Les ateliers de l'observatoire de l'âge

Les ateliers de l'Observatoire ne sont pas uniquement des groupes de parole. Leur objectif est de faire émerger des propositions. Ce jour-là, onze participants sont divisés en deux assemblées planchant en parallèle sur un projet de table ronde consacré à l'impact de la crise sanitaire sur la vie des seniors. Un événement public ? Ouvert, semi-ouvert ? La présence de professionnels de la santé ? Celle de journalistes ? Tout est mis sur la table et, à la fin de la séance, les deux groupes confrontent leurs réflexions pour affiner le projet.

Carte dépliant des numéros utiles, théâtre et personnalisation de cannes

Des concepts originaux naissent de ces ateliers. Celui consacré à la mobilité, dont la dernière session s'est tenue le 15 juin, a débouché sur des préconisations en matière de la prévention et de sensibilisation. Les participants ont par exemple imaginé un dépliant où retrouver les numéros de téléphone utiles au format carte de crédit, des saynètes de théâtre ou encore un atelier de personnalisation de cannes de marche. Des propositions qui devraient être concrétisées avant l'hiver.

L'Observatoire de l'âge, soutenu par le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour sa gestion administrative et de projets et dont le siège se situe à la Maison des seniors, est une instance participative qui rassemble en quatre collèges quarante-cinq habitants issus des commissions de quartier de la ville, dix élus, six représentants des retraités et treize experts et professionnels. Dans la ville amie des aînées, l'Observatoire de l'âge fêtera ses 10 ans en novembre.





Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Deux jours pour débattre des défis auxquels la société française est aujourd'hui confrontée et pour découvrir comment les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire contribuent à y répondre.

Alternatives Economiques, en partenariat avec la Ville de Dijon, Dijon métropole et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, a organisé deux journées sur le thème de « L'économie autrement » en novembre 2020 ; événement 100 % en ligne.

Cette année, trois thématiques étaient à l'honneur : l'économie circulaire, la solidarité, le développement économique local.

3 plénières, 15 tables rondes et 11 conférences-débats associant universitaires, élus ou décideurs publics et acteurs de terrain ont été proposées. Parallèlement 6 ateliers ont été organisés afin de présenter des initiatives concrètes et échanger entre porteurs de projet.

Les journées de l'économie autrement

Parmi ces plénières, tables rondes et conférences-débats :

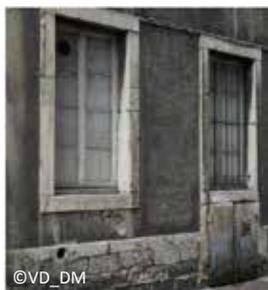
- L'économie autrement, au bénéfice de tous
- Quand les territoires mettent en œuvre la transition écologique et solidaire
- Comment concilier plein emploi et économie soutenable
- L'économie sociale et solidaire est-elle soluble dans le capitalisme d'intérêt général ?
- Assurer l'accès aux services publics sur tous les territoires : qui doit faire quoi ?
- Changer l'échelle : oui, mais concrètement ?
- Mobiliser tous les acteurs au service de la transition
- Pour une comptabilité sociale et environnementale
- Le revenu universel d'activité : ébauche d'un revenu de base ou simplification à risque ?
- Des plate-formes coopératives ou les communs contre l'ubérisation
- Reconditionner les équipements pour les personnes en situation de handicap avec une SCIC

Les Journées de
l'économie autrement

Objectif 2 : Renforcer le lien social et la solidarité



Dijon métropole s'engage, dans le cadre d'une convention constitutive du groupement de commande pour l'année 2021 à intervenir avec l'État, l'Agence Nationale d'amélioration de l'Habitat (Anah), le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or, en faveur de la résorption des situations de mal-logement.



ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. La notion d'habitat indigne recouvre

La loi de 1990 sur le droit au logement (DALO) ainsi que la loi ALUR de 2014 ont défini comme habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état

ainsi l'ensemble des situations (non décence, saturnisme, péril et insalubrité, ...) présentant un risque pour la santé ou pour la sécurité des occupants du logement ou des tiers.

Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2020-2024 comporte un dispositif de résorption des situations d'habitat indigne.

Celui-ci repose sur :

- un pôle partenarial local réunissant l'État, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or et Dijon métropole
- le repérage des ménages mal logés, propriétaires-occupants et locataires,
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte d'Or centralise les signalements en lien avec l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) et assure le suivi des situations via l'instance technique partenariale, le Comité logement indigne.

En raison de la complexité juridique et sociale des situations, l'ingénierie du dispositif est confiée à un opérateur spécialisé et habilité à réaliser des diagnostics « décence ».

Au sein de cette organisation, le principe d'un groupement de commande a été retenu depuis 2018. Une convention de groupement de commandes permet ainsi à chacun des partenaires de financer les prestations relevant de son champ d'intervention.

Au vu de ces éléments, la clé de cofinancement du dispositif 2021 donne lieu, sur la base d'une prestation forfaitaire évaluée à 25 347,60 € TTC, à la répartition suivante :

- Anah (38 %) ; Caisse d'Allocations Familiales (36 %) ;
- Conseil Départemental de la Côte d'Or (22 %) ;
- la contribution de Dijon métropole représentant 4 %, soit un montant de 1 013,90 € TTC.

L'adhésion de Dijon Métropole à ce dispositif partenarial permet de poursuivre l'action en faveur de la résorption des situations de mal-logement en mutualisant les dépenses d'intervention.



Objectif 2 : Renforcer le lien social et la solidarité

Organisation du Fonds de Solidarité pour le Logement

Pour le territoire métropolitain, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, la compétence de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été confiée à Dijon Métropole.

Dès le démarrage effectif de cette compétence au 1er juin 2020, les deux premières mesures adoptées par Dijon Métropole ont été d'augmenter le budget de 20 % pour tenir compte de l'impact de la crise sur les ménages les plus modestes et de réévaluer les barèmes d'accès au dispositif.

Les premiers mois de fonctionnement du FSL ont été mis à profit pour définir un mode d'organisation optimale permettant de réduire les délais de traitement des demandes des usagers.

Sur le territoire métropolitain, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) mutualise :

- les aides financières accordées au titre de l'accès au logement (dépôt de garantie, assurance locative, aide au paiement du premier loyer, kit ménager, ouverture des compteurs, cautionnement),

- les aides financières accordées au titre du maintien dans le logement (impayés de loyers, d'énergie, d'eau et de téléphone),

- les subventions aux associations assurant la gestion locative adaptée (Aide aux Dépenses de Gestion des Associations et Organismes – AGDAO).

Le Fonds prescrit finance et met en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Dijon Métropole a confié à la SDAT la mission de porter ces mesures par le biais d'un marché public.

Activité du FSL en 2020

L'activité du FSL métropolitain en 2020 a reflété le contexte particulièrement tendu économiquement que traversent les foyers modestes pendant la crise sanitaire. A travers ce Fonds, d'un montant de 918 892 € pour la période de juin à décembre 2020, l'action de la Métropole a été fondamentale pour soutenir les ménages impactés par la montée du chômage et la précarité sociale.

Durant les 7 premiers mois de prise de compétence :

- 1 262 demandes FSL Accès ont été traitées dont 469 dépôts de garantie et 140 Kits ménagers d'installation pour un montant total de 271 145 €,

- 727 demandes de FSL Maintien soit 342 au titre des impayés de loyers et 385 concernant des impayés d'énergie pour un montant total de 262 649 €,

- 80 nouveaux ménages ont été pris en charge dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement social liée au logement pour un coût de 109 200 €. Cette action a permis d'apporter un accompagnement renforcé aux familles entrant ou se maintenant dans un logement.

Convaincue de l'importance d'être présente aux cotés de foyers présentant certaines fragilités dans leur rapport à leur logement, Dijon Métropole mise également sur l'intermédiation locative en versant une subvention à 4 associations (SDAT, Toits du Cœur, URBANALIS et Habitat et Humanisme) pour un coût total de 22 720 €.

Objectif 2 : Renforcer le lien social et la solidarité



109

Activité du FSL en 2021

Le budget alloué au FSL pour l'année 2021 est de 1 431 789 €.

L'activité des 4 premiers mois de l'année 2021 laisse apparaître une augmentation des demandes et une hausse actuelle des dépenses de 26 % en comparaison à 2020 :

- 338 demandes de dépôts de garantie et 103 demandes de kits installation pour des montants respectifs de 135 948,15 € et 55 185, 31 €,

- 440 demandes FSL Maintien dont 182 concernant les impayés de loyers pour un montant de 81 044 € et 258 demandes relatives à l'énergie pour un montant de 79 955 €,

Le FSL est financé majoritairement par Dijon Métropole ainsi que par 10 communes métropolitaines (Dijon, Chenôve, Talant, Chevigny Saint Sauveur, Quétigny, Saint Apollinaire, Marsannay la Côte, Longvic, Fontaine les Dijon et Plombières les Dijon), des bailleurs publics, des fournisseurs d'énergie, d'eau et de téléphonie.





Objectif 2 : Renforcer le lien social et la solidarité

Dijon métropole retenue pour la mise en place accélérée du Plan Logement d'abord

Dijon Métropole et le Conseil départemental de la Nièvre rejoignent le Conseil départemental du Doubs dans cette dynamique.

Ces trois territoires désormais engagés bénéficient d'une enveloppe de crédits qui financera notamment l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile.

Jeudi 10 septembre 2020, le ministère du Logement lançait un second appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales afin de sélectionner de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord.

Le 20 janvier 2021, s'est tenu un comité d'examen des dossiers, à l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

À l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, un comité de sélection réunissant, le 28 janvier 2021, les grandes

fédérations des secteurs de l'hébergement et du logement, les trois associations d'élus partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt (l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine) ainsi que les administrations concernées par le pilotage du plan, a retenu 23 nouveaux territoires, dont celui de Dijon Métropole

Ces collectivités seront soutenues financièrement par l'État pour la mise en œuvre de stratégies de transformation de l'action publique en faveur de l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile.

Sur ces territoires, le Logement d'abord viendra nourrir les politiques locales de l'habitat et de l'action sociale – compétences sur lesquelles les collectivités sont cheffes de file – afin d'approfondir les synergies avec l'action de l'Etat relative à la réponse aux situations d'urgence sociale.

Les dossiers sélectionnés reflètent la diversité des situations territoriales et des problématiques liées à l'accès au logement.

La métropole de Dijon poursuivra la stratégie ambitieuse de résorption du sans-abrisme amorcée depuis 2018 avec le dispositif Un chez Soi d'Abord.



Objectif 2 : Renforcer le lien social et la solidarité



111

Des aires d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire de Dijon métropole

En France, la population des gens du voyage représente 300 000 personnes, la quasi totalité ayant la nationalité française, 70 000 sont itinérants.

Localement, les communes concernées par le champ réglementaire de la loi Besson ont transféré en 2002 à Dijon Métropole la compétence de création et de gestion des équipements destinés aux gens du voyage. L'exercice de cette compétence s'inscrit dans le cadre des dispositions du Schéma départemental d'accueil de Côte d'Or co-piloté par l'État et le Conseil Départemental.

Le territoire métropolitain dispose ainsi à ce jour de :

- 2 aires pour le séjour : une aire de 24 places-caravanes sur le territoire de Chevigny-Saint-Sauveur : « Les Quatre Poiriers », une aire de 50 places-caravanes à Dijon : « La Cité des Peupliers »

- 2 aires de Grand Passage, situées à Dijon boulevard Petitjean et destinées à l'accueil de

groupes de missions pendant la période estivale : un premier équipement mis en service en 2013 d'une capacité de 200 caravanes ; un second réalisé en 2016 d'une capacité de 80 places-caravanes.

La gestion de ces quatre équipements est confiée par marché public à un prestataire spécialisé, la société SG2A. Le stationnement sur les aires d'accueil est soumise au paiement par les usagers :

- d'une caution de 75 € par famille,
- d'un droit de stationnement à la nuitée de 2 €,
- des fluides consommés.

Une tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaires des minima sociaux est appliquée dans le cadre d'un forfait de 7 € par semaine au titre de la redevance de stationnement auquel s'ajoutent les frais concernant les fluides consommés.

Conformément aux dispositions du Schéma départemental et en cohérence avec les besoins de sédentarisation identifiés, la métropole a engagé par ailleurs deux opérations d'habitat adapté, permettant aux familles, tout en conservant leur caravane, de résider dans un logement.

La maîtrise d'ouvrage et la gestion ont été confiées au bailleur social Grand Dijon Habitat en concertation avec les communes concernées :

- à Marsannay-la-Côte : 12 pavillons livrés à leurs locataires fin octobre 2015,

- à Saint-Apollinaire : 14 pavillons, projet dont le permis de construire a été délivré le 19 décembre 2016 pour une livraison en 2018.

L'ensemble de ces opérations place ainsi Dijon métropole en conformité avec les obligations lui incombant et figurant dans le Schéma d'accueil de la Côte d'Or.





Finalité 5 JARDIN PARTAGÉ

Dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables





© Vincent Arbelet_VD



Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Etudes préalables

Dans le cadre de sa stratégie territoriale de transition alimentaire, Dijon métropole souhaite mettre en place un Projet Alimentaire territorial (PAT) garant de la co-construction d'une alimentation durable et responsable associant tous les acteurs concernés : agriculteurs, industriels, artisans des métiers de bouche et restaurateurs, distributeurs, logisticiens et citoyens consommateurs.

Elle dispose de nombreux atouts pour se lancer dans cette démarche : forte de 23 communes dont un bon nombre sont rurales et de 260.000 habitants, Dijon est la capitale de la troisième région agricole française, est labellisée par l'État « Territoire d'Innovation » pour son ambitieux projet « Dijon, Alimentation Durable 2030 », et par l'UNESCO pour les climats du vignoble de Bourgogne et pour le repas gastronomique des français, s'est dotée d'une Cité internationale de la gastronomie et du vin qui ouvrira ses portes au public au printemps 2022, et dispose d'importantes filières agro-alimentaires qui emploient 9000 personnes, dont

1000 œuvrant dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur en agro-écologie et en alimentation.

Le projet de PAT, qui aura pour cibles les consommateurs citoyens de la métropole dijonnaise en lien avec les zones de production de l'aire urbaine qui vont bien au-delà des limites territoriales de cet EPCI, répondra aux objectifs suivants :

- proposer 50% de produits locaux de qualité pour la restauration collective ;
- réaliser la transition agro-écologique de 200 hectares d'emprise publique ;
- réduire l'impact carbone de l'alimentation ;
- lutter contre la précarité alimentaire.

Pour mener à bien cette mission, Dijon Métropole va s'entourer des compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée qui aura notamment pour missions :

- d'établir une cartographie des flux alimentaires ;
- de travailler avec les territoires voisins du Département et de la Région dans le cadre d'une alliance territoriale à construire ;
- de définir les actions de communication et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux à mettre en place ;

- de co-construire les objectifs pour permettre une alimentation locale de qualité pour tous ;
- de créer un observatoire de la transition alimentaire.

L'objectif visé est de faire adopter par l'assemblée délibérante, au cours du second semestre de l'année 2022, le Projet Alimentaire Territorial de Dijon métropole.

Le coût de cette mission est estimé à 145.000 € TTC, auquel il convient d'ajouter le coût des ressources humaines qui seront affectées en interne au suivi de cette prestation et qui sont évaluées à 29.750 €. Le Plan de relance de l'Etat a réservé 80 M€ pour accompagner les Projets Alimentaires Territoriaux en deux phases :

- Une phase « émergence » créditée de 7,5 M€ de crédits, pour les études préalables à la mise en place d'un PAT ;

- Une phase « investissement » coordonnée avec les régions et qui soutiendra des projets d'investissement issus du plan d'action retenu dans le futur PAT, phase au titre de laquelle Dijon Métropole a déjà déposé un dossier de demande d'aide financière pour le projet de construction d'une légumerie centralisée adopté par le Conseil métropolitain du 17 décembre 2020.

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales



Création d'une légumerie

Dans le cadre du projet «Dijon alimentation durable 2030» et en soutien d'une production locale saine et durable, Dijon Métropole va développer une légumerie (lavage et découpe de légumes frais) dont la mise en service est prévue pour 2023.

Dijon métropole encourage la transition alimentaire vers des productions locales et de qualité, rapprochées des consommateurs par une vision systémique qui intègre la transformation et la distribution.

La restauration hors foyer, notamment publique, constitue à cet égard un vecteur important. Or, les principales unités centrales de production alimentaire situées sur le territoire métropolitain ne disposent pas d'ateliers de lavage et de découpe de légumes frais. A l'instar de la cuisine centrale de la Ville de Dijon, elles recourent par conséquent à l'acquisition de légumes en 4ème gamme, c'est-à-dire lavés, épluchés, calibrés et emballés sous vide. Cela limite de fait les approvisionnements locaux, la plupart des maraîchers et des producteurs de légumes de plein champ ne disposant pas eux-

mêmes d'ateliers de transformation en 4ème gamme.

C'est pourquoi, au titre de ses compétences en matière économique, il apparaît opportun pour Dijon Métropole, de créer une légumerie centralisée, ayant vocation à répondre aux besoins des unités de production alimentaire situées sur son territoire, tout en promouvant les productions locales, saines et durables.

Au vu de cet objectif, le dimensionnement du processus devra pouvoir atteindre, le cas échéant, une capacité maximale de traitement de 2000 tonnes par an, ce qui correspond à une surface utile de 1250 m².

Cette capacité maximale théorique résulte des études préalables au projet « Dijon alimentation durable 2030 » qui chiffrent à 15 millions par an le nombre de repas consommés hors foyer sur le territoire métropolitain.

Les capacités de la légumerie, sa forme juridique ainsi que son modèle économique sont destinés à évoluer en fonction du rythme de développement du nombre de bénéficiaires de ses productions, comme de l'évolution des capacités locales d'approvisionnement.

Les études préalables ont permis d'identifier plusieurs clients potentiels pour l'équipement, dont notamment le groupe Idées21, le CHU, le CROUS, les Lycées ainsi que des entreprises privées. Mais il faudra également que les filières locales de production s'organisent et se renforcent. Les débouchés offerts par la légumerie y contribueront.

Cette initiative de la Métropole a vocation à soutenir l'émergence d'un modèle vertueux et économiquement viable.

La cuisine centrale de la Ville de Dijon, avec ses 8 000 repas produits quotidiennement, peut assurer à elle seule l'effet levier nécessaire pour sécuriser le démarrage de l'exploitation avec une jauge établie à 200 tonnes par an, soit de 300 kg à 1,8 T/jour selon le type de légumes traités, ce qui correspond à une surface utile de 424 m².

Le mode de gestion de la légumerie pourra évoluer au regard de l'accroissement attendu de son activité.

Le terrain d'implantation de la légumerie est situé dans le parc d'activités économiques de Beauregard, à Longvic, qui bénéficie à la fois de dessertes routières structurantes et de la proximité de zones de productions agricoles. Les surfaces à



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

construire et les équipements techniques prévus permettront de porter la production annuelle à 400 tonnes sans évolution structurelle. La conception de la légumerie intégrera des possibilités d'extensions successives pouvant permettre des accroissements de la production annuelle jusqu'à 2 000 tonnes. Ces extensions intégreront des perspectives de diversification des productions prenant en compte les enjeux de saisonnalité et de lutte contre le gaspillage alimentaire, telles que la surgélation, la cuisson des légumes traités, une conserverie, ou encore l'élaboration de jus de fruits.

Au-delà de l'évolutivité de l'outil et de son mode d'exploitation, la nouvelle construction devra répondre aux objectifs fondamentaux suivants, dans le respect du coût de l'opération :

- prendre en compte les besoins actuels et les évolutions de la production de légumes et de fruits et, par là-même, la ou les extensions de bâtiment ;
- intégrer le renforcement des réglementations et du développement obligatoire des démarches de type HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) et du paquet hygiène ;

- garantir le niveau qualitatif de la prestation ;
- conduire à une exploitation économique du système ;
- assurer une intégration architecturale et urbaine cohérente, prenant en considération l'implantation des locaux dans leur environnement ;
- prendre en compte l'environnement et la démarche de qualité environnementale du bâtiment (QEB) par une mise en œuvre de cibles HQE ;
- maîtriser au mieux les coûts d'exploitation par l'introduction de technologies nouvelles, tant sur le plan des énergies que sur le plan de la maintenance de l'outil.



L'enveloppe prévisionnelle de l'opération :
1 793 850 euros HT valeur 2020, hors coût d'acquisition du foncier estimé à 250 000 euros HT

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales



117

Des vergers urbains dans les quartiers de Dijon

Fin 2020, le verger urbain rue Joseph de Girardier, quartier des Bourroches, a été inauguré.

Il est composé de trente arbres fruitiers (poiriers, pommiers, cerisiers, cognassiers, pruniers, petits fruits rouges) sur un terrain de 1 400 m².

Les arbres et les arbustes, d'une hauteur comprise entre 2,5 et 3 mètres afin de faciliter la cueillette, sont issus de variétés rustiques et robustes sélectionnées en partenariat avec des pépiniéristes locaux.

En tout, 4 vergers urbains seront plantés d'ici fin 2021 à Dijon : rue Daubenton, quai Galliot, Rue Ernest Lory et Chemin des Petites Roches.

La récolte sera accessible à tous les habitants, et les premières cueillettes devraient avoir lieu en 2025.

Comme tous les espaces verts de la ville, les vergers seront entretenus dans le cadre d'une démarche écologique : ils seront fauchés une seule fois par an et aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.



Verger urbain rue Joseph de Girardier ©Vincent Arbelet_VD



Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

Écologie Industrielle Territoriale : relance de la dynamique en 2021

Dijon métropole favorise l'économie circulaire pour réduire la production de déchets de 15%, entre 2010 et 2030 et valoriser 60% des déchets d'ici 2030.

L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) est l'un des sept piliers de l'économie circulaire. C'est une démarche de coopération entre les entreprises du territoire en faveur d'un développement novateur.

Ainsi, en 2018, la collectivité a lancé le dispositif SYNERGIES avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Côte-d'Or, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, en direction des entreprises des zones d'activités Nord, Est et Sud de la métropole.

Leur collaboration vise à optimiser les coûts, à limiter les impacts environnementaux et à gagner en compétitivité : partage de services, groupements d'achat en énergie, mutualisation de collectes...

Après une phase de diagnostics et de travail collectif avec 84 entreprises volontaires, des actions ont été engagées (achat groupé d'énergie, échange et réemploi de palettes...). D'autres opérations vont émerger : achat groupé pour les prestations de service, opération déstockage de DEEE...

Des résultats sont déjà visibles en matière d'énergie. Grâce à l'engagement de 17 entreprises et de notre partenaire Wikipower® lors du 2ème groupement d'achat en 2020, plus de 50 000 € d'économies sont réalisées par an, soit une réduction de 10% en moyenne des coûts énergétiques.

Une chargée de mission, à la CCI Dijon métropole, anime cette action depuis avril 2021 afin de mobiliser de nouvelles entreprises, créer de nouvelles synergies et pérenniser la démarche.



Objectif 2 : Développer l'économie circulaire



119

Les 2 boutiques solidaires de La Recyclade organisent des rencontres

La Recyclade est une recyclerie qui collecte, transforme, vend des objets destinés initialement à la déchetterie pour leur redonner une seconde vie.

L'association « La Recyclade » est née en mars 2016. L'objectif de cette association est de gérer une recyclerie en région dijonnaise : une première « boutique » a ainsi été ouverte quartier des Bourroches, puis une seconde s'est installée quartier Montmuzard.

Au fil des mois, la Recyclade a développé ses activités en proposant des ateliers sur mesure, des livraisons pour les articles volumineux achetés dans les boutiques, une foire aux livres et organise également des rencontres comme ce fut le cas cette année :

- La Recyclade des Bourroches a ainsi reçu La Pétrolette d'Hugo

La Pétrolette d'Hugo propose ses créations en tissus Oeko-Tex (label de qualité), coton bio, lin, recyclés ou non : tablier japonais, poule, lingettes, trousse, sac à main, portefeuille, porte-monnaie, pochette brosse à dent et dentifrice.



- La Recyclade de Montmuzard a, quant à elle, reçu La Ressourcerie Végétale

La Ressourcerie Végétale va bientôt ouvrir un lieu de recyclage de plantes sur l'agglomération dijonnaise. Le concept ? Lutter contre le gaspillage végétal en collectant des plantes invendables et invendues par la grande distribution et les commerces spécialisés de plantes ainsi qu'auprès des particuliers et les remettre sur pied. Elles seront alors revendues au sein de l'économie circulaire et pourront à nouveau reverdir vos intérieurs.





Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

Des salages mieux dosés

Pour réduire les effets néfastes du verglas et de la neige, veiller à la sécurité des usagers, au fonctionnement des transports et maintenir l'activité économique, Dijon métropole assure le déneigement de l'ensemble des voies communautaires sur les 23 communes de l'agglomération.

Une quinzaine de véhicules plus performants viennent remplacer des équipements plus anciens.

Cette nouvelle flotte est plus vertueuse : elle assure des économies de carburant et de sel. Les camions équipés d'un système de guidage et géolocalisation favorisent l'éco-conduite.

L'opération de salage est optimisée, grâce à la thermologie et les capteurs installés qui régulent la quantité de sel projetée sur la chaussée en fonction de la température du sol.



©Philippe Bornier_VD

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire



121

Une loi anti-gaspillage et économie circulaire

Que dit la loi ?

Le décret 2021-254 du 09 mars 2021, relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dresse la liste des produits ou catégories de produits dont les volumes d'achats annuels devront respecter, à compter d'aujourd'hui et depuis le 9 mars (date de parution) des proportions minimales de biens issues de l'économie circulaire.

Quels sont les objectifs ?

- La proscription du plastique jetable,
- La mise en place de consignes de recyclage des bouteilles plastiques,
- La lutte contre le gaspillage et pour le réemploi,
- La favorisation des réparations des produits,
- L'information des consommateurs (indications claires si le produit est issu du recyclage, de la réutilisation etc.)
- Agir contre l'obsolescence programmée,

- Allonger le cycle de vie des produits (éco-conception),
- Faciliter la reprise des anciens produits achetés et remplacés.

Quelle quantité ?

Une part minimale est imposée par le décret et est exprimée en pourcentage des dépenses annuelles totales à l'achat de produits ou catégorie de produits issus du réemploi, réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées ;

Exemples :

20 % : vêtements, articles chaussants, sacs d'emballage, machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, vaisselle, appareils ménagers, bouteilles, cartouche d'encre, toner, bicyclettes, jeux, jouets, mobilier urbain, téléphonies mobiles...

40 % : imprimés et produits connexes, livres, brochures et dépliant imprimés, registres...

Quelles sont les obligations ?

Les acheteurs publics sont dans l'obligation depuis le 09 mars 2021 :

- d'intégrer, dès que cela est possible, des produits issus de l'économie circulaire, dans les marchés impactés et dans les proportions stipulées.
- d'Intégrer la clause achat durable et économie circulaire dans les cahiers des charges des marchés à venir et concernés par le décret
- de privilégier les critères de jugements écologiques dans le cadre de l'analyse des offres et des candidatures.
- de cibler les marchés impactés par le décret au sein de chaque service
- de réaliser un bilan annuel, au sein de chaque service, afin d'évaluer la part de produits issus de l'économie circulaire au sein des marchés impactés par ce décret.





Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

Pourquoi cette loi ?

- Augmentation du volume des déchets (soit une hausse dans le monde de +161% en l'espace de 38 ans : en 2012 = 1,3 milliards de tonnes de déchets ; en 2016 = 2,01 milliards de tonnes de déchets ; estimation pour 2050 = 3,40 milliards de tonnes de déchets).

- Cycle de vie des produits peu élevé

- Volonté d'intensifier le développement de l'économie circulaire :

- Limiter l'impact négatif des produits fabriqués sur l'environnement,
- Réduction de l'extraction des matières premières,
- Réduction des déchets,
- Production réfléchi (écoconception)

Pour respecter ce décret, la Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole, sous l'impulsion de la Commande Publique développeront les achats responsables, en introduisant le développement durable dans leur politique d'achat (en prenant en compte les critères qui favorisent la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique) :

- Respecter l'environnement en réduisant l'utilisation des matières premières, privilégiant les circuits courts et les produits éco-conçus

- Contribuer au progrès social en favorisant les pratiques éthiques et le respect des hommes, développant des partenariats avec des associations ou autres organismes sociaux

- Participer au développement économique en luttant contre toute forme de gaspillage, allongeant le cycle de vie des produits



Objectif 2 : Développer l'économie circulaire



Extension et mutualisation du centre de tri de déchets

Dijon métropole est propriétaire d'un centre de tri de déchets issu de la collecte sélective des ménages et des entreprises d'une capacité à ce jour de 30 000 t / an. La zone de chalandise des déchets admis sur le site est la Côte-d'Or et ses départements limitrophes à savoir l'Aube, le Jura, la Haute-Marne, la Nièvre, la Haute-Saône, la Saône et Loire et l'Yonne.

L'équipement doit aujourd'hui évoluer pour intégrer les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. En effet, dans ce cadre, la généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici fin 2022 a été acté.

Étude territoriale avec les collectivités voisines

Pours'inscrire dans cette démarche, Dijon métropole a lancé une étude territoriale en collaboration avec les collectivités voisines : Syndicat Mixte de Haute

Côte-d'Or // SMICTOM Plaine Dijonnaise, Genlis // Communauté de communes Auxonne-Pontailleur Val de Saône // SMOM Is-sur-Tille // Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche // Communauté de communes d'Ouche et Montagne // Communauté de communes de Gevrey et Nuits-Saint-Georges.

Il est apparu qu'en matière de déchets, les différentes structures poursuivaient des objectifs communs de prévention, de réduction et de traitement des déchets. Pour généraliser l'extension des consignes de tri, l'étude territoriale a fait apparaître la nécessité de disposer de nouvelles capacités de tri sur le territoire métropolitain comprises de 35 000 t.

Mutualisation des moyens et des ressources

Dans cette perspective, les collectivités ayant participé à cette enquête souhaitent s'inscrire dans une démarche durable de coopération pour mutualiser les moyens et ressources dont elles disposent afin d'optimiser leurs efforts respectifs en matière de tri des déchets recyclables.

Cette entente intercommunale n'implique aucun transfert de compétence mais un simple partage de

moyens. Elle se matérialise par la conclusion d'une convention à des fins non lucratives.



©François Weckerle_VD

Budget programmé :
29,75 M d'euros
35 000 tonnes = capacité
future de tri de déchets
recyclable



©François Weckerle_VD

